

**LAUS**  
L'UNIVERSITÉ  
SYNDICALISTE

**MAG**

**DÉBAT - OPINION**  
**Carte scolaire**

**ENTRETIEN**  
**Avec Philippe Meirieu**

**DOSSIER**  
**Débuter dans le métier**

**ACTION**  
**Après le 28,**  
**toutes les raisons**  
**de continuer**



36

Fenêtre sur  
Le film  
Indigènes

17

Dossier  
Débuter dans le métier

44

Entretien  
avec Philippe Meirieu



# Édito

## N'importe quoi !

G. de Robien, le 28 septembre, était sur France Info. Il s'empêtrait dans l'exercice, médiatiquement difficile, consistant à expliquer que battre le record de France toutes catégories des suppressions de postes était le fin du fin en matière de pédagogie, quand il s'est soudain emporté : « *il n'y a aucune raison de gaspiller l'argent du contribuable français qui sue sang et eau... moi, je n'accepte pas de payer 28 000 professeurs qui n'enseignent pas et là, je demande, sur ces 28 000, d'en mettre 3 000 devant les élèves, d'ailleurs ils ne demandent que ça...* ». Le ministre n'est évidemment pas incompetent au point d'ignorer que ces « 28 000 enseignants sans élèves » correspondent en fait aux plus de 200 000 collègues qui ont bien des élèves et « bénéficient » d'une décharge de service d'en général 1 heure au titre de sujétions spéciales dans leur travail (classes d'examen, post-bac, suivi des labos, etc.). Personne n'avait compris jusqu'ici qu'il s'agissait d'un privilège indu. Étrange ministre, donc, qui tente de dresser l'opinion contre les enseignants en n'hésitant pas à culpabiliser, calomnier et, au bout du compte n'est pas loin d'insulter les personnels dont il a la responsabilité. On aurait attendu d'un ministre qu'il ouvre un vrai débat sur les difficultés du métier et le temps de travail des enseignants, qu'il pose par exemple le problème de la prise en compte des spécificités de l'exercice en collège, celui des établissements difficiles, celui des néo-titulaires ou bien encore qu'il mette à l'étude l'intégration de la concertation dans le service actuel des enseignants. Il n'a rien fait de tout ça. Et pour cause ! Le ministre n'a qu'un souci en tête jusqu'à

l'obsession : récupérer le maximum de moyens et cela à n'importe quel prix.



**Bernard Boisseau**  
cosecrétaire général

## Sommaire

### Revue de presse

#### 30 jours

#### Débat/opinion

- La carte scolaire :  
– Bertrand Geay  
– Emmanuel Davidenkoff

### Actualités

- Grève du 28 septembre
- Décharges statutaires
- ATTAC : sauver l'association
- Prochain congrès du SNES au Mans
- Non-titulaires
- Établissements « ambition réussite »

### Eco/social

- Conjoncture économique : reprise en trompe-l'œil
- Retraites : prochain rapport du COR
- Sécurité sociale : l'obsession de la réduction des déficits

### Dossier

- Débuter dans le métier

### Métier

- Rapport de l'OCDE : une exploitation partisane
- Note de vie scolaire
- Enseignement supérieur

4

5

6

8

14

17

26

### Droits et libertés

- Prévention de la délinquance : projet dangereux

### Portrait

- Hassan Abbas, un intellectuel engagé

### Catégo

- TZR : nouvelles dégradations
- Hors-classes des agrégés
- Retraites : validation des services auxiliaires

### Fenêtre sur

- Indigènes de Rachid Bouchareb

### International

- Rentrée scolaire au Liban
- Journée mondiale des enseignants, le 5 octobre

### Culture

- Livres-revues
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions
- Multimédia

### Entretien

- Philippe Meirieu

28

30

32

34

36

38

44

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. standard : 01 40 63 29 00). Directeurs de la publication : Gérard Anthéaume, Serge Chatelain, Tél. 01 42 80 91 04. Rédacteur en chef : Alexis Chabot. Secrétaire de direction : Thérèse Bara. Collaborateurs permanents : Nicolas Béniès, Fabrice Giovanazzi, Matthieu Leiritz. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, 25, rue Fernand-Delmas, 19100 Brive - Clotilde Poitevin, tél.: 05 55 24 14 03 - Fax: 05 55 18 03 73 - Site : www.comdhabitude.fr. Photocomposition et photogravure : C.A.G. Imprimerie : RPN, Livry-Gargan (93). C.P. N° 0108 S 06386. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Conception : Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris.

Photos de Une : © Istockphoto/Brasil2. Prix du numéro : 1,30 €. Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 26 € ; étranger et DOM-TOM : 40 €. 2) Autres, France : 37 € ; étranger : 51 €. Publicité : MGEN (p. 2), GMF (p. 13), MICROSOFT (p. 25), MAE (29), ATHENA (p. 46), CRDP NICE (p. 46), CASDEN (p. 47), MAIF (p. 48). Ce numéro comporte un encart Le Monde de l'éducation (abonnés).





© istockphoto/Fotowinner

## Robert Redeker

À la suite d'une tribune dans le journal *Le Figaro*, R. Redeker, professeur de philosophie, est menacé de mort. Ces menaces sont suffisamment précises et sérieuses pour qu'il ait été placé sous la protection de la police.

Au-delà de l'avis que chacun peut porter sur cette tribune, il est en tout état de cause inacceptable, dans notre République, que des propos tenus par un citoyen conduisent à une telle situation. Aucune philosophie, aucune idéologie, aucune religion n'est au-dessus de la loi. Notre République laïque a, parmi ses principes, le respect de la liberté de conscience et de la liberté d'expression. Le développement de l'intégrisme religieux, de quelque religion qu'il vienne, ne peut qu'inquiéter, sa traduction étant souvent de placer la pensée religieuse au-dessus des lois, d'interdire sa critique et de tenter d'imposer une pensée unique allant jusqu'à remettre en cause les contenus d'enseignement voire les vérités scientifiques (théorie de l'évolution par exemple). L'école a un rôle important à jouer pour lutter contre ces obscurantismes en développant, dans la stricte neutralité, chez les jeunes l'esprit critique.

Le SNES défendra R. Redeker dans son droit à la libre expression. Il appelle l'État et en particulier le ministre de l'Éducation nationale, à assurer, dans toutes ses dimensions et sans réserves, la défense et la protection de notre collègue.

*Communiqué de presse du SNES, le 29 septembre 2006*

**17 août** **Droit au logement.** À Cachan, expulsion de centaines de squatteurs, « provisoirement » relogés dans un gymnase.

**22 août** **Sciences.** La médaille Fields est attribuée à quatre mathématiciens dont le Français Wendelin Werner.

**1<sup>er</sup> sept.** « Tu as passé de bonnes vacances ? »

**5 sept.** **Mexique.** Le tribunal fédéral électoral déclare le conservateur Felipe Calderon vainqueur de l'élection présidentielle.

**8 sept.** **Extrême-droite.** Des attentats néonazis sont déjoués en Belgique et onze soldats arrêtés.

**12 sept.** **Polémiques.** À Ratisbonne, le pape Benoît XVI prononce un discours controversé sur le christianisme, l'islam et la violence.

**Délinquance.** Sarkozy force la porte du bureau de Bush.

**15 sept.** **Marché.** Ford supprime le tiers de ses effectifs aux États-Unis. **Castro not dead.** Ouverture du sommet des Non-Alignés à La Havane.

**16 sept.** **Carnet de bal à Lens :** sept prétendants.

**17 sept.** « Liberté ». Nicolas Sarkozy prône la suppression de la carte scolaire.

**18 sept.** « Fraternité ». Le ministre de l'Intérieur annonce la régularisation de 6 924 sans-papiers.

**20 sept.** **Carte scolaire.** Début des concertations au ministère de l'Éducation.

**23 sept.** **Boomerang.** Selon un rapport des services de renseignement américains, la guerre en Irak a accentué la menace terroriste. **Le cadavre de Ben Laden est bien vivant.**

**25 sept.** **Eau dans le gaz.** L'Assemblée nationale débat de l'article 10 du projet de loi entérinant la privatisation de GDF.

**26 sept.** **Labour.** Dernier congrès pour Tony Blair.

**27 sept.** « Égalité ». Le jour de la sortie du film *Indigènes*, le gouvernement annonce la « décrystallisation » des pensions des anciens combattants étrangers.

**28 sept.** **Bis.** Lionel Jospin se retire définitivement de la vie politique.

### BILLET D'HUMEUR

## Moustaches

Elles frétilaient d'aise, l'autre soir, chez l'ami Stéphane Bern<sup>(1)</sup>.

Pensez donc, une si belle proie : un inspecteur de l'Éducation nationale. Et en présence du Ministre.

Les moustaches accusent : « Nieriez-vous avoir rédigé ce texte, par lequel vous mettez en doute la valeur des ordres ministériels sur l'apprentissage de la lecture ? C'est bien vous qui l'avez écrit ? »

Le ministre, patelin, sourire télévisuel aux lèvres, yeux froids fixant l'inspecteur : « Allons, vous êtes un excellent serviteur de

l'État, je le sais... Lorsque vous recevez un ordre, vous obéissez... N'est-ce pas ? »

L'inspecteur, humilié devant des millions de regards anonymes, balbutie des protestations de loyauté envers l'institution et proteste de sa bonne foi.

Les moustaches pouvaient être fières de l'œuvre de restauration accomplie.

Et nous, vaguement le cœur au bord des lèvres.

**Matthieu Leiritz**

(1) Émission *L'arène de France*, mercredi 6 septembre 2006, l'École fabrique-t-elle des crétins ?

# Carte scolaire :

Aujourd'hui plusieurs personnalités politiques s'expriment pour demander que l'« abrogation » qui l'« aménagement » de la carte scolaire. C'est souvent en invoquant le principe de liberté de choix des parents que ces personnalités politiques justifient leur démarche. Cette liberté est bien illusoire car, face à des demandes supérieures à leur capacité d'accueil, ce sont les établissements les plus

## La carte scolaire ne remplit pas son rôle

**P**oser la question de la suppression de la « carte scolaire » – ou, pour être plus exact, de la sectorisation – revient à y répondre, tant il apparaît rapidement qu'elle n'est que le reflet d'évolutions qu'elle est impuissante à endiguer : creusement des inégalités urbaines, sociales, économiques, culturelles... ; durcissement de la course à l'excellence scolaire supposée ; impuissance persistante de l'État à assurer, sur l'ensemble du territoire, les conditions d'un « vivre ensemble » apaisé. De plus, à l'instar du débat sur le « collège unique », la « carte scolaire » en tant que garante de la mixité sociale – puisque tel est le rôle qu'on veut lui faire tenir aujourd'hui – n'a jamais été mise en œuvre : sans même évoquer le cas des dérogations obtenues de manière plus ou moins licite, le SNPDEN estime que, depuis 1990, 47 % des établissements et 27 % des lycées sont déjà soumis à un régime d'exception. L'on pourra donc dissenter à l'infini sur les vices et les vertus de la sectorisation sans sortir de ce triste constat : dans la France de 2007, la « carte scolaire » ne remplit pas son rôle.

Fermez le ban ? Pas tout à fait. Renversons plutôt la problématique en nous interrogeant sur les raisons du succès de cette thématique dans l'opinion. La question de la sectorisation renvoie avant tout à celle de la liberté des familles. Quel choix s'offre à elles ? En premier lieu celui de scolariser leur(s) enfant(s) dans le public ou dans le privé. Cette concurrence s'organise sous couvert de l'État : rappelons que le « privé » n'a rien de privé au sens où le conçoit le libéralisme puisque les salaires des enseignants sont financés par l'impôt. Il faudrait

acheter les denrées dont était privé le tout-venant – lequel, pour améliorer l'ordinaire, devait se livrer à mille et un petits « arrangements » pas forcément très orthodoxes. En 1984, Alain Savary, alors ministre de l'Éducation nationale, tenta bien de créer un Service public unifié laïque de l'Éducation nationale (Spulen). Un million de manifestants abattirent le projet et, au passage, le gouvernement Mauroy. Aujourd'hui, même le PS, qui reste aussi traumatisé par cet épisode que la droite l'est par les manifestations de décembre 1986 en matière d'enseignement supérieur, affirme que l'on ne peut pas prendre le risque de

« rallumer la guerre scolaire ». Il préfère entériner le caractère déloyal de la concurrence qui règne entre ces deux ordres d'enseignement, qui consiste à donner beaucoup sans rien réclamer en retour au privé, et à ne pas donner beaucoup mais sans réclamer trop au public. Ce déséquilibre est pourtant le premier ferment

du « marché scolaire ». Et ce, sectorisation ou pas.

Le second écho que rencontre la question de la liberté de choix touche à la capacité supposée des établissements à prendre en charge la scolarité des enfants au mieux des intérêts que les parents identifient à tel moment des études (ou du développement de l'enfant et de l'adolescent). On peut choisir une école primaire qui travaillerait selon les principes de Freinet parce que l'on fait l'hypothèse qu'ils seront plus respectueux de l'épanouissement intellectuel et sensible d'un enfant puis, quelques années plus tard, choisir un lycée des plus classiques, temple du cours magistral et de l'autorité indiscutable du maître, pour tenter d'intégrer par la suite ses classes préparatoires. L'offre du public étant réputée plus monolithique que celle du privé, qui assume le projet d'éduquer l'élève dans sa globalité, ce second thème croise le premier. Mais là encore, maintenir ou supprimer la carte scolaire ne répond pas à la question, qui est celle de la liberté pédagogique, de son accompagnement et de son soutien par les IUFM et les corps intermédiaires, aujourd'hui médiocre ; également celle de la marge de manœuvre des établissements pour installer des approches des savoirs plus variées, pour offrir à chaque élève les meilleures chances d'entrer en résonance avec le patrimoine et les savoir-faire (méthodologiques, technologiques, etc.) que l'école prétend transmettre à tous ceux qu'elle accueille.

Au mieux, le retour de la « carte scolaire » sur la scène médiatique pourrait remettre de telles questions, qui structurent la vie des établissements autant que le rapport des familles à l'école, au cœur du débat. Au pire, il en ira de la « carte scolaire » comme du « collège unique » : les postures idéologiques stériliseront l'action et on laissera le système s'enkyster un peu plus dans ses impasses. Souhaitons le mieux. ■

**Emmanuel Davidenkoff**

Rédacteur en chef adjoint du magazine *Phosphore*,  
auteur de *Réveille-toi, Jules Ferry, ils sont devenus fous !*  
(Oh ! Editions, France Info).

**« À l'instar du débat sur le "collège unique",  
la « carte scolaire » en tant que garante  
de la mixité sociale - puisque tel est le rôle  
qu'on veut lui faire tenir aujourd'hui -  
n'a jamais été mise en œuvre. »**

donc plutôt parler d'une concurrence entre secteur public gratuit et secteur parapublic payant. Or non seulement ce dernier n'affronte pas la réalité de ce que serait un marché libre de l'éducation, mais il bénéficie d'un avantage concurrentiel à haute valeur ajoutée pratique et symbolique : la liberté de choisir ses élèves et ses personnels. Si bien que l'offre scolaire, en France, ne relève ni de l'étatisme (il y a concurrence) ni du libéralisme (cette concurrence est faussée) ; il évoque plutôt le socialisme dégénéré d'une URSS qui ménageait pour sa Nomenklatura et ses touristes quelques magasins (les Beriozka) où l'on pouvait

# quels objectifs ?

demandés qui acquerront la possibilité de choisir leurs élèves sur des critères qui, quels qu'ils soient, seront contraires aux principes d'un service public. Cela conduira à développer la concurrence entre les établissements et à renforcer leur autonomie. De plus cela ne fera qu'aggraver la ghettoïsation de certains établissements dans les secteurs difficiles.

## L'assouplissement de la carte scolaire est une illusion

**S**'il ne faut pas supprimer la carte scolaire, il y a cependant beaucoup à faire pour sortir de l'hypocrisie actuelle et lutter contre les processus ségrégatifs.

La situation de contournement massif de la règle est très avancée, dans certains cas et dans certaines grandes agglomérations. Ce n'est pas uniquement par évitement des quartiers populaires mais parce que les stratégies scolaires sont de plus en plus fines pour choisir les meilleurs cursus. Il n'est pas possible de laisser la situation en l'état. Mais il est sidérant de voir comment s'engagent les débats sur l'école en cette rentrée. Il y a un déluge de propositions à caractère démagogique et confus entre, d'une part, Nicolas Sarkozy qui fait de la provocation libérale et, d'autre part, Ségolène Royal qui tient un discours particulièrement ambigu, sans parler du palmarès des établissements violents. On peut être inquiet de la qualité du débat qui va s'engager. Pour les politiques, tenir ce discours présente un double avantage. Il peut satisfaire les plus libéraux, les plus « consommateurs » d'école, ceux qui croient au marché dans tous les domaines. Mais il peut aussi répondre à l'insatisfaction populaire de ceux qui sont enfermés dans leurs quartiers. L'argument qui consiste à dire que la situation actuelle est défavorable aux plus démunis et qu'elle le serait plus encore avec un durcissement de la carte scolaire appelle plutôt à renverser les données du problème. Donner plus de liberté aux jeunes issus des milieux populaires ? Donner la possibilité à quelques-uns de sauver leur peau ? C'est avoir une vision utilitariste de l'école. La réalité n'est pas si simple. Il faut envisager les conditions de possibilité et de choix qui s'offrent aux familles populaires. Quels moyens ont-elles de suivre des scolarités à distance du domicile ? Quelles informations ont-elles sur l'offre ?

L'assouplissement de la carte scolaire est une illusion. Il est préférable de dénoncer l'inégalité tout en confortant les plus rusés qui savent utiliser le système. On ne sortira pas l'école de ses difficultés avec ce type d'ambiguïtés et de ruses politiques.

La priorité est d'agir sur les ségrégations urbaines et sur les possibilités économiques et culturelles des familles pour que les enfants



**Bertrand Geay**  
Professeur en sciences de l'Éducation  
à l'université Jules-Verne de Picardie,  
auteur de *Le syndicalisme enseignant* (La  
Découverte, 2005)

réussissent leur scolarité. Cela suppose un investissement massif pour l'école, pour une politique d'urbanisation équilibrée et de redistribution économique. En fait, même lorsqu'il y a des politiques compensatoires, on n'arrive pas à des situations d'égalité. Il faut investir plus massivement dans les quartiers populaires en terme de moyens d'enseignement et de soutien apportés aux élèves en difficulté. Il faut ouvrir une négociation sur les moyens d'une meilleure stabilisation des personnels. Et s'il convient aussi de ne plus enfermer les politiques scolaires dans le cadre territorial, il faudrait en imaginer qui consistent à recréer un véritable système de bourses, d'aide individuelle sur le plan économique, de recrutements, etc.

La question des savoirs enseignés et des méthodes, et la façon dont on gère les flux scolaires sont aussi essentielles. On a un dispositif massifié qui ne permet pas de travailler sur les différentiels de comportements dans les apprentissages, on ne dispose pas de réflexion aboutie sur la culture commune que tous doivent maîtriser à la fin de la scolarité. Il y a aussi un grand effort à faire concernant la formation des enseignants. Il faut agir si on veut éviter de s'enfoncer dans un système déjà fondé sur la concurrence et le laisser-faire. On nous propose de baisser les bras. C'est une position fataliste, défaitiste. Et si la carte scolaire doit devenir un enjeu du débat public et citoyen, ce devrait être pour en discuter le contenu, les choix faits sur le terrain, et ce à tous les niveaux du processus d'enseignement. ■

### CE QU'EN PENSE LE SNES

La situation actuelle est loin d'être satisfaisante. Mais il est pervers ou absurde de vouloir « supprimer » ou « alléger » un dispositif en raison de ses faiblesses avec comme conséquence la mise en place d'un système qui élargit et aggrave les dérives qui justifient, aux yeux de certains, sa suppression ou son allègement.

Bien conscient des dysfonctionnements actuels le SNES propose d'améliorer la carte scolaire. Cela implique :

- de mettre en place une véritable politique sociale et d'aménagement du territoire, afin d'éviter la constitution de ghettos de familles défavorisées et de « casser » ceux qui existent ;
- d'améliorer la diversité et la nature de l'offre de formation dans les établissements situés dans les secteurs difficiles (variété des langues vivantes, implantation de CPGE et de BTS par exemple) ;

- d'améliorer les conditions d'enseignement et de vie dans les établissements des quartiers difficiles en attribuant à ces établissements des moyens supplémentaires importants ;
- de revoir le découpage des zones de la carte scolaire dans certains secteurs, la carte actuelle jouant parfois le rôle de ghettoïsation qu'elle est censée corriger ;
- de remettre en cause le transfert aux conseils généraux de la carte scolaire des collèges ;
- d'accorder progressivement aux établissements des moyens, en particulier en personnels, non plus fondés sur le nombre d'élèves scolarisés dans l'établissement mais fondés sur le nombre d'élèves scolarisables du secteur de recrutement.

Daniel Robin, daniel.robin@snes.edu

## ACTION

# APRÈS LE 28, TOUTES LES RAISONS DE CONTINUER



© Thierry Nectoux

Sur la base des 200 premiers résultats de grève qui lui étaient parvenus, correspondant à environ 10 000 collègues de service, le SNES a pu annoncer, le 28 septembre à 11 heures, que la grève était suivie à 29 % (33 % en collège et 25 % en lycée). Des manifestations ont eu lieu partout en France avec notamment 8 000 manifestants à Paris, 3 000 à Marseille et à Lille, 1 000 à Clermont-Ferrand et à Bordeaux, etc.

Le ministère de son côté publiait un communiqué annonçant une participation moyenne de 15 %, ajoutant deux petites phrases qui auront été droit au cœur des grévistes :

« Gilles de Robien constate qu'une très large majorité des personnels a préféré aujourd'hui rester mobilisée au service des élèves : environ 85 % d'entre eux sont à leur poste. C'est la meilleure manière de faire bénéficier l'École des nombreuses ressources dont elle dispose. »

Du côté des médias, la mobilisation a été décrite comme moyenne.

Quant à nous, force est de constater que la mobilisation n'a pas été à la hauteur de ce que nous souhaitons. Quelques explications peuvent être avancées :

- grève intervenant très tôt dans l'année scolaire, ce qui a rendu difficile sa préparation ;
- plateforme centrée sur les questions budgétaires qu'il n'est pas facile de relier aux difficultés rencontrées au quotidien ;
- interrogations liées à la proximité des échéances présidentielles dans un climat social atone dans tous les secteurs.

En même temps, la journée a mis en évidence la détermination d'une partie importante des personnels, près du tiers. C'est avec ces enseignants que le SNES entend convaincre la profession de s'engager toute entière dans la bataille qu'il mène contre les mesures catastrophiques que prend le gouvernement contre le second degré :

- des dizaines de milliers de postes supprimés en cinq ans, pourtant profondément atteinte à la qualité de notre enseignement ;

- démantèlement de l'encadrement éducatif, laissant les établissements, notamment dans les zones difficiles, encore un peu plus démunis face à la violence ;

- mise en œuvre du socle commun, de la « réforme » de l'éducation prioritaire et de l'apprentissage junior, renforçant encore la ségrégation sociale ;

- remise en cause inadmissible des « décharges statutaires », correspondant pourtant à la prise en compte de sujétions particulières (classes d'examen, post-bac, suivi des labos, etc.).

C'est bien maintenant qu'il faut mener cette bataille, d'abord pour obtenir des résultats immédiats, mais aussi pour peser efficacement dans le débat public des présidentielles et pour imposer l'idée qu'il faut d'autres choix pour l'éducation.

Le SNES va, à l'occasion du débat budgétaire, organiser une campagne d'interpellation de l'ensemble des parlementaires. Il sera aussi présent à la réunion des fédérations de l'éducation

qui se tiendra le 3 octobre et proposera, avec la FSU, une nouvelle action d'ampleur nationale au cours du premier trimestre. N'hésitez pas à nous faire connaître votre avis. ■

**Bernard Boisseau**



© Thierry Nectoux

## BONNE ROUTE GISÈLE !



Gisèle Jean a quitté le secrétariat général du SNES en cette rentrée 2007 pour des raisons personnelles. Elle a souhaité se rapprocher de Poitiers et elle a pris un poste de

directrice à l'IUFM où elle exerçait déjà comme formatrice.

Gisèle était entrée en 2001 au secrétariat général, elle était responsable du secteur « contenus », coordonnant et impulsant le travail de réflexion des groupes disciplinaires du SNES. Elle a beau-

coup contribué à resserrer les collaborations du SNES avec les associations de spécialistes, les mouvements pédagogiques et de nombreux chercheurs. Au départ de Denis Paget en 2004, ses responsabilités se sont élargies au suivi des secteurs lycée, collège et

enseignement technologiques, et du secteur international. Elle s'est aussi pleinement investie dans la vie fédérale à la direction de la FSU. De 2004 à 2006 Gisèle a porté la parole du SNES au conseil supérieur de l'éducation où elle y menait la délégation de notre syndicat. Nous respectons bien évidemment sa décision, dictée par des contraintes personnelles, et aussi son goût pour les nouvelles aventures. Mais il est sûr qu'elle va beaucoup nous manquer, au-delà même de ses compétences, de son dynamisme et de sa capacité à travailler collectivement. Nous lui adressons tous nos vœux de réussite dans ses nouvelles responsabilités. Bonne route Gisèle ! ■

**Bernard Boisseau,  
Claudie Martens,  
Frédérique Rolet**

### MODIFICATIONS DANS LES INSTANCES NATIONALES DU SNES

Suite au changement de situation professionnelle de plusieurs élus, la CA nationale du 12 septembre a procédé (unanimité moins une abstention) aux modifications suivantes des instances nationales du syndicat :

#### Secrétariat général

Bernard Boisseau, Claudie Martens et Frédérique Rolet

#### CA nationale

**Au titre d'Unité et Action :** Quatre des 59 élus titulaires quittent la CA nationale : Gisèle Jean, Vincent Caussé, Jean-Louis Viguier et Francis Valenti. Conformément aux statuts, les quatre premiers suppléants deviennent titulaires (Daniel Rallet, Claire Dumont, Maryvonne Guignonnet, Guy Lebesgue) et les quatre premiers non-élus deviennent suppléants

(Nadine Grégoire, Sandra Loustalet-Sens, Jean-Louis Perez, Vincent Ple).

**Au titre de l'École émancipée :** Joëlle Imbert, suppléante, est remplacée par Benoît Bossard. Sont également élus à la CA, sur la base des résultats Francine Chatelet et Jean Pilloz.

#### Bureau national :

##### remplacement d'élus Unité et Action

Sylvie Nony remplace Gisèle Jean comme titulaire ; parmi les suppléants, remplacement de Vincent Caussé par Stéphanie Alenda et de Francis Valenti par Claire Dumont.

#### Secrétariat national

Remplacement de Gisèle Jean par Sylvie Nony et de Francis Valenti par Claire Dumont.

# DÉCHARGES : PROJET ALARMANT

**Nous connaissons désormais les grandes lignes du projet de décret chargé de modifier les décrets de 1950 afin de diminuer le nombre de décharges.**

La quasi-totalité des collègues sera mise à contribution.

La possibilité réglementaire d'être affecté dans une autre commune (sans plus de précision sur le périmètre), risque de multiplier des situations déjà pratiquées en gestion et préjudiciables aux élèves comme aux personnels. Les TZR seraient soumis à la bivalence, vantée à travers les mentions complémentaires.

Les heures de réduction du temps de présence devant élèves, compensation de charges de coordination ou de la charge de travail imposée par les classes d'examen (l'heure de première chaire) sont supprimées pour les Premières (cabinet

d'histoire, laboratoire de LV, SVT, sciences physiques...) et réduites à la portion congrue pour les Secondes. Des menaces pèseraient également sur les services des collègues enseignant en partie dans des groupes, en collège et en lycée. Les nouvelles dispositions conduiraient à un alourdissement du service pour la majorité des professeurs, une hiérarchisation accrue des disciplines liée à la présence ou non d'une épreuve du bac...

Des effets à plus long terme devraient se faire sentir lors des rentrées suivantes puisque l'augmentation des services conduira à de nouvelles suppressions de postes. Les uns travailleront plus tandis que d'autres seront éjectés des établissements !

Décrets 50-581 (25/05/50)	Projet de décret 2006
Maxima de service hebdomadaires du personnel enseignant des établissements du second degré	Dispositions générales <b>Titre I</b>
<p><b>Chapitre I, Article 3 :</b></p> <p>Services partagés « autre établissement public de la même ville » Trois établissements: diminution d'une heure</p> <p>Si impossibilité de compléter dans un autre établissement de la même ville, si les besoins du service l'exigent, participation à un enseignement différent de la manière la plus conforme aux compétences et goûts.</p> <p>Une HSA imposable, sauf empêchement pour raison de santé. Fonctions du professeur principal exclues de la définition du service, définies comme activité supplémentaire</p> <p><b>Chapitre II, Article 4</b> Maxima de service majorés d'une heure pour ceux enseignant plus de 8 heures dans une classe dont l'effectif est inférieur à 20 élèves</p> <p>Diminués d'une heure pour une classe dont l'effectif est compris entre 36 et 40 élèves. Diminués de deux heures pour effectif supérieur à 40 élèves</p> <p style="text-align: center;"><b>Article 5 : Première chaire</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Articles 6-7 : Classes préparas</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article 8</b> Cabinet d'histoire : au moins une demi-heure ou une heure par décision ministérielle. SVT / SPH : au moins huit heures d'enseignement en SPH ou SVT → moins une heure au cas où n'existerait pas d'agent de laboratoire. Laboratoire de SVT et SPH, moins une heure ; laboratoire de technologie utilisé par au moins six divisions, moins une heure ; labo de LV s'il y a au moins 6 cabines, moins une heure.</p>	<p><b>Chapitre I, Article 2 : Inscription dans les textes réglementaires de la possibilité d'enseigner dans une autre commune sans limitation géographique.</b> Service complété dans la discipline dans un ou deux autres EPLE de la même commune ou d'une autre commune. Deux établissements dans deux communes différentes ou sur trois établissements de la même commune : diminution d'une heure. Trois établissements situés dans deux communes : diminution de deux heures. Impossibilité d'une autre commune → si les besoins du service l'exigent enseignement dans une autre discipline dans l'établissement d'affectation « de la manière la plus conforme à ses compétences ». Extension aux TZR. <b>Les TZR peuvent être astreints à l'enseignement d'une autre discipline</b> Prime pour les mentions complémentaires Une HSA imposable (<b>fin des motifs de dispense d'une HSA</b>) Supprimé</p> <p><b>Chapitre II, Article 5</b> Maxima majorés d'une heure pour ceux enseignant plus de huit heures dans des divisions ou groupes de moins de 20 élèves, <b>Risque d'augmentation du service d'une heure pour toute une série de collègues → à terme des suppressions de postes.</b> Abaissés d'une heure pour les enseignants donnant au moins huit heures dans des divisions ou groupes de plus de 35 élèves Abaissés de deux heures pour effectif supérieur à 40.</p> <p style="text-align: center;"><b>Article 6</b> Diminution d'une heure pour les professeurs enseignant au moins six heures dans une discipline faisant l'objet d'une épreuve obligatoire du baccalauréat en classe de Terminale ou Première. Pour le calcul des six heures, les heures données à deux divisions ou groupes dans une même discipline comportant même programme et même horaire, ne comptent qu'une fois. <b>L'imposition que la discipline fasse l'objet d'une épreuve au bac en Première ou Terminale limite la première chaire aux enseignants préparant aux épreuves du bac → nombreuses disciplines touchées (LV...)</b></p> <p><b>Article 9 :</b> <b>Fin des décharges pour labo SVT, SPH, cabinet d'histoire.</b> Sans changement  Supprimé</p>
<b>Décret 50-582 (établissements publics d'enseignement technique)</b>	
<p><b>Chapitre II, Article 5</b> Première chaire sections de techniciens.</p>	<p><b>Perte de la première chaire pour tous les collègues qui interviennent en STS. Compte tenu de l'article 5, cela conduit à un service augmenté de 2 heures pour les enseignants des disciplines technologiques intervenant en STS.</b></p> <p><b>Chapitre ajouté :</b></p> <p><b>Chapitre III :</b> Dispositions relatives aux actions d'éducation et de formation autres que d'enseignement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Article 11 :</b> avec l'accord des enseignants peuvent entrer dans le service :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation et encadrement des activités pédagogiques des élèves .</li> <li>- Coordination d'une discipline d'un champ disciplinaire, d'un niveau d'enseignement ou d'activités au titre d'un réseau d'établissements.</li> <li>- Formation et accompagnement des enseignants</li> </ul> </li> <li>• <b>Article 13 :</b> Service des PEPS</li> </ul> <p><b>Titre II</b> Mentions complémentaires <b>Élargissement des missions</b></p>

**Conclusion :** Augmentation des services et, à terme, suppression de postes et alourdissement pour tous des conditions de service.

## CONGRÈS DU SNES

# L'AFFAIRE DE TOUS LES ADHÉRENTS

**Dans 6 mois se tiendra le congrès du SNES. Prenez la parole pour évaluer le travail de l'équipe actuelle et définir les priorités futures.**

Tous les deux ans le SNES réactualise sa plate-forme revendicative lors de son congrès national. Il se tiendra cette année du 26 au 30 mars à Clermont-Ferrand. C'est un moment important de débats, de mandatement pour la période qui suit, mais aussi d'expression en direction de l'opinion, des partenaires syndicaux, des décideurs politiques. **À quelques semaines des élections présidentielles puis législatives, il sera l'occasion d'interpeller les candidats sur la politique éducative que nous voulons.** Ces revendications doivent être construites par l'ensemble des syndiqués. C'est pourquoi le congrès national se

prépare dès maintenant à travers des textes publiés dans *L'US*, des réunions d'établissement, des stages de formation, puis des congrès académiques. Ces congrès, constitués de délégués de chaque collège et lycée, effectuent la synthèse des discussions et élisent leurs représentants au congrès national qui élabore à partir de tout ce travail préparatoire « la feuille de route » du syndicat pour les deux années à venir. Le conseil national du SNES réuni en septembre a élaboré l'architecture du congrès avec les préoccupations suivantes :

- prendre en compte le contexte particulier lié aux échéances électorales ;
- intégrer les questions qui ont marqué la période récente ;
- faciliter l'implication d'un maximum d'adhérents en choisissant un découpage qui permet d'entrer dans le débat par la question plus particulière de son choix. Publication des contributions écrites, ouverture d'une rubrique d'expression en ligne, le SNES entend donner à chacun les moyens de s'exprimer pendant la période préparatoire. ■

Claudie Martens

Une année de congrès c'est aussi l'occasion pour chaque syndiqué de porter jugement sur le travail accompli lors des deux années précédentes à travers le vote du rapport d'activité et d'élire l'équipe de direction sur la base de différentes listes, pour les deux années suivantes.



## ARCHITECTURE DU CONGRÈS

Texte introductif : **Quelle contribution du SNES à une perspective de transformation sociale ?**

### THÈME I - Quelle école dans cette perspective ?

1. Diplômes, qualifications, formation tout au long de la vie.
  2. Au collège et au lycée, développer les conditions de la réussite pour tous.
  3. Éducation prioritaire : les mesures nécessaires pour lutter résolument contre les inégalités.
  4. Objectifs et moyens : qui décide ?
- Encadré particulier sur la laïcité

### THÈME II - Quelles évolutions de nos métiers dans l'école que nous voulons ?

1. Au sein des équipes, clarifier les missions de chacun.
2. Développer des perspectives de carrières pour tous.
3. Débuter dans le métier.
4. Protection sociale : des droits à (re) conquérir.

### THÈME III - Quel syndicalisme pour aller de l'avant ?

1. L'action syndicale : quel bilan des deux dernières années, quelles perspectives ?
2. L'ambition de syndiquer la masse des personnels.
3. Renouveler les équipes militantes, améliorer le fonctionnement du SNES.
4. Le paysage syndical international, la place du SNES et de la FSU.
5. Action.

**Appel final à l'adresse de l'opinion publique et des candidats à l'élection présidentielle**



## CTP DES CONSEILS RÉGIONAUX : Faire voter pour les syndicats de la FSU

### DEUX QUESTIONS À EUGENIO BRESSAN\*



**L'US : Peux-tu nous préciser la nature de ces élections ?**

**Eugenio Bressan :** En octobre et novembre vont se tenir, à des dates fixées dans chaque région, les élections aux comités

techniques paritaires (CTP) des conseils régionaux. C'est l'une des conséquences du transfert imposé des personnels TOS aux conseils régionaux par la loi de 2004.

Ces élections constituent un enjeu majeur pour les personnels et pour la FSU et ses syndicats. En élisant des représentants des syndicats de la

FSU (UNATOS, SNETAP et dans certaines régions SNU-CLIAS), les personnels se donneront des élus qui interviendront pour le maintien des TOS dans les établissements scolaires et contre toute forme d'externalisation ou de privatisation des services.

Ils y défendront le service public, seul garant de la cohésion sociale et de l'égalité entre les citoyens et les territoires. Ils œuvreront à la défense et à l'amélioration des statuts et des déroulements de carrière de tous les salariés. C'est aussi se donner les moyens de revenir sur cette loi.

**L'US : Et pour la FSU ?**

**E. B. :** Ces élections sont en même temps l'occasion pour la FSU et ses syndicats de voir confirmer la confiance que les personnels leur accordent et d'affirmer leur représentativité dans la fonction publique territoriale. Les syndiqués et militants du SNES côtoient les TOS au quotidien dans leur lycée, ils se sont engagés avec eux contre les projets de décentralisation agissant avec eux contre les suppressions de postes. La FSU compte sur eux pour contacter les personnels concernés et les inviter à voter pour les listes des syndicats de la FSU.

\* Secrétaire national chargé du suivi des questions électorales.

## MUTATIONS 2007

# AVIS DE TEMPÊTE

**Le ministère a soumis à discussion, mi-septembre, un premier projet de note de service pour les mutations 2007.**

**D**ans l'ensemble, ce projet prévoit de rendre la gestion au barème purement « indicative », ce qui revient à généraliser l'arbitraire, tout en aggravant les déséquilibres subis depuis 2004 dans un contexte très fortement dégradé (suppressions de postes massives entraînant une très faible fluidité du mouvement). Sous couvert de donner priorité absolue aux situations légalées, le

ministère souhaite désormais rendre ultraprioritaires les situations de séparation de conjoint. Si l'on peut se réjouir de cette préoccupation nouvelle de l'administration (qui a pendant des années dévalorisé les bonifications familiales: points d'enfants, années de séparation, date de prise en compte...), **on ne peut en revanche accepter de voir se reproduire les mêmes déséquilibres, conduisant à la mutation garantie de quelques-uns au détriment de milliers d'autres.** Dans cet ordre d'idée, le droit au rapprochement de conjoint pour les collègues passés

après le 31 décembre 2005 serait rendu caduc par la mise en œuvre de l'amendement « Péresse » (modifiant l'article 60 du statut général).

**Le ministère souhaite aussi utiliser le mouvement pour développer la bivalence**, en accordant une bonification aux lauréats d'une « mention complémentaire » au CAPES; ceux-ci passeraient non seulement devant tout autre néo-titulaire, y compris les ex-non-titulaires, mais aussi devant de jeunes titulaires ayant sept ans de poste. Enfin, cadeau scandaleux fait à l'enseignement privé sous contrat:

ses personnels pourraient intégrer le second degré public directement lors du mouvement intra ! De telles orientations sont inacceptables, nous l'avons très clairement dit lors de l'audience du 14 septembre dernier. Un second projet nous serait prochainement présenté. Une nouvelle audience est d'ores et déjà prévue. La vigilance s'impose. Nous rendrons compte des évolutions: consulter le site [www.snes.edu](http://www.snes.edu), partie « mutations ». ■

**Christophe Barbillat,**  
**Céline Urbaniak**  
emploi@snes.edu



## PRÉCARITÉ

# MENONS LA BATAILLE DE L'EMPLOI

**La suppression d'emplois budgétaires s'accompagne d'une nouvelle vague de diminution de crédits de contractuels (- 3 500 équivalents temps plein). 8 000 à 9 000 sont au chômage.**

**C**ertains chiffres alarmants illustrent les conséquences de ces suppressions sur plusieurs années et l'absence de mesures concrètes. Ainsi à Orléans-Tours, un tiers des contractuels sur les listes touchent l'Aide pour le retour à l'emploi (ARE) et seront au RMI en 2007. À Rennes, 400 dossiers chômage sont recensés pour 294 contractuels en poste. Le SNES demande une mise à jour et à plat de la situation de l'ensemble des non-titulaires.

**Bataille contre la précarité**  
Il continue la bataille contre la précarité pour la défense des droits de l'ensemble des non-titulaires en poste ou au chômage. L'application du CDI, un an après la parution de la loi, ne se fait pas partout, et alors dans des conditions très restrictives. Des collègues avec une ancienneté impor-

tante ne sont pas pris en compte (chômage, temps incomplets). Les académies recensent à grand-peine le nombre de collègues concernés, elles ont envoyé les CDI aux MA mais la plupart des rectorats examinent au cas par cas la situation des contractuels. D'autres à Nice et Toulouse refusent de nous informer. À Aix-Marseille des listes établies d'ayants-droit sont remises en cause. De nombreux contractuels restent dans l'incertitude. Le SNES se bat pour un examen clair des situations.

### Pour le réemploi

Le SNES s'oppose aux licenciements de collègues opérés par certains rectorats au prétexte de l'absence de supports, ainsi qu'à la remise en cause des mesures de réemploi des maîtres auxiliaires. Il a obtenu dans un premier temps l'engagement du ministère d'une reconduction du réemploi des MA pour cette année. Il continue d'intervenir pour le réemploi de tous et l'équité dans les affectations des collègues concernés ou non par le CDI. **Le SNES reste opposé à cette loi. Il continuera à agir pour un nouveau plan de titularisation toujours d'actualité.**

Quelques réunions et rassemblements se sont déroulés notamment à l'occasion du 28. Il faut continuer à se mobiliser. ■

**nontitulaires**  
**@snes.edu**



© Thierry Nectoux

## PROJET D'ACCORD-CADRE RELATIF À LA FORMATION PROFESSIONNELLE, TOUT AU LONG DE LA VIE POUR LES AGENTS DE L'ÉTAT

Le ministère de la Fonction publique a engagé des discussions sur ce sujet. Il s'agit pour lui de décliner les accords de janvier 2006 relatifs à la formation professionnelle tout au long de la vie dans le privé. À cette étape des discussions, plusieurs lignes de force se dessinent: la conception ministérielle n'est pas la nôtre. Au niveau des ressources humaines, de la gestion, de la carrière, de l'engagement financier; elle s'apparente à la logique d'entreprise. Formation utilitariste, en dehors du temps de travail, individualisée, hiérarchisée, le ministère ne reconnaît pas dans les faits l'agent comme un véritable acteur. À ce stade, il ne songe nullement à augmenter, comme il en a le pouvoir, la durée du Droit individuel de formation (DIF). Pourtant, une étude récente (cf. *Le Monde* du 12/9/2006) l'estime d'une durée bien trop courte pour pouvoir améliorer les perspectives professionnelles. Début octobre, le ministre doit transmettre sa proposition.

Nul doute que les personnels devront se mobiliser sur cet enjeu important.  
**Marylène Cahouet**

EP1

## UNE RÉFORME SANS PERTINENCE

**Mettre « le paquet » sur les établissements qui concentrent toutes les difficultés sociales et scolaires sans pour autant pénaliser les autres aurait dû être une nécessité.**

**M**ais force est de constater que la réforme des ZEP ne répond pas aux besoins des établissements.

D'abord, parce que les critères qui ont présidé au classement de 249 EP1 ont surtout permis d'**écarter 244 collèges** qui concentrent des difficultés tout aussi marquées. Parce qu'ensuite, les « moyens » attribués ne correspondent pas à ce que les équipes pouvaient attendre : plutôt que d'améliorer les conditions d'enseignement, le ministère a préféré implanter des postes profilés le plus souvent sans concertation, pour assurer

des tâches diverses de coordination et d'animation, voire d'encadrement des enseignants. Dans la plupart des réseaux dits « ambition réussite », les effectifs par classe n'ont pas baissé, le travail en classes dédoublées ne s'est pas développé, la concertation des équipes n'a pas été améliorée. La situation s'est même souvent détériorée avec une baisse du H/E. Ces dernières semaines ont bien montré toutes les incohérences de cette réforme.

D'ailleurs, les rectorats ont eu bien du mal à recruter des enseignants référents et de nombreux postes n'ont été couverts à la rentrée qu'à force de pressions sur les collègues TZR, même néotitulaires, ou encore, comme tout dernièrement à Orléans-Tours, des contractuels. ■

Bruno Mer



© Clément Martin

### DERNIÈRE MINUTE

#### BILAN OFFICIEL ET PERSPECTIVES

##### Référents en EP1

• **3/4 affectés dans le cadre d'un mouvement spécifique. Des difficultés de recrutement plus grandes dans certains départements, comme à Marseille.**

**SNES : Cela ne rend pas compte des pressions diverses qui ont été exercées pour « susciter » certaines candidatures. De plus, les 250 postes restés vacants ont dû être pourvus par des TZR rarement volontaires et parfois néotitulaires. Certains postes sont encore vacants.**

• **25% de PE ; 75% de PLC souvent issus de l'établissement même. Dans certains départements, la proportion de PE dépasse 50%. Pour les PLC, postuler sur un poste de référent a souvent permis d'échapper à une mesure de carte scolaire ou un complément de service.**

##### EP1 privés

**Le ministère a classé 11 collèges privés en EP1, souvent liés aux « Orphelins d'Auteuil » sur les mêmes critères que pour les collèges publics.**

**SNES : Cela reste à vérifier ! Vous en trouverez la liste sur le site ([www.snes.edu](http://www.snes.edu)).**

##### Collèges EP3

**Le ministère travaille sur la définition d'un critère national pour permettre aux recteurs d'en établir la liste. Ce critère sera uniquement social. Il y aura des sorties à la rentrée 2007 mais « pas de bouleversement ».**

**SNES : Même repoussée pour l'essentiel à la rentrée 2008, l'éjection d'un grand nombre d'établissements (collèges et lycées) de l'éducation prioritaire constitue toujours l'un des objectifs prioritaires pour le ministère.**

## TÉMOIGNAGES

**Au collège Jean-Moulin à Marseille, les collègues se sont opposés au printemps dernier à une DGH qui prévoyait la suppression d'une classe de Quatrième. Juste avant les vacances, les effectifs inscrits en Quatrième s'avérant plus nombreux que prévu, la principale propose deux possibilités : ouvrir une classe supplémentaire avec 20 HSA complétées par une partie du service des enseignants référents, ou ne pas ouvrir de classe et fonctionner avec des effectifs à vingt-huit élèves par classe (alors que l'établissement est classé EP1 ambition et réussite).**

Aucune des deux solutions n'était acceptable pour les collègues. En juillet l'IA des Bouches-du-Rhône a finalement reconnu ne plus avoir de moyens à disposition pour ouvrir une nouvelle classe.

La rentrée s'est donc effectuée dans les conditions abracadabrantesques imposées par l'inspection d'académie : ouvrir une division à coups d'HS ! De plus, quatre des cinq postes et demi de professeurs référents ont finalement été confiés à des TZR néotitulaires non volontaires, faute de candidats. Ils se retrouvent aujourd'hui sur des postes qui ont été profilés sans aucune concertation, et qui sont donc sans rapport avec les besoins réels du collège.

Guillaume Marsault, S1

**Au collège Barbusse de Bagneux, au bout d'un mois, tous les collègues sont déjà le nez dans le guidon, bien au-delà des 35 heures, notamment les nombreux néotitulaires TZR, privés de décharge.**

À cette surcharge structurelle, Ambition Réussite ajoute une multitude de réunions, souvent à midi ou en fin de journée, sans HSE pour les rémunérer. On ne pourra pas continuer longtemps à cette cadence.

Le rodage du PPRE donne lieu à des cafouillages (changements d'horaires répétés, intervenants pas prévenus, élèves absents à ce créneau...). Emplois du temps élèves surchargés et plus compliqués, floraison d'appellations au contenu imprécis (PPRE, soutien, « soutien-devoirs...») et à la pertinence pas toujours démontrée : il semble que l'impératif soit d'occuper à tout prix au collège les deux professeurs des écoles (PE) référents ainsi que les six assistants pédagogiques, quitte à créer des situations ubuesques.

Le Contrat de Réseau Ambition Réussite, qui fixe les objectifs et les moyens alloués pour les atteindre, sera signé prochainement par l'IA et le chef du comité exécutif. Les personnels n'ont pas été consultés, le CA n'en a pas eu connaissance. Le pilotage d'Ambition Réussite est administratif et hiérarchique, la pédagogie lui est subordonnée.

Marianne Auxenfans, secrétaire de S1

**LES CHOSES SEMBLENT S'ARRANGER SUR LE FRONT DE L'EMPLOI.** La plupart des indicateurs confirment une diminution significative du nombre des chômeurs depuis un an, qui ramène le taux de chômage à peu près à son niveau de 2002.

## EMPLOI Une reprise en trompe-l'œil

Il faut évidemment s'en féliciter, mais un examen sérieux des données oblige à tempérer cet optimisme. À en croire le ministre de l'Économie, la baisse du chômage serait un effet d'une croissance plus rapide, selon celui des Affaires sociales, ce serait grâce à la politique de l'emploi. Qu'en est-il ?

### Peu de nouveaux emplois

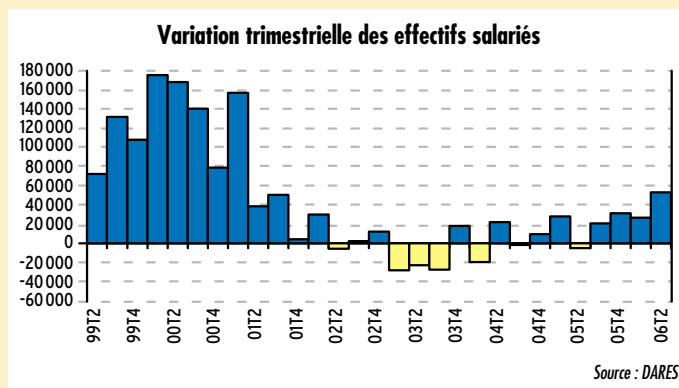
Le premier constat est que l'économie française crée peu d'emplois. Dans le secteur « principalement marchand », qui est celui pour lequel les données sont disponibles régulièrement, il y a aujourd'hui 15,6 millions de salariés. C'est 130 000 de plus en un an ; mais cette embellie ne fait que rattraper le terrain perdu en 2003 et 2004, si bien qu'on est aujourd'hui à peine au-dessus du niveau atteint en 2002. Par contraste, l'emploi a augmenté de 2,1 millions de personnes entre 1994 et 2001. Il n'y a donc pas de création nette d'emplois en France. Faut-il s'en étonner ? Avec une croissance généralement inférieure à 2 % par an, il est difficile de créer des emplois. Si la France y parvenait, il faudrait

d'ailleurs en conclure que la productivité du travail stagne, ce qui ne serait pas non plus une bonne chose. Il y a donc moins de chômeurs, mais pas plus de cotisants aux organismes de Sécurité sociale ni plus de sources de revenus pour les ménages.

La baisse du chômage est d'abord imputable à la croissance ralentie de la population active. Autour de l'an 2000, celle-ci augmentait de plus de 200 000 personnes par an ; la hausse n'a été que de 121 000 en 2005. Dans le même temps, les nouveaux emplois aidés, correspondant aux CAE (Contrat d'accompagnement vers l'emploi), CIE (Contrat d'initiative emploi) et CA (Contrat d'avenir), concernaient 316 000 personnes fin juin 2006, soit 115 000 de plus qu'au début de l'année. Enfin, le temps partiel a continué, lentement, à se développer.

### Plus de RMistes

À noter que certains commentateurs perfides font remarquer que le nombre d'allocataires du RMI augmente alors même que le chômage recule, ce qui montrerait que tout ne va pas si bien. De fait, si le nombre des chômeurs depuis



plus d'un an a baissé, il y a toujours autant de chômeurs depuis trois ans et plus. Cependant, une partie de la hausse du nombre des RMistes est imputable aux possibilités accrues de cumuler emploi et RMI. Il ne faut donc pas forcément y voir l'extension du nombre des travailleurs pauvres.

### Baisse du chômage

Il ne serait pas étonnant de voir la baisse du chômage se confirmer au cours des prochains mois, pour deux raisons essentielles. La reprise de la croissance, pour timide qu'elle soit, a fini par entraîner un certain redémarrage de l'investissement, ce qui est annonciateur d'embauches.

Certes, la croissance mondiale donne des signes de ralentissement ; mais la croissance prévue pour 2007 devrait atteindre le seuil des 2 %, au-delà duquel l'économie française crée des emplois. Surtout, l'accélération des départs en retraite, qui ne se voit pas encore dans les statistiques de chômage, devrait faire nettement sentir ses effets prochainement. Le problème sera alors celui de l'adéquation entre offres et demandes d'emploi. On se souvient que l'embellie de 1998-2000 avait causé des pénuries de certaines qualifications. Le retour de tensions semblables est à prévoir pour les années à venir. ■

Arnaud Parienty

**LE CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES (COR)** va sortir le 20 décembre prochain son rapport sur les enjeux du rendez-vous de 2008, prévu par la loi Fillon. Mais le débat public est assez mal engagé.

## RETRAITES Pour un débat public de qualité

Un prétendant à la présidence de la République est parti en croisade contre les « privilèges » des régimes spéciaux au nom de l'égalité. Vu de Neuilly, le concept d'égalité résonne curieusement. Voilà des gens dont le projet fondamental est de réduire le niveau des pensions dans les régimes par répartition pour revenir à la rente du XIX<sup>e</sup> siècle comme moyen d'assurer ses vieux jours, et qui, confortablement assis sur la flambée des patrimoines, ainsi que sur les politiques fiscales qu'ils ont concoctées pour eux-mêmes, construisent un système de



retraites profondément inégalitaire au nom de l'égalité.

### Croissance nécessaire

A-t-on besoin de nouveaux financements pour les retraites ? Ce qui est déterminant, c'est la croissance économique. Pour le COR, si le taux de chômage revient à 4,5 % à partir de 2015 et si les revenus croissent à un rythme de 1,8 %/an, le besoin de financement sera nul en 2020 et modéré en 2030 (0,6 point de PIB). Bien sûr, **si, comme nous le souhaitons, on revient sur les régressions de 1993 et 2003**, la ques-

tion de trouver de nouveaux moyens de financement se pose, mais il n'y a pas lieu de céder au catastrophisme.

Certes, sauf à imaginer un appauvrissement généralisé des retraités, il faudra de nouveaux financements pour faire face au vieillissement de la population. La question qui a été soigneusement occultée dans le débat de 2003, est de savoir si ce financement supplémentaire viendra de l'épargne personnelle pour ceux qui le peuvent ou sera socialisé pour protéger tout le monde. Ce dernier choix est à portée de main

pour une société qui va s'enrichir (le PIB va doubler en 40 ans). On s'interroge beaucoup sur la fiabilité des régimes de retraite à l'horizon de 2050, mais *quid* de la valeur de placements immobiliers ou financiers à un horizon aussi lointain ? L'histoire invite à la prudence. Seuls les régimes par répartition offrent une garantie politique fondée sur la solidarité entre les générations.

### Après 1993 et 2003

Or, les réformes de 1993 et de 2003 commencent seulement à produire des effets sociaux, et les salariés

vont de plus en plus découvrir l'ampleur des dégâts. On a voulu faire des réformes au nom de contraintes financières sans vraiment réfléchir aux grandes questions sociales qui sont derrière. *Quid* de l'impact du chômage, de la précarité, et du temps partiel sur les retraites futures ? Les femmes payent le plus lourd tribut aux réformes Balladur et Fillon : pourquoi cette question n'est jamais discutée par ceux qui encensent tant l'égalité ? Que veut dire pour un jeune sortant des études à 25 ans, de travailler pendant 40 ou 42 ans ?

Que signifie allonger la durée d'activité quand plus d'un salarié sur deux n'est plus en activité à 60 ans ? Quand on a supprimé la CPA et que la difficulté des fins de carrière est tranquillement ignorée par notre ministre ? Pourquoi organise-t-on avec l'indexation des pensions sur les prix une paupérisation progressive des personnes âgées alors qu'en fin de vie il y a le coût de la dépendance ?

Ce sont quelques questions qui mériteraient d'être discutées sur la place publique. ■

Daniel Rallet

**L'OBSESSION DE LA RÉDUCTION DES DÉFICITS** enferme la Sécurité sociale dans des logiques de réduction des protections offertes à la population, sans qu'un débat public soit véritablement mené sur ces choix. Le mouvement syndical ne peut rester l'arme au pied, alors que se démantèlent peu à peu les solidarités.

## SÉCURITÉ SOCIALE Toujours moins ?

À quelques jours de la publication du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), la Cour des comptes a publié son rapport annuel : selon elle, malgré la réforme des retraites de 2003 et celle de l'assurance-maladie d'août 2004, « aucune amélioration globale n'est prévue pour les prochaines années ». Les besoins de financement de régimes obligatoires résultant des déficits prévisionnels cumulés seraient de 16 milliards d'euros en 2006 et de 37 milliards d'euros à l'horizon de 2009, elle en déduit que « La résorption de ces déficits conduira inévitablement, à une hausse des prélèvements et à de nouveaux plans d'économies ». Certes, la Cour des comptes relève un « léger redressement de la branche maladie » grâce « à une progression plus modérée des dépenses », (c'est-à-dire de fait à coups de régressions pour les patients). Cette amélioration est annulée par l'aggravation des déficits de la branche famille qui paye la facture des aides à la petite enfance (notamment la PAJE, dont le coût avait été sous-estimé) et vieillesse, (retraites anticipées plus fortes que prévu), ce qui porte le « trou de la Sécu » à 14,4 milliards d'euros, contre 14,2 milliards en 2004.



© istockphoto/Nikontie

### Nouvelles « réformes » ?

La Cour estime donc que de « nouvelles réformes » sont indispensables, et fournit pour l'immediat de multiples recommandations pour augmenter les économies, notamment dans la gestion de l'hôpital, déjà sinistré ! Le ministre de la Santé Xavier Bertrand a confirmé que le PLFSS pour 2007 tablait sur une réduction du déficit de la branche maladie de 6,3 milliards d'euros en 2006 à moins de 4 milliards d'euros et prévoit des mesures d'économies repré-

sentant 350 millions d'euros, « sans que cela implique de nouveaux efforts pour les assurés », prétend-il. Parallèlement, il s'est engagé à revaloriser à nouveau les honoraires des médecins généralistes et à compenser le surcoût des primes d'assurances de certains spécialistes (obstétriciens, chirurgiens...). Il faut aussi financer les mesures du plan de solidarité grand âge. Le taux de progression des dépenses d'assurance-maladie proposé au Parlement dans le cadre du PLFSS pour 2007 sera pourtant

« très proche » de celui de 2006 (2,5 %).

### Vers un désengagement

Ce qui est très en dessous des besoins, qui s'accroissent logiquement en fonction du vieillissement de la population, des progrès des techniques médicales et de l'amélioration de l'accès aux soins. Un tel objectif suppose donc des désengagements supplémentaires de l'assurance-maladie, et des restes à charge toujours plus importants pour les patients. ■

Élizabeth Labaye

## Conjoncture

### Prix à la hausse, pouvoir d'achat à la baisse

La hausse des prix des produits pétroliers et de l'électricité explique l'augmentation de 0,3 % de l'indice des prix à la consommation mesurée par l'INSEE. + 1,6 % depuis le début de l'année, + 1,9 % sur une année, un rythme que nos traitements ne suivent pas.

## Droit au logement

### Mieux vaut être riche et bien logé...

Plus de un million de demandes de logement HLM non satisfaites, 3,4 millions de mal-logés, les prix des loyers qui galopent deux fois plus vite que l'inflation, les jeunes qui galèrent pour se loger, l'envolée des prix du foncier qui interdit l'accès des classes populaires à la propriété, tandis que les classes moyennes sont rejetées de ce fait dans la périphérie lointaine des villes : la crise du logement touche une grande partie de la population. La responsabilité des pouvoirs publics est lourde. Les besoins en logements ont été sous-estimés, et l'effort budgétaire a été insuffisant depuis 20 ans. Aujourd'hui la construction est relancée (440 000 logements en 2006), mais pas dans la bonne direction. La production de logements sociaux reste très insuffisante (65 000 en 2006 contre 100 000 promis par Borloo), d'autant que 40 % sont destinés à des revenus intermédiaires. Les aides publiques au logement ne sont pas revalorisées. Le dispositif de Robien coûte cher à l'État (1,3 milliard d'euros pour 60 000 logements en 2005), et met sur le marché des logements à loyer élevé, alors que les propriétaires privés d'habitat vétuste et bon marché ne sont pas aidés pour rénover leurs biens.

## ALORS MÊME QUE LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE NE CESSE DE S'ALOURDIR

le gouvernement, prétextant une offre publique d'achat d'une entreprise italienne sur le groupe franco-belge Suez, a décidé de le fusionner avec l'entreprise publique Gaz de France.



© Clément Martin

## ÉNERGIE GDF/Suez

**P**rétexé invoqué : sauver Suez (ses actionnaires, ou ses salariés ?), avec comme cadeau de mariage à Suez (et donc au milliardaire belge Albert Frère), un fichier de 12 millions d'abonnés. La fusion entre GDF et Suez trancherait le lien entre EDF et GDF, devenues concurrentes, après des décennies de coopération et de complémentarité, et privatiserait GDF, privant l'État d'un outil majeur de définition de sa politique énergétique.

### Enjeux

Or, la fusion ne garantit pas l'avenir de Suez, et pourrait même étendre à GDF les risques d'OPA (de Gazprom, par exemple !). On peut au contraire se poser la question d'un contrôle de Suez par l'État dans la mesure où cette entreprise intervient dans des secteurs d'intérêt général (eau, environnement, électricité).

L'enjeu de ce projet de fusion est considérable car il met en cause le droit pour tous d'accéder à l'énergie dans les mêmes conditions, en particulier tarifaires. Il affaiblit la possibilité de faire prévaloir les choix collectifs, de lutte contre le réchauffement climatique et d'économie d'énergie, de définition des besoins, d'organisation du Service

public de l'électricité et du gaz, de transparence dans la fixation des tarifs et les prix. Suez, groupe multinational, se pliera aux règles imposées par ses actionnaires (fonds de pension et réseau obligataire), qui pourront décider par exemple l'abandon des programmes de recherche, d'autant que la participation de l'État dans le nouveau groupe ainsi constitué, pourrait se limiter à 34%, ne lui permettant plus de peser sur les choix.

Pour l'usager, la facture risque de s'alourdir : déjà, depuis l'ouverture du capital, le prix du gaz a augmenté de 23 % en un an. Et la Commission européenne s'est prononcée contre le maintien des tarifs « régulés » y compris pour les consommateurs.

### Au Parlement

À l'Assemblée, malgré la bataille d'amendements menée par la gauche, les députés ont adopté un article instaurant la séparation juridique des activités de production ou de fourniture d'électricité ou de gaz, des réseaux de distribution desservant plus de 100 000 clients, ce qui entraînera la création de filiales gestionnaires de réseau de distribution.

La FSU qui a participé avec les autres forces syndicales à la journée

du 3 octobre, avec une mobilisation malheureusement en demi-teinte, estime qu'une telle décision irait à l'encontre d'une maîtrise démocratique de la politique énergétique contrôlée par les élus, les salariés et les usagers. Il est nécessaire de construire un véritable service public de l'Énergie, afin de maintenir et développer la maîtrise publique de l'énergie.

### Et l'Europe ?

La question de l'énergie n'est pas un problème franco-français. En ouvrant le marché de l'énergie à la concurrence, l'Europe a enclenché ce type de processus. Alors que les risques de pénuries se précisent, que les tensions sont importantes dans/avec les pays producteurs, il est indispensable de traiter cette question aussi au niveau européen, en y impulsant une politique énergétique de sécurité et d'égalité d'accès ; dans les réseaux européens pour les services publics et la CES, les syndicats réfléchissent à la constitution d'un pôle public européen de l'énergie, se traduisant dans une première phase par des coopérations et le droit d'« opt out », droit de ne pas appliquer dans ces domaines les règles d'ouvertures à la concurrence. ■

Élizabeth Labaye

# DOSSIER

Entrée dans le métier

## Le métier *entre idéal et réalités*



© Clément Martin



© Clément Martin



© Clément Martin



© Clément Martin



© Clément Martin

Dossier réalisé par Ch. Barbillat, E. Bressan, M. Breton, M. Daune, C. Dumont, J.-P. Gaëtan, S. Matos, E. Mercier, F. Rolet

**L**es jeunes enseignants sont-ils différents de leurs aînés ? Comment arrivent-ils au métier ? Quelles relations entretiennent-ils à la hiérarchie, au travail collectif ? Quel regard portent-ils sur un système éducatif qui s'essouffle, une activité professionnelle déstabilisée dans ses repères, une formation souvent décriée ?

**D'ici 2012, près de la moitié des professeurs sera renouvelée**, ce qui doit d'ores et déjà amener à réfléchir sur les recrutements et l'attractivité, et à prendre les mesures nécessaires pour éviter des difficultés à pourvoir les viviers.

Or l'institution, tablant sur une rupture générationnelle et une moindre résistance de la profession, n'envisage pas le remplacement des départs en retraite mais une évolution du métier qui dégrade et dénature celui-ci afin de pourvoir, à moindre coût, aux besoins du système éducatif. De la bivalence, du remplacement imposé aux conditions d'entrée dans le métier (affectations non volontaires sur postes de TZR, services partagés...), **toutes les mesures prises récemment visent à une rentabilité accrue, au mépris du sens du métier et des garanties collectives.** Pourtant les

résistances sont plus grandes que ne l'attendait le gouvernement et un faisceau d'indices, des enquêtes aux derniers mouvements sociaux, montrent que si les nouveaux enseignants diffèrent sur un certain nombre de points de leurs collègues plus âgés, **ils partagent largement avec eux l'attachement à un métier de conception, la satisfaction d'une relation aux élèves exigeante, la volonté d'aider ces derniers à se construire par l'acquisition de savoirs et valeurs communes.**

Sans doute, les conditions davantage diversifiées d'exercice du métier, les tensions professionnelles multipliées, le vacillement des repères et idéaux collectifs ont-ils des répercussions sur les pratiques des nouveaux enseignants qu'il convient d'analyser et auxquels il faut apporter des réponses. La nécessité de travailler certaines références, de faire évoluer le métier pour qu'il réponde mieux à ses missions demanderait d'interroger la formation, d'intensifier les échanges et le travail collectif, de construire des carrières plus attractives et de libérer du temps. **Ce n'est pas de prescription accrue et d'individualisation imposée qu'ont besoin les jeunes enseignants.**

## Recrutements

## Mauvais signaux

Depuis maintenant quatre ans, le gouvernement organise une véritable pénurie dans l'Éducation nationale.

Une étude de la DEP<sup>(1)</sup> de 2005 prévoyait, compte tenu des départs en retraite et de la démographie, un besoin en recrutements externes pour le second degré de 17 331 postes par an, sur la période 2006-2013. Pour compenser le rendement des concours, qui fait qu'en moyenne pour dix recrutés nouveaux seuls neuf sont affectés dans le second degré, le SNES estime qu'il faut porter à 19 000 le nombre de postes ouverts aux concours externes<sup>(2)</sup>. La politique de sous-recrutement organisée à partir de 2004 aboutira à un déficit cumulé de 28 500 personnes après la session 2007. Cette baisse du nombre de postes n'est pas sans conséquences sur le vivier. Entre 1997 et 2006 le

taux de présence<sup>(3)</sup> est passé de 72 % en 1997 à 62 % en 2006. Cette année, l'affichage du nombre de postes offerts est paru très tôt<sup>(4)</sup>. Les 10 000 postes annoncés risquent de décourager de nombreux candidats, qui renonceront à s'inscrire. La politique actuelle de recrutements ne sera pas sans conséquence non plus sur le nombre d'étudiants à l'Université. En effet, dans de nombreuses filières, les concours de l'enseignement constituent une motivation pour les inscriptions des étudiants ; diminuer les postes envoie un très mauvais signal en direction des jeunes qui se destinaient à ces métiers. Alors que dans les prochaines années, 40 % de la profession partira à la retraite.

L'Éducation nationale se trouvera en concurrence avec le secteur privé qui devra, lui aussi, faire face au renouvellement de ses effectifs. Un concours rendu de plus en plus

difficile, par l'absence de postes et la fermeture des concours dans certaines filières, en particulier techniques, provoquera un manque d'attraction pour l'enseignement. L'Éducation nationale risque de se diriger vers une crise du recrutement sans précédent.

Alors que la pause démographique aurait dû permettre de repenser les pratiques pédagogiques, abaisser le nombre d'élèves par classe, en particulier dans le domaine de l'éducation prioritaire, en un mot améliorer les conditions de travail, c'est l'inverse qui se produira en accentuant les inégalités.

Plus que jamais, il est temps d'exiger :

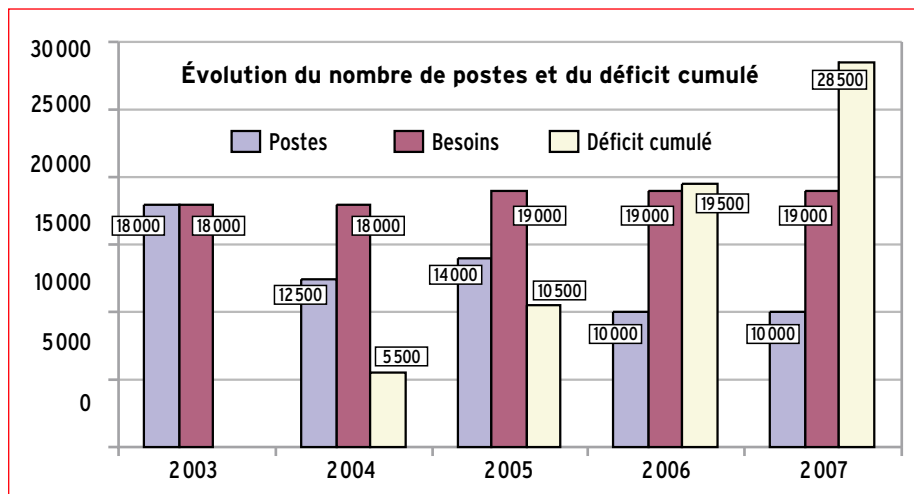
- des recrutements à hauteur des besoins (19 000 postes/an) ;
- l'ouverture de listes complémentaires ;
- l'organisation d'un plan pluriannuel de recrutements, qui résorbe le déficit cumulé de 28 500 postes et anticipe sur les besoins à venir ;
- un plan de résorption de la précarité. ■

(1) DEP : Direction de l'évaluation et de la prospective. L'étude en question est téléchargeable sur le site du ministère.

(2) Le SNES considère que les concours externes créent, en majorité, les recrutements nouveaux. Les concours internes étant majoritairement tentés par des contractuels ou vacataires, ils ne créent pas de recrutements nouveaux d'enseignants.

(3) Taux de présence : nombre de présents à la première épreuve écrite rapporté au nombre d'inscrits.

(4) Cette année, le ministère a publié très tôt (dès le 14 septembre) la liste des postes proposés. Habituellement, il fallait attendre les vacances de Noël, voire le début des premières épreuves écrites pour leur publication.



## Première affectation, premier poste : résoudre les difficultés

Les titulaires du second degré sont recrutés par concours national permettant d'accéder à la fonction publique de l'État (protection par le statut et garantie d'emploi : première affectation définitive conforme à la qualification c'est-à-dire la discipline de recrutement, déroulement de carrière...). En contrepartie, le fonctionnaire assure une mission de service public en contribuant à la continuité du service d'éducation et à l'égalité d'accès des jeunes à l'enseignement sur tout le territoire national. Le ministre doit donc obligatoirement affecter les néo-recrutés, si nécessaire hors des vœux formulés.

La mise en place du mouvement déconcentré en 1999 (mutation en deux phases et « en aveugle », c'est-à-dire sans connaissance des possibilités d'affectation) et la pénurie budgétaire organisée par le gouvernement (déficit cumulé de près de 27 000 postes depuis 2003) obèrent gravement les conditions de première affectation des néotitulaires et les mutations de l'ensemble des enseignants. La prise du premier poste, élément très important de l'exercice du métier, cristallise ainsi de nombreuses angoisses.

Lors du mouvement 2006, plus d'un néo-recruté sur deux (55%) n'a pu obtenir de poste fixe en établissement, c'est un record historique. Les recteurs les ont placés d'office sur des postes de remplacement (ZR) : affectations provisoires tardives, notifiées *in extremis*, voire après la rentrée, services partagés sur deux ou trois établissements... sont le lot commun de l'ensemble des TZR. Ceux qui ont eu l'heur d'obtenir un poste définitif en établissement ont souvent

découvert qu'il n'était pas complet et correspondait aussi à un service partagé. L'éloignement géographique aggrave les difficultés de l'installation. Lors de la phase interacadémique du mouvement 2006, 45,5 % des sortants d'IUFM ont été affectés en Île de France, 61,1 % si on y ajoute les académies du centre et du grand Nord-Est (Orléans, Amiens, Lille, Reims...). Ces académies, où les besoins éducatifs sont considérables, concentrent à la fois de nombreux problèmes économiques et sociaux et la difficulté scolaire. Tout concours ainsi à rendre plus difficile la vie quotidienne et professionnelle en début de carrière.

## Quelles solutions ?

Le SNES avance une série de propositions cohérentes pour résoudre les déséquilibres géographiques et sortir de la logique de répartition de la pénurie entre les académies en rétablissant le plan pluriannuel de recrutement, en fluidifiant la mécanique du mouvement par la construction d'un nouveau mouvement national unifié, nourri par l'implantation des nombreux postes nécessaires. Il promeut la mobilité choisie et volontaire, selon des critères lisibles et quantifiables : c'est un moteur important de la satisfaction individuelle et d'efficacité professionnelle.

En parallèle, il est impératif de faciliter l'entrée dans nos métiers par un panel de mesures diversifiées et concrètes : service allégé les premières années, compléments de formation professionnelle et universitaire, droits sociaux nouveaux (accès au logement, équipement informatique et pédagogique, facilités financières et aides à l'installation...).

## Carol Dijoux, néotitulaire, CAPES de mathématiques, collègue Fabien à Saint-Denis (93), 25 ans

Avec **Frédérique Rolet**, cosecrétaire générale  
et **Claire Dumont**, secrétaire nationale, responsable du secteur *Entrée dans le métier*

### L'US : *Peux-tu nous parler des modalités de ton affectation comme stagiaire IUFM (PLC2) ?*

**Carol Dijoux :** En ce qui concerne l'affectation en tant que stagiaire, j'ai été surprise par les délais, informée tardivement, trois jours avant la rentrée; habitant Toulouse, où j'ai passé le CAPES, j'ai été affectée à Mazamet, ce qui n'a aucun rapport avec les vœux que j'avais faits sur Toulouse, c'est-à-dire à trois heures de route dans la journée d'où la nécessité de chercher en catastrophe un appartement sur place; j'étais un peu affolée. Je n'ai pas vraiment cherché à savoir la raison de cette affectation. Je m'en suis rapidement accommodée car sur place, j'ai été bien accueillie et traitée à égalité par les collègues.

**Frédérique Rolet :** Ce que tu reprocherai, c'est un certain manque de transparence. Le SNES demande que l'on affecte les stagiaires sur des critères qui favorisent leur formation pédagogique; en réalité, ils sont considérés comme des moyens d'enseignement.

**Carol :** Je sais que certains établissements ne savaient pas qu'ils allaient accueillir un stagiaire; certains tuteurs, non volontaires, refusent ce rôle.

**Frédérique :** Pour concilier à la fois un meilleur suivi entre un tuteur et un stagiaire, et le fait qu'on respecte le volontariat, qu'il n'y ait pas de problème d'incompatibilité d'emploi du temps et que le maître de stage soit lui-même déchargé. La partie de son service qu'il n'effectue pas devant élèves pourra être consacrée à un suivi plus constant, plus attentif. Cela permet que le stagiaire ne soit pas un bouche-trou parce qu'il manque quelques heures, cela permet aussi que l'affectation du stagiaire soit guidée par des impératifs de formation plutôt que par des impératifs de gestion.

**Carol :** Mon tuteur travaillait toutes les heures où je travaillais. Les trois premières semaines il n'a pas pu assister à mes cours, moi en revanche j'allais aux siens, l'emploi du temps était chargé. Au départ l'administration disait que ça n'était pas un vrai problème, exceptionnellement on pourrait déplacer une heure pour qu'il puisse venir... Il avait 19h50 d'enseignement... mais il s'est fait très disponible...

### L'US : *Comment s'est déroulée ta demande de mutation ?*

**Carol :** Célibataire, non pacsée, je n'ai pas d'enfant, je m'étais préparée à Créteil; je l'ai mis en premier vœu; de nombreux collègues de mon établissement à Mazamet y étaient passés et ils m'ont rassurée; les élèves pouvaient être difficiles, mais les équipes étaient très soudées, et ils avaient passé de bonnes années en région parisienne; par ailleurs j'aime travailler avec les élèves en difficulté; je me sens utile dans ces cas-là.

### L'US : *Tu as été déçue ?*

**Carol :** Pour l'instant, pas du tout.

**Frédérique :** Tu as été conseillée par qui pour ta mutation ?

**Carol :** Par le syndicat. J'ai été informée lors d'une demi-journée organisée par le SNES à l'IUFM de Toulouse; je n'avais pas d'attaches particulières à Toulouse; je suis martiniquaise, j'y ai obtenu mon DEUG, puis j'ai continué mes études à Toulouse; à l'intra, j'ai eu mon dixième vœu; je voulais être le plus près possible de Paris.

**Frédérique :** Le SNES réclame la baisse du temps de travail pour les néotitulaires, notamment dans les zones difficiles; outre la pénibilité du travail, les établissements sensibles nécessitent une concertation et un travail en équipes renforcés. Travailler dans un établissement difficile peut avoir un certain attrait, grâce à la solidarité entre collègues; en même temps il y a une vraie fatigue, une pénibilité, ce qu'on demande en priorité c'est une réduction du temps de travail.

**Carol :** Il faudrait que l'on puisse travailler dans les meilleures conditions possibles; j'ai demandé, dès le mois de juin, deux heures de formation hebdomadaire, ce qui est prévu en ZEP; je me suis retrouvée à la place avec deux heures d'ATP... je suis déçue mais bon je vais essayer de suivre cette formation en plus car j'en ai besoin.

### L'US : *As-tu bénéficié d'une aide concrète lors de ton installation ?*

**Carol :** on sait bien qu'on est seul pour s'en occuper; et encore, quand on n'est pas TZR, on a toutes les vacances pour se préparer... Non, le problème essentiel est vraiment la formation: je suis passée sans transition du lycée au collège, deux mois de formation supplémentaires ne seraient pas superflus, et pas seulement en établissement difficile! Pourquoi pas un collègue référent au moins le premier mois? D'ailleurs dans l'établissement j'ai un tuteur pour un mois, ça prouve bien qu'on estime qu'il y a des besoins.

### L'US : *Et le métier ?*

**Carol :** Je suis ravie d'être enseignante, je trouve ce travail formidable; j'ai rencontré l'an dernier deux collègues en fin de carrière qui m'ont dit cette même joie d'exercer ce métier! Mais pour revenir au SNES, moi aussi j'ai des questions: quel est son poids réel au moment des affectations, notamment à l'intra? J'ai pu constater que les syndicats consultés donnaient des conseils différents...

**Frédérique :** La qualité d'« expertise » des élus du SNES est reconnue par tous; les autres organisations n'en ont pas toujours les moyens humains, ou même, pour certains, considèrent cela comme de la simple « gestion ». Pour le SNES, se préoccuper par exemple des conditions d'affectation des quelque 30 000 TZR à cette rentrée ne relève pas d'une démarche « gestionnaire »: c'est de leur condition morale et matérielle d'existence pendant une année dont il s'agit! Se battre pour créer des postes, c'est se battre pour améliorer les conditions d'exercice du métier.

**Carol :** Le SNES avantage-t-il ses syndiqués lors du mouvement ?

**Frédérique :** Nos élus représentent tous les personnels; nos adhérents bénéficient d'une information beaucoup plus fine, d'un service personnalisé même si un élu SNES, quand il le peut, rectifie les erreurs pour tout demandeur de mutation.

**Claire :** C'est tout l'intérêt des fameuses « fiches syndicales » dans L'US (matin: quel journal! *ndlr*); un collègue anonyme ne peut disposer de la même approche personnalisée ni de la même qualité d'expertise; tous les stagiaires IUFM reçoivent cependant la documentation du SNES.

**L'US : *Merci Carol, et bienvenue dans le métier.***



## Enquête DEP

## Images de débutants

La Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) travaille régulièrement à des enquêtes qualitatives sur le métier d'enseignant, leurs attentes, leur vécu professionnel, leurs demandes. Une note publiée en décembre 2001 rendait compte des réponses d'un échantillon d'enseignants ayant une ou deux années d'expérience en lettres, mathématiques et histoire-géographie.

**Neuf débutants sur dix (89%) se déclaraient satisfaits de leurs débuts par rapport à l'image initiale du métier.** Cette impression dominante n'empêchait évidemment pas un jeune professeur sur deux de faire état de difficultés liées à la première année, difficultés matérielles (installations, trajets...), mais surtout problèmes d'adaptation au niveau des élèves et d'indiscipline.

Parmi les avantages professionnels arrivent à égalité **en premier choix le contact avec les élèves et le fait d'enseigner sa discipline**; « l'autonomie dans le travail » citée par 39 % des débutants sur trois choix cumulés montre l'attachement à un métier de conception tel que nous défendons.

Un ensemble de questions touchant ensuite à la formation révèle des différences notables quant à l'appréciation des composantes de la formation: adhésion aux modules disciplinaires (69 % sur trois choix cumulés);



© Clément Martin

critiques vis-à-vis des conférences et modules non disciplinaires, le reproche d'une préparation insuffisante à la gestion de classe, et l'absence de résolution de problèmes professionnels revient fréquemment et suscite en particulier le besoin d'une formation complémentaire après la titularisation.

Interrogés sur les impressions qu'ils ont de leurs élèves, les jeunes enseignants sont confiants dans les capacités des élèves, mais ne cachent pas leurs difficultés à gérer l'hé-

térogénéité et faciliter la progression de tous; **le manque de temps et la lourdeur des effectifs n'aident pas au traitement des difficultés scolaires.**

Globalement, à l'insu de leur première année d'exercice en tant que titulaires, les débutants gardent une vision positive de leur métier (**86% recommanderaient le même parcours**), ont des propositions pour le faire évoluer et se félicitent de la richesse du contact avec les élèves. ■

**Les jeunes enseignants sont confiants dans les capacités des élèves, mais ne cachent pas leurs difficultés à gérer l'hétérogénéité**

## Témoignage

**TIFFANY AMATO** est professeur de mathématiques dans un collège du Blanc-Mesnil (93), titulaire depuis quatre ans, elle parle de son métier, des évolutions dans sa façon de le voir, de le vivre, de ses représentations.

### **"J'avais une image assez idéalisée du métier et de l'enseignant"**

« À mes débuts, j'avais une représentation du métier inspirée de mon vécu d'élève... J'avais une image assez idéalisée du métier et de l'enseignant, une image un peu traditionaliste et je me plaisais à dire que je la casserais.

Très vite la question a été de savoir ce que je pouvais faire et non ce que je voulais faire. Une chose évidente à laquelle j'ai dû renoncer, c'est la tranquillité et le confort que j'imaginai; confort physique et pratique au sein de la classe ou confort psychologique en dehors: le métier ne me valorisait (à mes propres yeux) pas autant que ce que j'aurais pu penser. Au cours des deux premières années je me remettai en question mais pas plus que d'habitude, j'avais l'avantage d'être une débutante et l'espoir de m'améliorer avec l'expérience... C'est après, quand les difficultés ont persisté, et que de nouvelles sont apparues, que j'ai le plus « souffert », même si c'est peut-être un peu fort.

Cette année, c'est ma quatrième année en tant que titulaire: je pense avoir trouvé la distance qui me convient avec les élèves. Avant j'avais peur de ne pas être crédible, je mettais énormément de distance entre eux et moi, mais ça n'était pas naturel pour moi: ça me demandait beaucoup d'efforts... et j'en faisais sûrement trop... je ne tenais comme ça qu'un trimestre et puis je « redevais » moi-même... Aujourd'hui, je ne me cramponne pas à la discipline dès le début en les matraquant

d'exigences et de punitions. Je donne moins de règles, ça m'a permis de retrouver le confort que je cherchais; je peux me consacrer à ce que j'aime et surtout à ce qui me semble le plus important pour les élèves: du temps pour leur expliquer ce qui n'a pas été bien compris pendant le cours.

J'ai pu participer, depuis l'an dernier, à une expérience menée avec le CNAM. Se retrouver entre adultes exerçants ou ayant exercé le métier d'enseignant m'a permis de me sentir davantage comme faisant partie d'un tout, de me renvoyer une dimension davantage « professionnelle » du métier. Me voir en train de faire cours m'a fait un électrochoc: j'ai réalisé qu'il y avait un décalage entre ce que j'imaginai faire et la réalité de la caméra, ça m'a quand même rassuré. Voir un autre collègue qui gérait différemment les interventions des élèves (et qui avait une échelle de ses exigences et de sa tolérance différente de la mienne) m'a également permis de dédramatiser mes angoisses relatives au volume sonore de la classe. Mais surtout ce qui a été important **c'est de pouvoir parler, écouter les autres et s'écouter soi-même aussi d'ailleurs, sans être jugée** et du coup j'ai pu réfléchir sur le métier sans toujours tout m'imputer. Mais j'ai aussi appris qu'il y a un risque à vouloir trop anticiper les problèmes, je préfère, désormais,

## Renouvellement

# L'occasion fait le larron

**Le ministère tente de se servir du renouvellement de la profession pour faire évoluer les missions et l'exercice de nos métiers de manière inadmissible.**

**T**out d'abord, en introduisant des mentions complémentaires dès la session 2006 à certains concours externes, le ministère laisse à penser qu'il suffit de réussir une épreuve de concours pour pouvoir enseigner une discipline. Il entretient ainsi la confusion entre le rôle que joue un concours dans la sélection des candidats et celui de la formation universitaire qui réside dans l'acquisition des connaissances et savoirs

disciplinaires. Le SNES a toujours défendu l'idée que l'enseignement ne peut se faire qu'assorti d'un haut niveau de qualification disciplinaire. Le ministère poursuit dans une voie qui n'est pas celle de renforcer les qualifications ni d'améliorer la qualité du service public d'éducation. C'est par le biais de mesures gestionnaires, apparemment attractives, qu'il entend vendre la bivalence et ainsi modifier en profondeur le métier, tout en réalisant des économies substantielles. Ensuite, les TZR sont toujours en ligne de mire; après avoir réduit le nombre de postes fixes à son minimum, les rectorats n'ont jamais autant nommé de TZR que cette année (près

de 33000). Ce sont évidemment les collègues tout juste titularisés qui sont affectés sur ces postes. Un TZR ne remplace plus les absences des collègues, mais couvre les besoins provisoires des établissements ou de l'administration. Petit à petit, le ministère veut, à travers ces affectations, faire accepter de nouvelles conditions d'exercice : nomination en LP, service en documentation, etc. Ces collègues, qui ignorent parfois comment réagir face à des affectations normalement réservées à des « volontaires », comme en EP1, se voient imposer une diversification des tâches. L'administration veut faire évoluer, de fait, les missions des enseignants. ■

## Salaires

# De la galère vers la colère

**D**epuis 25 ans, le pouvoir d'achat des jeunes professeurs n'a cessé de baisser. Comparons deux chiffres : de **2,07 fois le SMIC en 1981, le salaire d'embauche d'un stagiaire est passé à 1,14 fois le SMIC en 2006** (voir *Le point sur les salaires*, supplément à *L'US* n° 641). 45,4 % des néotitulaires sont affectés dans les académies de la région parisienne, là où le coût de la vie est parmi les plus élevés de France : une majorité de néotitulaires doit déménager pour s'installer lors de sa première affectation, sans indemnité de déménagement; la question de la survie financière des jeunes enseignants est donc posée.

Pour s'en convaincre, prenons le cas de deux néotitulaires, l'un à l'échelon 4 (1536 euros/mois), qui a trois ans d'ancienneté, l'autre à l'échelon 3 (1458 euros/mois), qui vient d'être

titularisé. Pour ce calcul, nous avons déduit du salaire les frais fixes que nous considérons incompressibles.

Il faut encore pourvoir à l'équipement professionnel (matériel informatique, ouvrages scolaires, papeterie, librairie, etc.). De plus, une première affectation est souvent synonyme d'installation, ce qui implique de nombreuses dépenses (caution, meubles...). **L'action sociale, envers les enseignants, étant quasiment inexistante**, tous ces frais sont ainsi entièrement à la charge de l'enseignant. Même si les débuts de carrière ont été accélérés, les difficultés financières des collègues nouvellement titularisés existent. **Les dernières avancées dans ce domaine datent de 1989, il nous faut réaffirmer que les augmentations salariales ne doivent pas être un sujet tabou; faisons rimer salaire avec colère.** ■

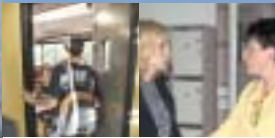


© Clément Martin

## Santé et conditions de travail des jeunes enseignants

**Les résultats de l'enquête, initiée par le Carrefour social rassemblant la FSU, le SGEN, l'UNSA et la MGEN, seront présentés au Salon de l'Éducation le vendredi 17 novembre à 14 h 30, à l'occasion d'une table ronde suivie d'un débat. Majoritairement satisfaits de leur choix professionnel, les jeunes enseignants peuvent être aussi stressés, fatigués, voire découragés. Ils ont donc des attentes précises à traduire en terme de revendications.**

Dépenses	Échelon 4	Échelon 3
Salaire	1536,48	1458,73
Loyer	557,14 (T1 en banlieue)	670 (T1, 20 <sup>e</sup> arrondissement)
Assurances (RC + habit.)	15	51,26
Assurance auto	35,29	
Crédit automobile ou installation	181,93 (pour 3 ans)	75 (pour 3 ans)
Internet	24,90	30
EDF	57	40
Téléphone abonnement	14,61	14,61
Portable abonnement	29,51	36
Frais bancaires	3,53	
Impôts Revenus	150	100
Taxe habitation	40	18
Carte orange		30 (l'autre moitié est remboursée par le rectorat)
<b>Reste</b>	<b>427,57 euros</b>	<b>432 euros</b>



Évaluation

# Désirs de dialogue

**F**in 2004 le SNES a lancé une enquête sur l'évaluation des personnels. La plupart des réponses sont venues d'enseignants, dont près de la moitié avaient 50 ans et plus... Les « moins de 30 ans » ont répondu en nombre beaucoup plus faible, mais cela a permis d'appréhender des convergences et aussi des différences avec leurs aînés<sup>(1)</sup>, par exemple, sur l'inspection et la notation administrative.

Pour les plus jeunes, le caractère « artificiel » de l'inspection est moins avéré (39 % y font référence contre 54 % pour l'ensemble des réponses). La notion d'« infantilisation » vient en première ou deuxième position sur 36 % de l'ensemble des réponses mais seulement pour 13 % des jeunes.

En fait, en début de carrière la vision de l'inspection est plus positive (parce qu'un peu idéalisée ?). Et pourtant **seuls 25 % des jeunes collègues croient à l'aide pédagogique de leur inspecteur** (13 % ensemble) ! Le rôle de l'inspection est à revoir d'urgence et doit être tourné vers l'aide et le conseil comme le demande le SNES.

**La relation au chef d'établissement, elle, est ambivalente** : les « jeunes » vivent la notation administrative comme plus infantilissante que leurs aînés (43,5 % contre



© Clément Martin

31,6 %) et comme un moyen de se voir imposer des tâches administratives (36,2 % contre 29,4 %), mais ils sont un peu plus nombreux que l'ensemble à exprimer leur besoin de dialogue, de reconnaissance de leur appartenance à une équipe. Il n'est pas acceptable que dans le rapport hiérarchique quotidien, ils ne rencontrent pas le respect attendu et se voient imposer des tâches hors de leurs missions.

Par ailleurs, plus de 80 % des jeunes souhaitent la prise en compte des qualifications acquises en formation continue pour l'accès

à la hors-classe alors que c'est le cas de 65 % des collègues qui répondent. Sans doute l'espoir de poursuivre des études et recherches de type universitaire qu'ils estiment légitime de voir prises en compte.

**La demande d'une évaluation plus formative, qui permette de se situer dans son activité professionnelle est claire.** L'évaluation ne peut pas se réduire à une pression sur la carrière et les conditions de travail. ■

(1) Supplément au n° 621 de L'US du 20 juin 2005, [www.snes.edu](http://www.snes.edu)

Collèges

# Terrains d'apprentissage

**À leur sortie d'IUFM, les enseignants sont la plupart du temps affectés pour leur premier poste en collège, souvent dans des établissements très excentrés, voire difficiles.**

**C**ette entrée dans le métier est d'autant plus douloureuse qu'elle s'accompagne souvent de conditions d'exercice dégradées (service partagé sur deux, voire trois établissements, TZR). Des rectorats n'ont d'ailleurs eu aucun scrupule à affecter des néotitulaires sur des postes de professeurs référents théoriquement expérimentés dans les établissements classés EP1. Au-delà des problèmes matériels liés à leur installation, ces jeunes collègues sont confrontés de manière plus aiguë à différents problèmes : **comment réussir l'entrée dans le métier ? Comment faire entrer tous les élèves dans les apprentissages ? Comment gérer les problèmes de discipline ? Comment travailler en lien avec les familles ?**

Force est de constater que la formation reçue en IUFM prépare mal à prendre en charge des

élèves en difficulté. Il importe de ne pas rester seul. Face à la réalité parfois rude du terrain au quotidien, c'est le plus souvent auprès de l'équipe qu'on pourra trouver des solutions en favorisant le travail collectif. Les échanges



© Clément Martin

suivis avec les collègues permettent souvent de se rassurer et de trouver des réponses concrètes. La formation initiale des enseignants ne permet pas non plus de connaître suffisamment les droits inhérents au statut de professeur (relation avec la hiérarchie, nombre de réunions imposables, respect des tâches et des missions, décharges statutaires : pour cela la section syndicale du SNES est un recours).

**Du temps est nécessaire** pour analyser les situations au sein de la classe, prendre du recul, concevoir des pratiques d'enseignement de qualité adaptées aux besoins et se concerter avec les collègues. Dans certaines académies une décharge de service de deux heures est octroyée aux néotitulaires affectés dans des collèges réputés difficiles. C'est une mesure qui va dans le bon sens et dont la généralisation s'impose, mais elle ne suffit pas : **la revendication du SNES d'un abaissement substantiel du temps de travail des néotitulaires pour permettre une entrée progressive dans le métier se justifie totalement.** ■



# L'entrée dans le syndicalisme

Les salariés et l'opinion en général expriment une confiance croissante et majoritaire dans les syndicats. Qu'en est-il du SNES dans un contexte de fort renouvellement de la profession ?

La confiance dans le SNES n'a pas été démentie lors des élections professionnelles de décembre 2005 où le SNES a, avec 52 % des voix, conservé la majorité absolue qu'il détient depuis des années. La rupture sur laquelle certains misaient, du fait de ce renouvellement de l'électorat, ne s'est pas produite.



## Réticences

Qu'en est-il de l'adhésion au SNES ? On sait les réticences des plus jeunes à être « encartés », à se retrouver dans une organisation permanente très structurée. Il ne s'agit cependant pas d'un refus d'engagement ; la participation active des jeunes collègues dans le mouvement de 2003 l'a montré et certains chercheurs pronostiquent sur cette base une relance de l'engagement syndical.

Où en est le SNES ? La situation est contrastée. Rappelons tout d'abord que 15 % des enseignants de second degré ont moins de 30 ans et 34 % ont plus de 50 ans. **Le SNES est à l'image de la profession** : 16,6 % des adhérents ont moins de 30 ans et 34 % plus de 50 ans, mais la part des jeunes collègues dans le syndicat s'est réduite de quelque cinq points en 10 ans. Plusieurs facteurs y ont contribué, et notamment la baisse des recrutements, le vieillissement de la profession, la suppression des postes de MI-SE. La déconcentration des mutations et les attaques portées contre le SNES et le paritarisme à la fin des années 90

ne sont pas restées non plus sans effet sur la syndicalisation des jeunes collègues. Le graphique ci-dessous montre une stabilisation sur les trois dernières années. Dans le même temps, **trois stagiaires IUFM deuxième année agrégé ou certifié sur dix adhèrent au SNES, mais un sur deux ne renouvelle pas son adhésion l'année suivante**, avec cependant de fortes disparités selon les académies.

## Questions d'identité

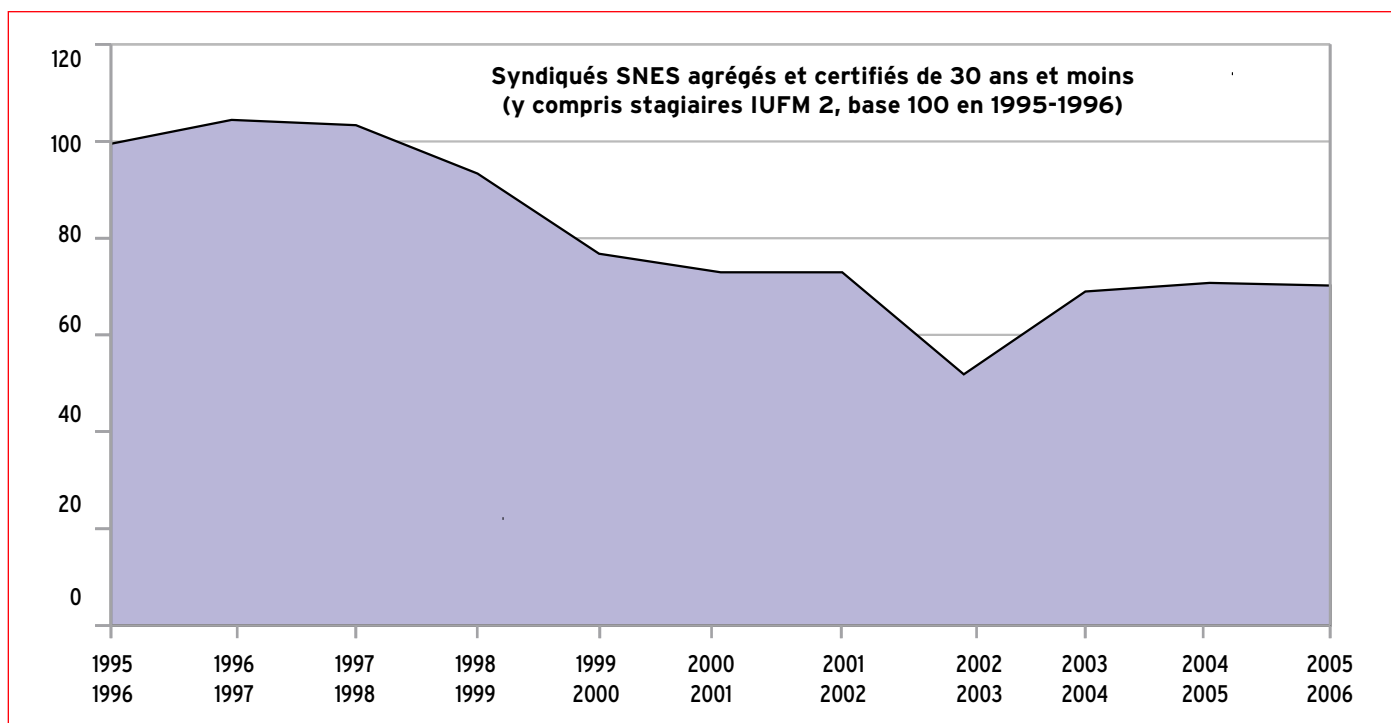
Le rapport des jeunes collègues au syndicalisme pourrait être déterminé par leur manière d'appréhender le métier ; on entre dans le métier d'enseignant par sa discipline avant de s'inscrire dans la dimension collective de la profession. Il n'y a plus de reconnaissance systématique de l'identité professionnelle, qui se transmettait de génération en génération. Néanmoins ils reconnaissent au syndicat une fonction générale de protection et de défense des droits individuels et collectifs et font de l'adhésion une possibilité de réponse à un besoin.

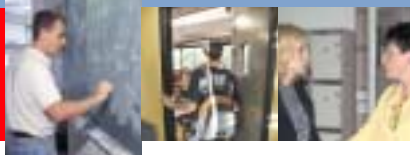
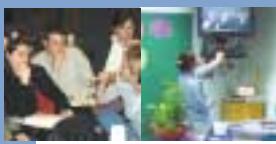
## Hypothèses

On peut se demander si, aujourd'hui, le social n'est pas plutôt lié à des mouvements associatifs ou « collectifs » que syndicaux. **D'autres facteurs se combinent et entraînent la syndicalisation** : la multiplication des syndicats peut rendre le choix plus difficile, la peur de l'étiquette, une certaine hostilité ou méfiance envers le discours politique. Également, les difficultés des premières années d'affectation, l'isolement et l'instabilité du poste de travail (TZR, postes à compléments de service, etc.) pèsent négativement, mettant l'adhésion au second plan face aux urgences du quotidien.

**Le SNES et en particulier les S1 ont un rôle déterminant à jouer dans l'accueil syndical et professionnel des néotitulaires.**

Il faut dans la préparation du prochain congrès, impliquer pleinement nos nouveaux collègues syndiqués, les solliciter et les aider à prendre part à la construction de nos revendications. ■





## Revendications du SNES

## Améliorer, réformer

Le SNES a construit, au fil de son histoire, des revendications reflétant le rôle qu'il donne à l'école dans la société et sa conception du métier d'enseignant, un métier exigeant aussi bien un haut niveau de qualification que la construction d'une véritable professionnalité. Dire non à une réforme, n'est pas systématique pour le SNES.

S'il le fait c'est en l'évaluant à l'aune de ses revendications, des besoins des élèves, des personnels, du service public.

Ainsi, les propositions qui touchent à la formation ou à l'entrée dans le métier tentent d'en embrasser toutes les dimensions. Voici un tableau qui en récapitule les principales :

	Revendication	Analyse
<b>Formation continuée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Modules de préprofessionnalisation à l'université assortis de prérecrutements</b> (aides financières aux étudiants se destinant aux métiers d'enseignant et de CPE).</li> <li>• <b>L'année de préparation aux concours</b> doit être inscrite dans le cursus universitaire.</li> <li>• Faire de l'affectation des stagiaires un impératif de formation et non de gestion. <b>La durée du stage</b> (six heures maximum par semaine) <b>ne doit pas être augmentée</b>.</li> <li>• Un stagiaire en situation ne devrait pas effectuer plus d'un <b>demi-service</b> devant élèves.</li> <li>• L'articulation <b>pratique professionnelle et recherche</b> en éducation doit être développée.</li> <li>• L'entrée dans le métier doit être progressive : <b>un demi-service devant élèves la première année de titularisation et 12 heures la seconde</b> permettraient la mise en place de compléments de formation adaptés, construits et choisis par les enseignants.</li> <li>• La <b>formation continue</b> doit être développée et améliorée, elle doit se faire <b>sur le temps de service</b>, et répondre à la fois aux besoins institutionnels et aux attentes des personnels.</li> </ul>	<p><b>Qu'est-ce qu'enseigner ? C'est faire émerger chez l'enfant, la personne, le citoyen et le travailleur. Lui permettre, dans sa vie d'adulte, de comprendre et d'agir sur le monde qui l'entoure.</b></p> <p>Vaste programme... qui pour le SNES ne s'apprend pas en dix petits mois. Une formation de qualité se construit dans la durée en donnant les moyens à tous les étudiants d'accéder aux métiers de l'éducation.</p> <p>Les contenus de formation doivent être repensés pour que la professionnalisation se construise progressivement en interaction avec les recherches en éducation et sur le métier d'enseignant. On ne peut penser la formation comme simplement initiale. Comme si tout s'apprenait d'un coup et puis... rien... jusqu'à quand ?</p> <p><b>La coupure brutale stagiaire/titulaire, et le vécu que nous en avons tous, montre que l'Entrée dans le métier doit se faire par paliers</b>, en développant l'articulation pratique/savoir théorique dans des compléments de formation. Les deux heures données (souvent en heures supplémentaires) à quelques néotitulaires parce qu'ils sont vraiment très mal tombés ne peut nous convenir.</p> <p>On ne peut penser exercer le même métier pendant 40 annuités (au moins!) sans formation: quel pédagogue peut y croire? C'est pourquoi le SNES porte nombre de propositions pour une formation continue améliorée qualitativement et quantitativement.</p>
<b>Recrutements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaissance du niveau de qualification (à l'heure actuelle bac + 5 pour les certifiés et bac + 6 pour les agrégés) et <b>élévation du niveau de recrutement</b>.</li> <li>• Ouverture de <b>19 000 postes aux concours</b> avec recrutement dans toutes les disciplines.</li> <li>• <b>Suppression</b> des mentions complémentaires.</li> <li>• Création d'un plan de résorption de la précarité avec <b>entrée directe en 2<sup>e</sup> année d'IUFM</b>.</li> </ul>	<p><b>Le SNES défend l'idée que nous exerçons un métier de conception.</b> Cela demande un haut niveau de qualification et de formation disciplinaire, incompatible avec la polyvalence que veut instaurer le ministère.</p> <p>Pour couvrir les besoins en enseignants, il faut 19 000 créations de postes par an. Il est inadmissible que l'État continue d'utiliser ainsi les précaires pour surseoir à ses besoins. Il doit élaborer un plan en vue de leur titularisation et faire à nouveau du remplacement une fonction de certains titulaires.</p>
<b>Amélioration du début de la carrière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Début de carrière à l'<b>indice 495 pour les certifiés</b> (brut à 2 200 € environ) et <b>518 pour les agrégés</b> (brut à 2 300 € environ).</li> <li>• La <b>prime d'installation</b> doit être généralisée.</li> <li>• Développer les mesures d'<b>action sociale</b> pour permettre l'équipement personnel ou professionnel et l'accès à un logement social de qualité.</li> <li>• Il faut, pour les mutations, construire un <b>nouveau mouvement national</b> qui permette de postuler directement sur des établissements ou des zones de l'ensemble du territoire national afin d'améliorer la mobilité de chacun dans le respect des règles pour tous.</li> <li>• La <b>fonction de TZR doit être choisie et revalorisée</b>. Les mesures gouvernementales à l'encontre des remplaçants (proratisation de l'ISSR, étendue des zones de remplacements, affectations à cheval, disparition des bonifications) doivent être abandonnées.</li> </ul>	<p>Pour rendre nos métiers attractifs et pour qu'ils soient reconnus, il faut <b>améliorer nos conditions de travail et nos rémunérations</b>. Les revendications du SNES à ce sujet sont multiples et concernent l'ensemble de la profession. Vous pouvez pour plus d'information voir nos mandats de congrès sur le site du SNES à l'adresse : <a href="http://www.snes.edu/snesactu/article.php3?id_article=1424">http://www.snes.edu/snesactu/article.php3?id_article=1424</a></p>

**RAPPORT DE L'OCDE.** Comme chaque année ce rapport est communiqué à la presse avant que les syndicats n'en aient connaissance. Que n'a-t-on pas entendu de la part du ministre ? Pourtant une analyse détaillée montre que ce rapport est loin de condamner le système éducatif français.

## Une exploitation bien partisane

### Temps de travail des enseignants et réussite scolaire

De nombreuses données structurées sur les différents systèmes éducatifs sont croisées avec les résultats des enquêtes PISA (voir ci-contre) qui, même s'ils sont critiquables, n'en sont pas moins des indicateurs intéressants. Le temps de travail des enseignants que la presse a pointé constitue, avec les effectifs par classe (pour lesquels la France est exactement à la moyenne OCDE), un moyen pertinent d'évaluation de leurs conditions de travail : or le « temps de contact net » (temps devant les élèves) des enseignants du secondaire français (626 heures) est légèrement inférieur à la moyenne OCDE, mais bien au-dessus des 500 heures de leurs collègues japonais ou de celui de leurs collègues finlandais qui n'atteint pas 600 heures. Pourtant ces pays sont souvent cités en exemple pour leurs bons résultats !

### Orientation précoce et tri social

D'autre part, les résultats des enquêtes PISA montrent sans contestation possible que plus un pays oriente tôt les élèves entre différents types d'établissement, plus les performances des élèves sont liées à leur milieu social. En France – jusqu'à 2005 – cette diversification n'apparaissait pas avant 15 ans. L'orientation massive vers l'apprentissage junior risque donc d'accroître la ségrégation sociale.

Par ailleurs, l'analyse faite par les experts de l'OCDE montre que plus les établissements sont hétérogènes socialement, moins la catégorie sociale détermine la réussite. C'est là un apport décisif au débat français sur la carte scolaire !

On peut aussi noter que la possibilité de décliner localement ou régionalement les programmes, tend à accroître les effets du milieu socio-économique sur la performance des élèves. L'auto-

nomie en la matière n'est donc sûrement pas la recette miracle que l'on nous vante !

### Redoublement et performances des élèves

L'enquête confirme ce que de nombreuses études françaises ont pointé : une pratique trop intensive du redoublement n'améliore pas (en termes statistiques) la réussite des élèves. En France 38 % des jeunes de 15 ans ont redoublé une fois au moins, ce qui nous met effectivement en tête des pays de l'OCDE. Cela n'enlève rien au problème que rencontrent les conseils de classe : à des constats d'échec de type pédagogique, l'administration oppose des arguments basés sur la gestion des flux. En inventant trois paliers d'évaluation du socle commun (CE1, CM2, Troisième) le ministère prétend régler le problème. Pourtant la logique des barrières est intacte, voire renforcée. Le PPRE est présenté comme une alternative pour les élèves n'ayant pas atteint le palier du socle au niveau concerné. On peut vraiment douter de son efficacité, mais il est vrai qu'il échappera à la définition du redoublement de l'OCDE, donc à ses statistiques.

Bien que marqué par les orientations politiques de l'OCDE et son approche comptable des systèmes éducatifs<sup>(1)</sup>, ce rapport ne permet sûrement pas de conclure qu'il faut moins d'école publique. ■

Sylvie Nony, Secteur contenus  
Sylvie.nony@snes.edu

(1) « Seules les évaluations comparatives de ce genre peuvent permettre aux pays de comprendre les atouts et les faiblesses de leurs systèmes éducatifs respectifs et de repérer des pratiques exemplaires et des moyens de progresser. Le monde actuel n'a que faire des traditions et des réputations passées, traite les faiblesses sans complaisance et ignore les coutumes ou les pratiques. La réussite ira aux personnes et aux pays qui s'adaptent sans attendre, attendent pour se plaindre et n'attendent pas pour changer. La mission des gouvernements sera de s'assurer que les pays relèvent ce défi. »

Conclusion de l'éditorial de Barbara Ischinger, Direction de l'éducation.

### PISA

Le Programme International de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA) est un test standardisé réalisé sur des échantillons d'élèves de 15 ans, organisé tous les trois ans dans les 30 pays membres de l'OCDE et un certain nombre de pays partenaires. Ainsi la dernière campagne (2006) concernait 56 pays.

Le comité directeur de PISA, où chaque pays est représenté, détermine les priorités politiques du programme. Un consortium international est responsable de la conception et de la mise en œuvre des évaluations.

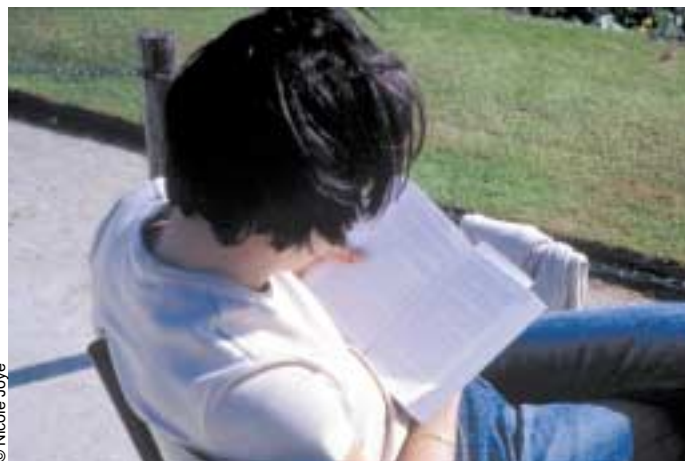
#### Qu'évalue PISA ?

Selon ses propres mots PISA évalue « dans quelle mesure les étudiants de 15 ans ont acquis les connaissances et les compétences nécessaires pour participer pleinement à la société ». Les prototypes d'item dont nous avons eu connaissance favorisent une approche très pragmatique des connaissances. La conception des savoirs et des compétences est tout à fait orientée vers « l'utilité pratique dans la vie » et ne recouvre donc pas toutes les dimensions de la formation d'un citoyen libre, critique et cultivé.

À chaque cycle, les trois grands domaines que sont la lecture, les mathématiques et les sciences sont couverts. PISA 2003 a introduit un nouveau champ : la « résolution de problèmes ». Mais pour chaque cycle l'étude approfondit l'un de ces trois domaines. PISA 2006 a ainsi mis l'accent sur la culture scientifique. Ses résultats seront disponibles en décembre 2007.

#### Résultats de PISA

Les résultats de PISA sont régulièrement analysés par les services statistiques au ministère. Le SNES les a commentés à plusieurs reprises (voir *L'US* et site [www.snes.edu/observ/spip](http://www.snes.edu/observ/spip) notamment nos actes du colloque « Difficultés scolaires »). En compréhension de l'écrit, les résultats des jeunes français se situaient dans la moyenne OCDE (et nettement au-dessus pour la compétence « Interpréter »). En Culture Mathématique, ils se situaient au-dessus de la moyenne et avec un score très nettement supérieur pour « Résolution de problème ». En Culture Scientifique, ces résultats sont au-dessus de la moyenne notamment pour les items relevant de « interpréter des faits et des conclusions », mais moins à l'aise pour effectuer des analyses quantitatives. Ces résultats sont donc loin de constituer un portrait apocalyptique. Mais leur analyse détaillée peut aider à tracer des pistes pour l'amélioration des programmes et impulser la réflexion collective sur les pratiques d'enseignement.



© Nicole Joye

### INFORMATION ET DÉMOCRATIE

Comme chaque année, le rapport annuel de l'OCDE « Regards sur l'Éducation » de plus de 450 pages est communiqué à la presse dite « spécialisée » avant sa date de parution officielle. Ce 13 septembre, comme les années précédentes, le rapport faisait la Une de la presse française, alors qu'il était sous embargo pour les organisations syndicales. La presse se faisait largement l'écho des déclarations du ministre : « l'école la plus chère », « celle où on redouble le plus », celle où l'on « fait subir le plus d'heures de cours aux enfants », celle où « les enseignants travaillent le moins ». Que n'a-t-on pas entendu ? Une analyse détaillée du document montre pourtant que ce rapport est loin de condamner le système éducatif français, et que, s'il porte des éléments critiques, ceux-ci doivent inspirer des réflexions constructives, plutôt que l'anathème.

# Une mauvaise solution à un vrai problème

La note de vie scolaire instituée par la loi Fillon pour le brevet et généralisée à toutes les classes de la Sixième à la Troisième a été présentée dans les médias comme une mesure de bon sens qui allait (enfin) rétablir la paix dans les collèges. Cette note entrant en vigueur dès le premier trimestre, elle fait l'objet de multiples débats dans les établissements.

Pourquoi créer une telle note ? Est-il juste qu'une « note de conduite » compte pour l'obtention d'un diplôme, au même titre que n'importe quelle discipline ? Cette note va-t-elle permettre de résoudre les problèmes, bien réels, que nous rencontrons au quotidien ? Ne risque-t-elle pas de dénaturer les missions des CPE et professeurs principaux et de modifier leurs rapports avec les élèves ? Ne va-t-elle pas constituer une double peine pour les élèves faisant déjà l'objet de sanctions disciplinaires ? Combien d'heures de discussion seront nécessaires pour se mettre d'accord sur une note qui convienne à tous ? Ne

faudra-t-il pas se justifier en permanence de cette note auprès des élèves et de leurs familles ? Ne va-t-on pas créer, avec cette note, des tensions supplémentaires au sein des collèges ?

Parce qu'il considère que cette note constitue une très mauvaise solution à un vrai problème, le SNES a estimé nécessaire de peser pour empêcher qu'elle ne se mette en place. Il appelle l'ensemble des enseignants à refuser collectivement de proposer au chef d'établissement quelque note que ce soit, et les CPE à refuser de donner un avis dans ce cadre.

Pour aider les collègues à animer les débats dans les établissements, le SNES met à la disposition de tous sur son site ([www.snes.edu](http://www.snes.edu)) un recueil de questions-réponses élaboré à partir des réflexions qui nous sont d'ores et déjà remontées de la profession.

Nous vous invitons à vous réunir sans tarder dans les établissements pour mener la réflexion, à rencontrer les parents d'élèves et à nous faire parvenir (sur [college@snes.edu](mailto:college@snes.edu)) les modalités envisagées. ■

Monique Daune Parra-Ponce



© Nicole Joye

## CHIFFRAGE SURPRENANT

# Un enseignement supérieur diversifié pour plus de jeunes

François Goulard, ministre de l'Enseignement supérieur, indique que 16 000 places seraient disponibles dans les Sections de techniciens supérieurs (STS) et en Instituts universitaires de technologie (IUT). Il rend les enseignants responsables de ces places disponibles, enseignants qui exerceraient une sélection féroce dans ces formations, laissant nombre de bacheliers sans

possibilité de poursuite d'études hors Université.

Pour les STS, ce chiffrage est surprenant dans la mesure où, encore à cette date, les établissements continuent à utiliser les listes supplémentaires pour compléter les sections. Le bilan sera fait début novembre. D'autre part la situation est très variable en fonction des spécialités de BTS, tertiaire, industrielles, arts appliqués. Enfin, les enseignants ont tout intérêt à « remplir » les sections sous peine de voir les rectorats supprimer d'abord des demi-divisions puis des sections complètes dans leur établissement.

En fait, la stratégie du ministère vise à accréditer l'idée que l'orientation vers l'enseignement

supérieur dysfonctionne complètement et qu'il faudrait intégrer l'ensemble des formations du supérieur, et en particulier les BTS et classes préparatoires, dans l'Université.

S'il est nécessaire que ces formations soient reconnues dans le cursus LMD, le développement de l'enseignement supérieur ne sera pas possible en uniformisant les formations. Il faut au contraire continuer à diversifier, en particulier les premières années en développant des structures, des pratiques, des contenus, des objectifs différents et complémentaires, afin d'offrir à chaque jeune bachelier des possibilités de réussite. ■

Thierry Reygades

## Informations

### Groupes disciplinaires

Le groupe philosophie poursuit ses interventions auprès de l'Inspection générale et ses informations pour que soient appliqués les textes concernant les horaires de philosophie en Terminale S.

Les références des BO se trouvent en ligne sur le site [www.snes.clet.edu](http://www.snes.clet.edu). Le groupe histoire et géographie a rencontré l'Inspecteur général le 12 septembre pour faire le point sur la réécriture des programmes de collège (mise en place du groupe d'expert), le brevet, la rénovation des programmes des séries technologiques, les programmes des séries L et ES et l'épreuve du Bac. Compte rendu complet et activités du groupe sur le site [www.snes.edu/observ/spip/](http://www.snes.edu/observ/spip/).

## Réforme

### Séries technologiques : flou complet

Le ministère ne connaît pas la date de publication des programmes de la nouvelle série ST2S (actuelle SMS), prévoit la réforme des séries hôtellerie et technologique de la musique et de la danse, et réfléchit encore aux séries STI et STL (audience du 26-9-2006).

## Revue

### Dialogue

Le numéro 120 de la revue Dialogue vient de paraître : « Le savoir ça se construit, l'émancipation aussi ».

Les récentes attaques contre le constructivisme ont été marquées par l'absence de références précises, les théories du constructivisme étant aujourd'hui variées, tout comme les pratiques qui lui sont attribuées. Le n°120 de Dialogue revient sur l'origine de la démarche d'auto-socio-construction et comment elle a offert aux valeurs humanistes des pratiques de formation à la hauteur de leur ambition. Plusieurs articles évoquent sa diversification : dans les ateliers d'écriture, la pédagogie de projet à l'échelle d'un collège, en EPS, ainsi qu'une recherche sur l'enseignement des langues au travers de la pensée peircienne. On y trouve aussi une analyse des mécanismes inconscients qui peuvent influencer les pratiques d'enseignement.

Ce numéro permet d'éclaircir les enjeux et les processus réellement enclenchés dans la construction du savoir, afin de rectifier de nombreuses caricatures et de contribuer à l'évolution des pratiques.

• Prix (port compris) : 8 €, 56 p. Abonnement (4 n° / an) : 28 € (France). À commander au siège du GFEN 14, avenue Spinoza, 94200 Ivry-sur-Seine.



© Nicole Joye

**LE PROJET DE LOI RELATIF** à la prévention de la délinquance est actuellement soumis à l'examen du Parlement - il vient de passer devant les sénateurs.

## Un projet dangereux

**D**e fait, le texte porte mal son titre : d'abord il touche à bien d'autres domaines : la psychiatrie, les transports en commun, les violences conjugales... Il est ensuite fort difficile de percevoir l'aspect « prévention ». Il s'agit au contraire de porter l'accent sur la sanction, la répression et conduire à l'exclusion des personnes, principalement les mineurs, les plus en difficulté.

**Le maire est au centre du dispositif de prévention** : en plus de pouvoirs de police importants depuis la loi du 18 mars 2003, des pouvoirs quasi judiciaires par la loi dite d'égalité des chances du 31 mars 2006, il se voit attribuer un pouvoir de contrôle social par la mise à mal du secret professionnel : « tout professionnel qui intervient au bénéfice d'une personne présentant des difficultés sociales, éducatives ou matérielles, est tenu d'en informer le maire ». Même chose à l'école qui devra transmettre au maire les avertissements pour absentéisme. **Pire, la loi incite fonctionnaires et particuliers à la dénonciation des familles « en défaut de surveillance »**. Le maire a aussi le pouvoir d'hospitalisation d'office au vu d'un simple avis médical. Un Conseil pour les Droits et Devoir des familles, obligatoire dans les communes de plus de 10 000 habitants, véritable organisme de

tutelle, doit prévenir des comportements de l'enfant qui pourraient s'avérer dangereux. Selon la CNIL, « l'accomplissement des missions dévolues à ce conseil suppose que celui-ci puisse disposer d'informations individuelles sur ces familles [...]. Se trouve ainsi institué un dispositif de signalement... sans qu'aucune garantie ne soit apportée ni sur l'origine des informations, ni sur les modalités de transmission et de traitement des informations et la nécessité de la confidentialité de celles-ci ».

Atteinte donc à la vie privée par un accroissement des contrôles sur les personnes rencontrant des difficultés liées le plus souvent à des situations d'ordre social et économique.

### Efficacité de la répression ?

Penser faire baisser la délinquance en punissant davantage, prétendre résoudre par le tout sécuritaire les problèmes sociaux, revient à nier tout l'aspect éducatif de la prévention, alors que les statistiques montrent que l'enfermement et la mise à l'écart n'ont jamais été des solutions pour aider le jeune à s'insérer dans la société. **Et comment, au sein de**



**l'école, instaurer le dialogue avec les élèves, les parents, si ces derniers craignent un éventuel rapport ?** Le silence, la défiance vont se substituer à l'écoute et à l'entraide. Il ne s'agit pas de refuser toute sanction – ce qui est punissable doit être puni – mais la prévention doit être conçue essentiellement en terme de politique sociale. Ce projet (la 6<sup>e</sup> loi sécuritaire proposée depuis 2002) est dangereux.



**Le SNES demande son retrait et appelle les personnels à manifester le 10 octobre avec cet objectif.** ■

Marylène Cahouet

## Enfants sans papiers

QUESTIONS À HUGUES VILLEMADÉ, SECRÉTAIRE DÉPARTEMENTAL DE LA FSU 28



**L'US : Que s'est-il passé à Chartres le 11 septembre ?**

**Hugues Villemadé :** Une famille d'origine africaine, soutenue par le réseau RESF et le collectif local des sans-papiers, dont la FSU est partie prenante, a été frappée d'une mesure de reconduite à la frontière. Les deux parents, avec leur bébé de 18 mois, ont été arrêtés à leur domicile tandis que la police allait chercher l'aîné, âgé de 3 ans, dans son école maternelle. Mais une protection efficace s'était rapidement organisée : l'enfant a pu échapper à l'arrestation. Le soir même, les parents étaient libérés, mais ils restent dans la clandestinité.

**L'US : Quelles sont les perspectives ?**

**H. V. :** Le RESF et le Collectif 28 sont déterminés à poursuivre leur action en ce sens. Ils appellent tous les enseignants à protéger leurs élèves, enfants de « sans-papiers ». Ils appellent les parents d'élèves à renforcer la vigilance

et la solidarité de tous, enfants et adultes. Ils ont demandé à l'Inspecteur d'académie d'Eure-et-Loir de prendre position pour que l'école reste un lieu de sérénité et d'émancipation pour tous. Ils réaffirment la conviction de tous ceux qui, sur le terrain, agissent pour le respect concret des droits de l'Homme, que seule une régularisation massive des « sans-papiers » permettra d'en finir avec des situations qui heurtent violemment la conscience humaine et déshonorent la République.

Chaque deuxième vendredi du mois, RESF et le collectif des sans-papiers appellent à se rassembler à 18 heures, place Marceau à Chartres. **Prochain rendez-vous vendredi 13 octobre 2006.**

Propos recueillis par Matthieu Leiritz

### DERNIÈRE MINUTE

Le 25 septembre 2006, la police interpelle à l'école maternelle de Tulle une « dangereuse délinquante » de quatre ans dont la famille est coupable d'être en situation irrégulière.

## CONTRE LA PEINE DE MORT

**Le 10 octobre 2006 : journée d'action contre la peine de mort en vigueur encore dans trop de pays. Le SNES appelle à participer à cette journée, notamment en sensibilisant les jeunes à cette question.**

## CACHAN

La solidarité ne cesse de se manifester à l'égard des familles immigrées hébergées au gymnase de Cachan, notamment depuis l'intervention des CRS la semaine dernière : ce sont les militants de RESF qui accompagnent les enfants à l'école pour prévenir les arrestations des parents ! Cachan révèle, de fait, deux questions essentielles que sont l'immigration et le logement. Le gouvernement reste sourd à la situation plus que critique de ces familles (cas de tuberculose), qui travaillent pour la plupart et contribuent à la richesse de la France. Il est pourtant grand temps de répondre à leurs justes revendications.

**C'est le sens de la manifestation du samedi 30 septembre, à l'appel de RESF, du collectif Cachan et des collectifs de Sans-papiers (ALIF).**

**HASSAN ABBAS EST UN UNIVERSITAIRE SYRIEN, CHERCHEUR, CRITIQUE LITTÉRAIRE ENGAGÉ.** Professeur de médias à l'Institut français du Proche-Orient à Damas, il mène plusieurs recherches, notamment sur les liens entre le cinéma, les arts plastiques, la littérature, et le politique. Il est aussi l'auteur de nombreuses initiatives culturelles dans son pays. Il nous livre ici une lecture acérée de la réalité culturelle et politique de ce pays, alors que la guerre au Liban voisin a détruit des vies, des ponts, des usines, des écoles et beaucoup d'espoir de changement.

## Un intellectuel engagé

**L'US :** *Quel est cet immense travail de publication que vous avez entrepris ?*

**Hassan Abbas :** J'essaie à travers ces ouvrages de donner un panorama des pratiques culturelles en Syrie, notamment depuis les années 2000. Même avec notre régime autocratique il y a une liberté relative accordée aux intellectuels pour faire du « beau » de « l'esthétique », de la culture qui « plaît », à condition de ne pas toucher à la politique. Alors nombreux sont ceux qui biaisent, utilisent des allégories pour contourner cette situation. Je veux montrer comment ils ont su garder cette flamme humaine pour produire une culture engagée qui ait un rôle véritable dans la société, c'est-à-dire qui contribue à rendre les gens actifs, créateurs, et pas uniquement consommateurs de ce qui vient de l'extérieur. L'enjeu est crucial, notamment pour la jeunesse de ce pays.

**L'US :** *Pouvez-vous justement décrire pour nos lecteurs, la situation de la jeunesse aujourd'hui en Syrie ?*

**H. A. :** Il faut un peu revenir sur l'histoire de la Syrie. Ce pays a été, surtout depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, un des plus politisés du Moyen-Orient et la plupart des courants culturels, politiques, religieux, réformistes sont nés ici. Mais la première chose qu'a faite Hafez El-Assad en arrivant au pouvoir en 70, c'est de mettre fin à cette « agitation », d'abord en interdisant les partis politiques ou en les soumettant à l'hégémonie du parti Baath. Aucune initiative sociale – notamment en direction de la jeunesse – ne peut voir le jour sans l'aval du parti <sup>(1)</sup>. Ce régime a organisé une véritable dépolitisation de la société et tous les partis qui n'ont pas accepté le « front » avec le Baath ont été interdits par la loi : des partis entiers (comme le parti de l'action communiste) se sont

retrouvés, avec tous leurs membres, en prison.

Une autre arme a été de semer et diffuser la « culture de la peur » en apprenant aux gens à avoir peur tout au long de la journée. Quiconque dit quelque chose qui ne plaît pas, peut se retrouver en interrogatoire, ou en prison. Si une personne convoquée par la police s'esquive, c'est sa famille qui paye pour lui (limogeage et/ou détention). Le résultat est que chacun se sent coupable y

compris de choses qu'il ne connaît pas.

À l'école, qui est obligatoire et gratuite jusqu'à 16 ans, il y a une matière : le panarabisme, dans laquelle on enseigne essentiellement l'idéologie du parti Baath. De plus, le Baath a beau être laïc, comme il fonde toute son idéologie sur l'anti-occidentalisme, il est conduit de plus en plus à récupérer le discours religieux.

Au final, les jeunes qui ont aujourd'hui entre 20 et 30 ans sont les

purs produits, les clones de ce système. La question qui s'est posée à moi a été : comment aller vers un changement social et politique ? L'activisme pour les droits de l'homme est nécessaire – je suis un des fondateurs du HRAS <sup>(2)</sup> – mais il ne suffit pas : puisqu'il reste, pour des raisons de vitrine, une porte entrouverte du côté de la culture, j'ai choisi d'en tirer profit.

**L'US :** *Quelles sont les initiatives concrètes que vous avez pu mettre sur pied avec les jeunes ?*

**H. A. :** L'idée essentielle est que nos jeunes n'ont jamais appris à s'exprimer, à s'organiser, ni même appris à s'écouter les uns les autres car il n'y a qu'un seul discours. À l'école, nous avons toujours le système de l'apprentissage par cœur et de la récitation avec interdiction d'aller « au-delà ». Mon projet a été de créer des noyaux qui attirent les jeunes et où ils pourraient donner leur opinion, et se construire « une culture des droits de l'homme et de la citoyenneté ». J'ai commencé en 93 par créer un simple ciné-club. Nous avons trouvé une grande maison et, deux fois par mois, nous nous retrouvions à 40, à 50 devant une télé avec des films piratés sur Arte, que je devais souvent traduire en direct. Nous poursuivions par un débat de deux ou trois heures. Puis nous en avons lancé un autre avec des plus jeunes et pendant quatre ans nous avons animé près de 40 soirées. Malheureusement les moukhâbarâts <sup>(3)</sup> ont « conseillé » au propriétaire de la maison de « ne plus recevoir » ces jeunes, et nous avons dû changer d'appartement cinq fois. Maintenant nous ne trouvons plus de lieu.

J'ai alors eu l'idée de faire un club de lecture pour les jeunes entre 18 et 30 ans, avec une editrice et la coopération d'une ONG. Nous commençons par choisir un titre ; puis la maison d'édition nous le procure à bas prix afin que chaque

**L'activisme pour les droits de l'homme est nécessaire mais il ne suffit pas : puisqu'il reste, pour des raisons de vitrine, une porte entrouverte du côté de la culture, j'ai choisi d'en tirer profit.**



jeune puisse l'acquérir. Nous fixons deux rencontres : une première pour discuter autour du livre et une autre deux semaines plus tard, généralement avec l'auteur. Nous avons cette fois obtenu l'autorisation de le faire dans un lieu public (restaurant) et les jeunes viennent de plus en plus nombreux.

Cependant, mon initiative la plus importante a été la création de l'un des premiers forums culturels de Syrie en avril 1999, « le forum du dialogue culturel » avec quatre amis : un metteur en scène, deux activistes pour les droits de la femme, et une femme écrivain. Il s'agissait de rassembler toutes les personnes voulant discuter d'un sujet culturel et de reprendre les habitudes « oubliées » de rencontres et de travail commun... Nous avions une réunion par mois – toujours dans des appartements – avec une centaine de personnes, et nous avons balayé tous les aspects de la culture nationale<sup>(4)</sup>. Intervenait des critiques littéraires, cinématographiques, spécialistes du thème choisi, des créateurs, producteurs, cinéastes, poètes, romanciers... D'autres forums à caractère politique ont été créés et le succès de ces initiatives a été tel que 175 forums ont vu le jour en deux ans dans le pays ; cela a constitué un des premiers signaux de réveil de la société syrienne. À partir de février 2001 le pouvoir a commencé à nous accuser d'être des suppôts des ambassades étrangères, 170 d'entre eux ont été fermés en quelques mois ; le nôtre a tenu tête jusqu'en 2003.

**L'US :** *Quel bilan faites-vous aujourd'hui de tout ce travail mené et des évolutions en matière d'éducation et de culture ?*

**H. A. :** La situation est plutôt décourageante. Bon nombre des jeunes qui ont vécu l'expérience des clubs cinéma ou lecture ou musique décident de partir à l'étranger et le retour pour la société syrienne est alors nul. Ceci dit, un certain nombre de jeunes restent et deviennent acteurs à leur tour. Mais le clivage entre les étudiants impliqués et les autres est très grand même si un plus grand nombre de jeunes aujourd'hui est instruit. En fait, l'université syrienne subit un autre projet d'Assad : le système

Ce pays a été, surtout depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle, un des plus politisés du Moyen-Orient et la plupart des courants culturels, politiques, religieux, réformistes sont nés ici.



de contenance. On a demandé à l'Université d'absorber l'explosion démographique à moyens quasi constants. Or 42 % des 20 millions de Syriens ont moins de 18 ans et une université

après la politique de voisinage initiée en 2001, où les ONG, les individus engagés, avaient constitué des réseaux entre sociétés civiles, le nouveau mode de travail s'appuie uniquement sur des ONG qui

nale, ni la convention de Genève, sans respecter les droits de l'homme : plus personne ne peut adhérer à ce qui apparaît de plus en plus comme un double discours, totalement instrumentalisé. Pour-

## Le système du Baath a imposé un encadrement de la jeunesse entre le Parti et la Mosquée. On comprend que les idéaux que je viens de décrire, l'aspiration profonde aux droits de l'homme du Printemps de Damas, aient été combattus par un tel pouvoir.

construite pour former correctement 10 000 étudiants ne peut pas en accueillir 100 000 sans qu'il y ait des répercussions sur la qualité de l'enseignement. Plus grave peut-être, les professeurs prennent de plus en plus rarement la liberté d'encourager leurs élèves à la réflexion personnelle.

**L'US :** *Vous participez depuis 95 au « processus de Barcelone » dans le cadre du volet 4. Cela a-t-il permis de faire avancer ces questions ?*

**H. A. :** Le projet de départ était de travailler avec la société civile dans chaque pays concerné pour encourager la liberté et la démocratie. Mais nous avons été trahis ! Car

ont l'aval des États. Ce qui a éliminé d'emblée la centaine de personnes que nous sommes ici, non organisés de fait puisque nous n'en avons pas le droit. Du coup, l'Europe ne travaille plus avec les vrais activistes mais avec des ONG à la botte du pouvoir. Que font les Européens ? Peu de chose et j'ai acquis la conviction que les droits de l'homme les intéressent bien moins que les questions économiques.

**L'US :** *Quel est l'effet ici de nos injonctions et déclarations européennes sommant la Syrie de respecter les droits de l'homme ?*

**H. A. :** Le système du Baath a imposé un encadrement de la jeunesse entre le Parti et la Mosquée. On comprend que les idéaux que je viens de décrire, l'aspiration profonde aux droits de l'homme du Printemps de Damas aient été combattus par un tel pouvoir. Mais le problème, c'est que la pratique de l'Occident dans notre région, a donné raison au régime. Quand l'Europe et les États-Unis permettent à Israël de faire ce qu'il veut avec les Palestiniens, sans respecter la légitimité internatio-

quoi n'applique-t-on pas les droits de l'homme en Palestine ? Pourquoi, au contraire même, l'Occident va-t-il à l'encontre ? Plus grave encore, depuis le début de la guerre au Liban, ce que disent les Français et les Américains à son propos et à propos de Gaza est absolument inaudible. Les gens ne peuvent pas croire un instant à la sincérité de ce discours.

Et qui profite de la situation ? Les antidémocrates ! Le pouvoir a maintenant des preuves par milliers de la tricherie de la politique européenne dans le domaine de la démocratie et des droits de l'homme. Du coup ce sont nous, les démocrates et les intellectuels engagés qui sont les premiers réduits au silence, et c'est particulièrement spectaculaire depuis le début de la guerre au Liban. ■

**Propos recueillis par  
Sylvie Nony  
sylvie.nony@snes.edu**

## BIBLIOGRAPHIE

Hassan Abbas a publié de très nombreux ouvrages en arabe. En français il a signé un *Panorama de la littérature de Syrie* dans le numéro d'octobre 2001 de la revue *Europe*. Il a aussi publié un article dans la revue *Confluences Méditerranée* n° 44 sur l'information et la censure.

(1) Depuis 1973, date de promulgation de la nouvelle constitution syrienne.  
(2) Human Right Association of Syria.  
(3) Service de renseignements.  
(4) Les actes de ces forums sont en cours de publication.

## Rémunération

### Pas payés du bac ? Agiçons !

Le scandale des retards dans la rémunération de la participation aux travaux des jurys d'examen (brevet, bac, BTS ou autres) continue. Encore cette année, certains collègues n'étaient par exemple toujours pas payés de leur service de juin 2005 ! Situation d'autant plus insupportable que, dans certains cas, l'administration refuse de consentir des avances, y compris lorsque les frais exposés sont particulièrement élevés.

La situation s'est encore corsée avec les contrôles de plus en plus tatillonnés des trésoriers payeurs généraux. En effet les indemnités pour travaux supplémentaires (participation aux travaux des jurys)<sup>(1)</sup> et les indemnités de déplacement<sup>(2)</sup> ne relèvent pas des mêmes catégories de crédits. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? En tout cas ce sont les personnels qui subissent les effets des errements de l'administration. De tels dysfonctionnements sont inadmissibles, surtout à l'heure de l'informatique, et le SNES intervient vigoureusement sur chaque dossier dont il est saisi.

Une étrangeté est que l'administration retrouve sa célérité lorsqu'elle doit s'expliquer devant le juge. Les pièces manquantes sont alors miraculeusement retrouvées. Nous mettons donc à la disposition des syndiqué(e)s un modèle de requête en *référé provision*, qui permet souvent d'obtenir rapidement de bons résultats tout en constituant un moyen de pression sur une administration qui cherche à se dérober à ses obligations. Il suffit de demander le modèle dans les S3 qui disposent d'un correspondant de l'Action juridique, ou à celle-ci au S4.

**Francis Berquin**  
action.juridique@snes.edu

(1) Décret 56-585 du 12 juin 1956 (RLR213-6).

(2) En métropole, décret n° 90-437 du 28 mai 1990; pour les DOM: décret n° 89-271 du 12 avril 1989, arrêté du 30 août 1989. Un décret modificatif de ces textes est paru au JO du 5 juillet 2006 et sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2006.

**REMPLACEMENT** Des milliers de TZR dans une situation inacceptable

## Nouvelles dégradations



© Clément Martin

**L**es ponctions budgétaires subies par le second degré généralisent une très forte dégradation des conditions d'emploi et de travail des titulaires en zone de remplacement (TZR). Pour la deuxième année consécutive, l'extrême pénurie de postes en établissement lors de la phase intra du mouvement a conduit les recteurs à multiplier les affectations forcées (en « extension ») en zone de remplacement, portant ainsi le nombre de TZR à près de

33000, record historique depuis la fin des années 1990. La gestion à l'heure et à l'euro près, accentuée par les logiques mises en œuvre par l'application de la LOLF, « l'amélioration du rendement » des TZR, entraînent des dérives inacceptables : explosion des affectations hors zone, des nominations sur deux ou trois (voire quatre !) établissements, y compris hors discipline... des milliers de collègues sont ainsi placés par l'administration dans des situations professionnelles et personnelles impossibles.

Pour faire l'économie du versement des indemnités de sujétion spéciale (ISSR), les établissements de rattachement administratif ne sont pas systématiquement précisés ou sont en passe d'être modifiés au cours de l'année, sans consultation des instances paritaires, de nombreux arrêtés de nomination

sont antidatés ou post-datés. Cerise sur le gâteau, le ministère a donné des consignes orales à l'ensemble des rectorats afin de « proratiser » le versement de ces ISSR, à la faveur d'une lecture nouvelle et restrictive du décret et de la circulaire de 1989, dans l'objectif de réaliser de substantielles économies.

Cette vaste offensive contre le système de remplacement assuré par des titulaires, participe de la volonté de casser les garanties collectives, tout comme le décret « de Robien » sur l'auto-remplacement (que nous avons réussi à rendre globalement inapplicable), ou la refonte en cours des décrets statutaires de 1950.

**Il est impératif de rompre l'isolement que connaissent les collègues TZR, par l'adhésion au SNES, la participation aux nombreux stages et réunions organisés par les sections académiques. Le mémo national TZR, réactualisé, sera bientôt mis en ligne sur le site [www.snes.edu](http://www.snes.edu), une publication nationale spéciale TZR sera diffusée vers la Toussaint. ■**

**Jena-Paul Gaétan,**  
**Marylène Naud,**  
**Claudine Nusbaumer**  
emploi@snes.edu  
tzt@snes.edu

### JACQUELINE BREUIL

Jacqueline est décédée le 25 juillet. Commissaire paritaire nationale de 1987 à 1992 comme adjointe d'enseignement puis comme certifiée, il y a un an, à quelques jours de la retraite, elle participait encore au mouvement intra en tant que commissaire paritaire du SNES dans l'académie de Poitiers.

Son dévouement, son efficacité, tout comme sa gentillesse et sa discrétion marquent le souvenir de tous les militants qui ont travaillé avec elle mais aussi de tous les collègues qui, confrontés à un problème de mutation par exemple, avaient pu apprécier l'ampleur de ses compétences.



LA CAPN DES AGRÉGÉS a examiné début juillet les propositions ministérielles d'accès à la hors-classe.

# Hors-classe des agrégés

Pour 1 375 promotions nationales possibles, ce sont près de 10 500 propositions rectorales qui ont été transmises au ministère à l'issue des CAPA. Parmi celles-ci, 2 941 collègues avaient au moins 4 ans d'ancienneté dans le 11<sup>e</sup> échelon, ancienneté de carrière nécessaire pour tirer un bénéfice financier immédiat. C'était moins d'une possibilité de promotion pour deux dossiers alors que près d'un quart des agrégés ayant l'ancienneté requise avaient été exclus par les recteurs.

## Tri sélectif

Cette exclusion résulte directement des orientations choisies par le ministère qui visent à trier les collègues pour réserver la promotion à quelques-uns seulement. La plupart des exclus ont été victimes de la clause arbitraire d'avancement au grand choix ou au choix au 11<sup>e</sup> ou au 10<sup>e</sup> échelon qui a été unanimement dénoncée par les élus et dont nous avons demandé l'abandon.

## Axes du SNES

Deux axes ont guidé les élus SNES en CAPN :

- **obtenir l'égalité de traitement entre les disciplines, entre second degré, supérieur et détachés du fait des disparités de la notation.** Une répartition des promotions a ainsi été arrêtée sur la base des promouvables en fin de carrière, base objective de comparaison entre tous ;
- **obtenir comme l'an passé l'examen attentif des dossiers de collègues proches du départ à la retraite qui ne pouvaient figurer en rang utile** soit parce qu'ils n'avaient pas obtenu d'avis exceptionnel du recteur soit parce qu'ils ne disposaient pas des points de carrière (avancement à l'ancienneté). Certains ont pu être promus, le ministère ayant d'ailleurs manifesté un certain embarras. Néanmoins, l'insatisfaction demeure car le nombre reste dérisoire au regard des situations.

## Arbitraire évité

Dans le cadre de l'équilibre entre les disciplines, nous avons aussi fait respecter l'ordre du barème alors que le ministère entendait s'en affranchir largement, en s'appuyant sur la nécessité d'examiner les dossiers n'ayant pas les points d'ancienneté de carrière – et donc très loin au barème –, et sur certaines demandes de l'inspection générale. Mesurons l'arbitraire qui pouvait en résulter. La DPE voulait surtout trier parmi les avis exceptionnels en jugeant du « mérite » traduit par le double avis IPR et chef d'établissement. Pour 1 375 promotions, il y avait 3 365 avis exceptionnels dont 2 811 au 11<sup>e</sup> échelon. Il s'agissait aussi de donner des promotions à des recteurs qui avaient balayé les éléments objectifs de carrière. En effet, leurs choix ne permettaient pas aux collègues d'avoir de réelles chances de promotion. Au terme de la CAPN, les agrégés ayant 4 ans d'an-



© Clément Martin

cienneté ou plus dans le 11<sup>e</sup> échelon constituent près de 90 % des promotions mais ce taux varie entre les académies de 64 % à 100 %.

Du fait des orientations du ministère, de l'insuffisance criante du nombre de promotions, la situation reste très préoccupante et obère la possibilité pour le plus grand nombre d'agrégés d'atteindre la hors-classe. **Rouvrir le dossier de nos carrières et de nos rémunérations exige l'action collective à tous les niveaux et le renforcement du SNES.**

**Didier Pihoué, Nicole Sergent**  
agreges@snes.edu

LA RÉGLEMENTATION DES RETRAITES est l'objet d'un suivi syndical constant. Deux interventions récentes de la FSU ont connu des issues différentes.

# Validation des services auxiliaires à temps incomplet : blocage juridique

Le ministère de l'Économie (service des pensions de Nantes) et la DGAFP (Direction générale de la fonction publique) confirment dans un courrier d'août 2006 que la durée d'assurance pour les fonctionnaires doit être proratisée en arguant que les services à temps partiel doivent être considérés comme des services à temps incomplet dans la mesure où les intéressés n'auraient pas été employés de façon continue à temps complet pendant au moins un an avant une activité à temps partiel.

Ils reprennent les conditions juridiques qui existaient avant 2003 alors que le paramètre durée d'assurance n'existait pas dans le

## RETRAITES DES PARENTS DE TROIS ENFANTS : LA FSU ENTENDUE

La modification apportée à la loi en 2004 afin d'écarter les pères de trois enfants ou d'un enfant handicapé du droit à la liquidation de la pension après quinze années de service sans condition d'âge avait été saisie par le service des pensions pour diminuer les pensions de celles des mères qui ont conservé ce droit<sup>(1)</sup>. Par courrier en date du 19 juin, la FSU a contesté l'interprétation diffusée par le service des pensions.

Réponse favorable vient de lui être adressée le 20 septembre par les ministres de la Fonction publique et du

Budget. « Après avoir réexaminé très attentivement ce dossier à la lumière (...) des éléments que la CFDT et la FSU ont exposés, nous avons décidé de donner instruction au Service des pensions de se référer pour le calcul de l'annuité à l'année pendant laquelle les trois conditions se trouvent effectivement constatées »<sup>(2)</sup>.

(1) Voir L'US 639.

(2) Trois enfants (ou un enfant handicapé), quinze années de service, interruption pour chacun des enfants.

calcul de la pension fonction publique.

La validation dans ces conditions réduit la durée d'assurance dans le calcul de la pension et peut être désavantageuse même

si des trimestres supplémentaires sont pris en compte dans la liquidation de la pension fonction publique.

Le SNES avec la FSU demande la réécriture des décrets en ques-

tion pour qu'aucun collègue ne soit pénalisé en validant des services à temps partiel qui souvent leur ont été imposés. ■

**Erick Staëlen**



© AFP/Pascal Guyot

**AVANT MÊME SA SORTIE**, le film *Indigènes* de Rachid Bouchareb apparaît comme bien plus qu'une œuvre de cinéma : un événement politique, puisqu'il a conduit le président de la République à décider la « décrystallisation » des pensions des anciens combattants coloniaux, mesure annoncée le mercredi 27 septembre en Conseil des ministres, le jour même de la sortie du film.

## “Y'a bon Banania” : adieu ?

Il a symbolisé le racisme paternaliste qui a été l'attitude majoritaire de la société française envers les 500 000 à 600 000 soldats coloniaux, 10 % du total entre 1914 et 1918. Ils ont battu les Allemands au Togo et au Cameroun, ont subi les massacres de la Marne. Ils ont aussi participé à l'occupation de la Ruhr, humiliation pour la race supérieure aryenne, que les nazis sanctionneront en stérilisant les métis, pour crime de sang impur.

Ils ne seront guère récompensés du côté français : on les renverra aussi brutalement qu'on les a mobilisés et transportés. Seule une minorité de politiciens, dont Blaise Diagne, qui a organisé la levée en masse en AOF, en tireront carrière. Pour les autres, le retour à l'univers colonial a été précipité en raison de la peur de la contagion de l'air de liberté métropolitain, des mutineries (auxquelles beaucoup participèrent aussi, ce qui est peu connu), du drapeau rouge (que Messali, le

futur leader nationaliste algérien, découvre), du contact avec une société différente de la société coloniale, de ses hommes et de ses femmes (dont l'admirable épouse de Messali, Émilie Busquant). Beaucoup de vies privées, de liaisons ont été délibérément brisées par l'administration.

### La gloire et l'oubli

De fait, nombre d'anciens combattants joueront un rôle dans les mouvements de réforme du système ou les courants révolutionnaires, comme Lamine Senghor, militant flamboyant, mort des suites d'un gazage.

La Seconde Guerre, qui est le sujet du film *Indigènes*, justement récompensé à Cannes, a vu se reproduire un phénomène du même ordre. En 1940, 38 % des tirailleurs sénégalais seront tués. Après la défaite, c'est d'abord dans ce qu'on appelait l'Empire que la France Libre s'implante. Félix Éboué, métis des Antilles et gouverneur du Tchad

s'y ralliera dès août 1940. L'Afrique du Nord fournira 400 000 hommes, dont 180 000 Français, les autres étant ces « indigènes » comme on disait pour désigner tous les sujets, quelle que soit leur couleur. Ce sont eux qui fourniront le gros des forces de la campagne d'Italie et de la libération du Midi. Ben Bella, le futur « terroriste » et président de la République algérienne, a été décoré à Monte Cassino. Les tirailleurs et les tabors ont eu leur heure de gloire. Mais ils ont été mal récompensés.

En décembre 1944, à Thiaroye, des tirailleurs sénégalais, protestant contre le non-paiement de leur solde, sont victimes d'une violente répression. À Sétif, le 8 mai 1945, les parents des soldats, après une manifestation réprimée qui tourne à l'émeute, sont l'objet de ce qu'on appellera pendant la guerre d'Algérie des « ratonnades » massives par l'armée, mais plus encore par des milices d'Européens (20 000 morts sans doute).

## Inégalités

Le racisme de type colonial perdure avec l'inégalité des pensions entre « purs Français » et « indigènes », qui n'ont pas obtenu non plus la contrepartie de l'impôt du sang, la citoyenneté. Les forces nationalistes trouveront dans les anciens combattants leurs troupes et beaucoup de cadres. La guerre, en effet, a ébranlé l'empire colonial et le prestige de la France vaincue. Au Vietnam occupé par le Japon, le Vietminh s'impose face à une quatrième République dont l'histoire commence avec ce long conflit colonial. Cette histoire finira sans gloire dans le deuxième grand conflit avec les Algériens. Mais ce film, qui ne verse pas dans le manichéisme, montre aussi les ambiguïtés de la situation coloniale qui a laissé place à des espaces réduits de solidarité entre soldats. On retrouvera des colonisés dans tous les conflits des années 1950, du Vietnam au Maroc et à l'Algérie. Tout cela finira mal, comme le rappelle le sort des « harkis » (le terme harki lui-même, qui signifie supplétif, a pris une allure ethnique avec leur installation mal acceptée en France). Quand les acteurs récompensés à Cannes ont entonné le *Chant des Africains* – « *c'est nous les Africains, qui revenons de loin pour sauver la patrie* », ils disent vrai. Ce chant a été monopolisé comme signe de ralliement par les Pieds-Noirs opposés aux mouvements de libération, alors qu'il a été aussi celui des « indigènes ».

## Un apport capital

Leur avenir est ici, parce que la colonisation, en dehors de tout jugement moral, par le travail, par les guerres, a inextricablement lié le devenir des indigènes du Nord et des exogènes du Sud. Il est bon que ce film rappelle aussi qu'à côté des grands sportifs, il y a un apport capital sur le plan culturel dans le cinéma, la littérature, la musique, les sciences, des immigrants et de leurs descendants. On est loin du discours sur la soi-disant « immigration choisie ». L'avenir de la société française est aussi en partie fonction de ses rapports avec d'anciennes colonies, qui se réclament de la francophonie, qui sont des partenaires commerciaux et politiques bien mal traités le plus souvent. ■

Claude Liauzu

Claude Liauzu est professeur émérite à l'Université Paris VII (Denis-Diderot). Il est l'auteur de nombreux ouvrages consacrés à la colonisation, à l'immigration et à sa mémoire. Il a publié en 2004 *Colonisation: droit d'inventaire* (Armand Colin) et dirige un *Dictionnaire de la colonisation* (Larousse, sous presse). Il a été avec Gilbert Meynier et Gérard Noiriel à l'initiative de la pétition « Colonisation: non à l'enseignement d'une histoire officielle », lancée dans *Le Monde* du 25 mars.

## Combats

# Une histoire douloureuse

## Soldats pour la France

*Indigènes*, c'est l'histoire de Saïd, Abdelkader, Messaoud et Yassir, engagés en 1943, comme 233 000 « Nord-Africains », pour renforcer les troupes de la France combattante, dans la foulée du débarquement allié de novembre 1942 en Afrique du Nord, point de départ de la progressive reconstitution de l'armée française, notamment sous l'autorité du général Giraud. Ces soldats participeront à l'offensive par le Sud et l'Italie, qui permettra l'ouverture décisive d'un second front avant le débarquement en Normandie. Le 15 août 1944, près de 120 000 goumiers, tirailleurs et spahis, originaires de 22 pays du Maghreb et d'Afrique noire débarqueront sur les côtes de Provence, « l'Armée d'Afrique » s'engageant alors dans la libération de la France puis en Allemagne jusqu'à la victoire de mai 1945.



## Histoire d'une « cristallisation » à la française

Quinze ans plus tard, au début des années 1960, alors que la décolonisation de l'Afrique s'achève, la France décide de geler à leur niveau de 1959 les retraites et pensions d'invalidité versées aux anciens combattants de son ex-empire colonial – ce que l'on appelle la « cristallisation » des pensions – alors que les pensions des anciens combattants français continuaient à être revalorisées. C'est en 1996 qu'un ancien sergent-chef sénégalais, Amadou Diop, a porté plainte contre l'État français : il n'a en effet touché qu'un tiers de la retraite qu'il aurait pu percevoir s'il avait été Français. Un arrêt du Conseil d'État lui donne raison à titre posthume en 2001 : cette distinction de traitement contrevient à l'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme.

Le montant total d'une revalorisation des pensions avec rattrapage des arriérés est évalué à environ 1,85 milliard d'euros. 56 700 vétérans coloniaux sont aujourd'hui concernés par l'égalisation des pensions entre anciens combattants français et étrangers, les détenteurs de la « carte du combattant ». La pension s'élève en moyenne à 450 euros pour un Français et au quart de cette somme, environ 110 euros par an pour les combattants étrangers. Par ailleurs, 27 000 soldats, blessés durant les combats, sont concernés par la revalorisation des pensions militaires d'invalidité. Après avoir vu le film de Rachid Bouchareb, le président de la République, ému, a enfin décidé de mettre fin à cette situation d'intolérable inégalité.





**LES DOMMAGES CAUSÉS PAR L'ATTAQUE ISRAËLIENNE** contre le Liban qui a duré 33 jours, du 12 juillet jusqu'au 15 août 2006 sont estimés à 240 millions de dollars dans le secteur de l'éducation. Hanna Gharib, président de la Ligue de l'Enseignement Secondaire Public fait le point sur la situation, les initiatives de son organisation et appelle à la solidarité.

## La rentrée scolaire au Liban

Plusieurs morts sont à dénombrer parmi les professeurs, leurs enfants et leurs familles. Nous signalons parmi eux deux membres de la **Ligue des Professeurs de l'Enseignement Secondaire Public** et trois enfants d'autres collègues. D'autres victimes sont à déplorer dans d'autres secteurs, notamment dans l'enseignement public de base et dans l'enseignement privé.

Des statistiques montrent que :

- 52 lycées et écoles publics et privés ont été complètement démolis ;
- 300 établissements ont été partiellement détruits ;
- 500 établissements ont besoin d'être réparés, ayant accueilli les déplacés dans toutes les régions libanaises pendant l'attaque israélienne.

La rentrée scolaire aura lieu le 9 octobre dans le secteur privé et le 16 octobre dans le secteur public. Cependant des problèmes entravent la rentrée.

### Assurer la rentrée pour les élèves

La reconstruction des établissements démolis exige plus d'une année de travail et cela si le budget nécessaire existe ! Jusqu'à aujourd'hui, aucun projet pratique n'a été mis en place. Rappelons que 30 000 élèves fréquentaient ces établissements. L'urgence est de leur trouver une solution pour qu'ils soient sco-

larisés pour la rentrée 2006-2007.

Des bâtiments sont très endommagés : des portes arrachées, des fenêtres cassées, des cours, des



52 établissements ont été complètement démolis, ici un établissement secondaire du Sud Liban.

gymnases, des laboratoires et des bibliothèques détruits... Dans ces établissements, les dégâts ont été recensés, mais les travaux n'ont pas encore commencé. S'ils ne sont pas réparés dans les plus courts délais, la rentrée sera impossible.

### Quelles conséquences pour les enseignants ?

La démolition complète ou partielle de leur logement. Il y a plus de 60 professeurs de l'enseignement secondaire public dont les maisons ont été également complètement détruites. Les lycées où enseignent 250 professeurs ont été complètement démolis.

Certains professeurs sont considérés comme déplacés et cherchent un logement et un lieu de travail nouveaux puisque leurs maisons et leurs établissements



ont été complètement démolis. Ainsi, leurs conditions de vie sont devenues très difficiles.

### Les initiatives de la ligue

✓ La Ligue a assuré des logements à des dizaines de professeurs déplacés du Sud du Liban, de la Banlieue Sud de Beyrouth, de la région de Baalbek et du Hermel. Ces membres ont subvenu aux besoins sanitaires et alimentaires de milliers d'entre eux.

✓ En collaboration avec d'autres secteurs d'enseignement, la Ligue a lancé un appel à des actions de solidarité de la part des professeurs dans le monde entier pour soutenir le Liban et exiger le cessez-le-feu immédiat et sans condition aucune de la part d'Israël. Elle a également organisé plusieurs manifestations condamnant les hostilités.

Après la guerre, la Ligue a visité les lycées et les établissements du Sud afin de recenser les dégâts et d'étudier la situation des professeurs. Elle a mis en place un plan d'action afin de trouver des solutions appropriées :

- La collecte des dons financiers pour aider les familles des collègues défunts ou les parents des enfants décédés ainsi que ceux dont les maisons ont été complè-

tement détruites. La Ligue a reçu la contribution de 10 000 euros de l'Internationale de l'Éducation (IE) pour aider les professeurs. Cet argent a été distribué aux sinistrés.

- La Ligue a créé un fonds monétaire qui sera alimenté dès le début d'octobre 2006 par les professeurs afin d'aider leurs collègues.

- La Ligue s'adresse aux professeurs dans le monde afin de venir en aide à leurs collègues libanais sinistrés. Et à l'occasion de la 10<sup>e</sup> rencontre du CSFEF, elle a fait appel plus particulièrement aux enseignants des pays francophones pour soutenir leurs collègues libanais au niveau financier et moral. Cela leur permettra de reprendre leur rythme de vie, de reconstruire les établissements, de faire redémarrer l'année scolaire et de sauver l'avenir des élèves libanais.

- Malgré les conséquences de l'attaque israélienne contre le Liban et les conditions difficiles où vivent actuellement les élèves des classes Terminales, et afin de maintenir un bon niveau d'enseignement, la Ligue a insisté pour qu'une deuxième session des examens officiels ait lieu à partir du début du mois d'octobre 2006. Et ceci pour que la compétence soit le seul critère de réussite.

- La Ligue fait pression auprès des responsables du ministère de l'Éducation afin d'obtenir, dans un délai de trois semaines, la réparation des établissements scolaires partiellement détruits et de trouver des alternatives aux établissements détruits tels que, par exemple, les « constructions préfabriquées ». En ce qui concerne les professeurs déplacés, la Ligue exige qu'on leur assure un poste dans un établissement non loin de leur lieu d'habitation.

En conclusion, je voudrais remercier les chers collègues pour leurs prises de position et leurs manifestations de solidarité avec la cause juste du Liban.

**Hanna Gharib,**  
Président de la Ligue

## POUR LA PAIX AU MOYEN-ORIENT

La FSU participait le 23 septembre aux manifestations pour la garantie des droits des peuples du Liban, de Palestine et d'Israël à vivre en paix.

- Respect du droit international et humanitaire.
- Levée immédiate et à tous les niveaux du blocus au Liban, indemnisation des victimes.
- Médiation internationale immédiate permettant la libération de tous les prisonniers.
- Arrêt des actions militaires et du blocus en Cisjordanie et à Gaza.
- Rétablissement des aides européennes à l'Autorité Palestinienne.
- Respect du droit des peuples, dans une sécurité partagée, dans des états aux frontières sûres et reconnues.

Telles étaient les principales revendications portées par la FSU.

**5 OCTOBRE : JOURNÉE MONDIALE DES ENSEIGNANTS** à l'initiative de l'Internationale de l'Éducation pour la promotion et le respect de la recommandation UNESCO-OIT de 1966 sur la condition du personnel enseignant.

# Une recommandation qui s'impose à tous les pays



**A**u moment où l'éducation est de plus en plus soumise aux pressions du marché et aux menaces de marchandisation induites par l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et les autres accords commerciaux, il est urgent de faire respecter le droit à l'éducation en inversant la hiérarchie des normes que l'on veut appliquer à l'éducation. Le droit à l'éducation doit prendre le pas sur toute autre considération et la recommandation de l'UNESCO de 1966 doit redevenir l'instrument normatif qui conditionne toute activité dans le domaine de l'éducation.

Il faut savoir que la recommandation de 1966 sur la condition du personnel enseignant comprend 146 articles, regroupés en 13 chapitres, qui établissent des normes, en particulier dans les domaines suivants :

- **Préparation à la profession enseignante**, par exemple « en fixant la politique d'accès à la formation des futurs enseignants, on devrait se régler sur le besoin de doter la société d'un nombre suffisant d'enseignants possédant les qualités morales, intellectuelles et physiques nécessaires, ainsi que les connaissances et la compétence voulues ».
- **Perfectionnement des enseignants**.

## ✓ **Emploi et carrière**

- Entrée dans l'enseignement.
- Avancement et promotion.
- Sécurité de l'emploi « La stabilité professionnelle et la sécurité de l'emploi sont indispensables, aussi bien dans l'intérêt de l'enseignement que dans

celui de l'enseignant et elles devaient être garanties même lorsque des changements sont apportés à l'organisation de l'ensemble ou d'une partie du système scolaire ».

- Procédures disciplinaires applicables en cas de faute professionnelle.

– Service à temps partiel.

## • **Droits et devoirs des enseignants**



• **Conditions favorables à l'efficacité de l'enseignement** avec par exemple « Les effectifs des classes devraient être de nature à permettre à l'enseignement de donner à chacun de ses élèves une attention particulière... »

• **Traitement des enseignants**, avec une série de considérations générales comme « Parmi les différents facteurs qui entrent en jeu dans l'évaluation de la condition des enseignants, une importance particulière devrait être donnée à la rémunération qui leur est accordée » ou encore « Aucun système de rémunération d'après

le mérite ne devrait être instauré ni appliqué sans l'avis préalable et le consentement des organisations d'enseignants intéressées. »

## • **Pénurie d'enseignants**

De nombreux articles font référence à la négociation collective et au dialogue social. L'IE estime que le manque de consultation des organisations d'enseignants en général est une violation manifeste de l'article 9 de la recommandation. Il est indispensable que les personnels enseignants puissent négocier leurs conditions d'emploi en s'appuyant sur les normes existantes, et par l'intermédiaire de leurs organisations représentatives. Pour cela, l'IE appelle l'ensemble des gouvernements à reconnaître les syndicats d'enseignants établis conformément aux normes internationales et nationales et dont les points de vues sont en règle générale l'aboutissement d'un processus démocratique de fixation d'une politique qui est ensuite transmise par des représentants élus. « Il convient de reconnaître que les organisations d'enseignants peuvent contribuer grandement au progrès de l'éducation et qu'en conséquence elles devraient être associées à l'élaboration de la politique scolaire » (art. 9)

« [...] des procédures devraient être établies, par voie de réglementation ou par voie d'accord entre les intéressés, pour garantir aux enseignants le droit de négocier, par l'intermédiaire de leurs organisations, avec leurs employeurs, publics ou privés. » (Art. 83)

## Qu'est-ce que le CEART ?

Le Comité conjoint OIT-UNESCO d'experts sur l'application de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant (CEART) a été créé pour veiller à la mise en œuvre de la Recommandation générale de 1966 sur le personnel enseignant. En 1999, son mandat a été étendu au suivi de la recommandation de 1997 sur l'enseignement supérieur. Il est composé de 12 experts indépendants nommés par l'UNESCO et l'OIT. Il se réunit tous les trois ans pour examiner les rapports et les études présentés par les gouvernements, les organisations nationales représentant le personnel enseignant et leurs employeurs, l'OIT et l'UNESCO, et par des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales. L'Internationale de l'Éducation produit un rapport sur les thèmes à l'ordre du jour de chaque réunion.

Le CEART peut également examiner des allégations présentées par des organisations d'enseignants et portant sur la non-application ou la violation des dispositions des recommandations par les États.

Avec l'Internationale de l'Éducation, le SNES estime que la mise en œuvre de cette recommandation s'impose dans tous les pays, y compris le nôtre. ■

**Odile Cordelier, Roger Ferrari**

## PROMOUVOIR LA RECOMMANDATION CONCERNANT LA CONDITION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Ce texte adopté le 5 octobre 1966 par les États membres de l'UNESCO et de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), définit des normes communes au-delà de la diversité des législations, réglementations et traditions nationales. Il faut souligner qu'il s'agit de la seule norme internationale applicable « à tous les enseignants des établissements publics ou privés du second degré ou d'un niveau moins élevé » (article 2).

Plusieurs domaines sont couverts par le texte, formation initiale et continue, emploi, salaires et carrière, droits et devoirs des enseignants, etc. L'IE (Internationale de l'Éducation) encourage ses organisations membres à en évaluer la mise en œuvre dans chaque pays à l'occasion de la Journée Mondiale des enseignants.

Version disponible sur le site de l'UNESCO : <http://www.unesco.org/education>

## À LIRE

### Notre sélection

#### ► LA FIN DU CHÔMAGE ?

Comment lutter contre le chômage de masse ? Peut-on réaliser le plein emploi ? La flexibilisation du marché du travail crée-t-elle des emplois ? *Quid* des expériences étrangères ? Peut-on importer la flexi-sécurité danoise ? Ces questions sont toutes traitées dans cet ouvrage collectif permettant de justifier toutes les revendications portées par le mouvement anti-CPE contre la précarité.

• *Travail flexible, salariés jetables. Fausses questions et vrais enjeux de la lutte contre le chômage*, sous la direction de Michel Husson, 138 p., La Découverte/Sur le vif.

#### ► DE NOUVEAUX GÉANTS ?

L'Inde et la Chine font peur. Ils ont grandi trop vite. Leur croissance économique laisse rêveur. Mais leurs déséquilibres sont encore profonds et les traces du colonialisme pèsent encore. Ce rapport permet de se faire une idée de leur situation, aussi différente qu'elles sont, et des hypothèses concernant leur avenir.

• *Inde, Chine, à l'assaut du monde. Rapport Antheios 2006*, coordonné par Pascal Gauchon, 365 p., PUF/Collection Major.

#### ► TRAVAIL DE MÉMOIRE

La mémoire collective est tributaire des recherches et des travaux universitaires comme des manuels scolaires. Le déni de mémoire, de cette histoire coloniale et néocoloniale qui fut celle de la République, a des conséquences sur la manière d'appréhender le monde, de le comprendre. Pour lutter contre les peurs et les angoisses irrationnelles, le travail de mémoire auquel nous invitent les auteurs, multiples, de ce livre est essentiel et nous concerne en tant qu'éducateurs.

Nicolas Bénéès

• *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial*, sous la direction de Pascal Blanchard, Nicolas Bancel et Sandrine Lemaire, 315 p., La Découverte/Poche.

#### ► MÉMOIRE DE L'ALGÉRIE

8 mai 1945 ! La libération se fête. La guerre d'Algérie commence. Les massacres de l'armée française de ce jour-là annoncent ceux de 1954. C'est la thèse de l'auteure replaçant cet événement dans le contexte historique de ces communautés qui ont partagé un présent et un avenir commun. Elle reprend la différenciation des trois camps de Camus pour donner un sens à cet événement différent suivant la place dans la société. Pour comprendre les rapports entre l'Algérie et la France. Notre histoire.

• *Aux origines de la guerre d'Algérie, 1940-1945. De Mers-el-Kébir aux massacres du Nord-Constantinois*. Annie Rey-Goldzeiguer, 403 p., La Découverte/Poche.



## Livres/Revue

### DANS QUEL MONDE VIVONS-NOUS ?

# Faut-il avoir peur du 21<sup>e</sup> siècle ?

Les constats tout d'abord, par l'intermédiaire du rapport annuel du CEPII et *L'état du monde*. La croissance mondiale a été forte mais déséquilibrée, tirée par les dépenses des



ménages américains et par l'investissement en Chine. Se poursuivra-t-elle en 2007 ? Les ménages américains ne pourront s'endetter davantage et la Chine pourrait subir une crise bancaire de grande ampleur si le gouvernement chinois ne réussit pas à maîtriser sa croissance... Analyse partagée par les auteurs de *L'état du monde*, qui change sa présentation, avec des nouvelles rubriques pour permettre la réflexion sur les grandes questions de notre temps. Ce 21<sup>e</sup> siècle est partagé entre tradition et modernité, par l'émergence d'acteurs – pour employer ce terme issu de la sociologie contemporaine – non étatiques, la crise de l'OMC et le retour à des négociations internationales bilatérales, par la guerre comme seul moyen de faire de la politique...

Les règles du jeu ne sont pas stabilisées, dans ce monde dominé par les dogmes du libéralisme les plus simplistes que ses idéologues essaient de faire entrer à tout prix dans une réalité qui les refusent. Eric Toussaint le montre encore à propos de la Banque mondiale et de la politique voulue par son nouveau président néo-conservateur affiché, James Wolfowitz, avec comme but avoué, maintenir l'hyperpuissance américaine. Quasiment un cours d'économie sur les relations internationales. Mike Davis, dans *Le pire des mondes possibles*, traite une autre dimension de ces politiques proposées par la Banque mondiale et le FMI sous le nom d'ajustement structurel, la montée des mégapoles du tiers-monde et des « méga-



bidonvilles », dans des régions de plus en plus polluées, ces pays servant de dépotoirs des déchets dangereux du monde capitaliste développé. Un pamphlet qui devrait nous rendre conscients des enjeux du développement. D'autant que ce modèle est en train de s'imposer dans nos pays, malgré des différences notables. La revue *Hérodote*, insiste, après



*Parias urbains* de Loïc Waquant, sur les « ghettos américains » et les « banlieues françaises », convergences et divergences. Pour éviter des raccourcis trop faciles et analyser nos réalités.

Chico Whitaker, cofondateur du Forum Social Mondial (FSM) essaie de formuler des conditions pour permettre l'action politique au niveau du processus de mondialisation. Il ouvre ainsi un débat nécessaire pour avancer vers un ordre économique mondial qui puisse associer efficacité économique et éthique. *Changer le monde* est un impératif qu'il faudrait faire partager !

Entrant un peu plus dans le vif des propositions alternatives devant se traduire par des politiques – l'intervention de l'État –, d'actions pour transformer ce monde, la Fondation Copernic publie quelques résultats de ses travaux portant sur l'emploi et le niveau de vie, sur une autre répartition des richesses – pour trouver des sources de financement permettant de poser autrement la question de l'endettement de l'État –, sur les institutions (faut-il une 7<sup>e</sup> République et laquelle ?), sur une « autre » Europe et enfin sur le maintien, l'élargissement et la création de services publics. Pour faire de ce 21<sup>e</sup> siècle un siècle renouant avec l'espoir ! ■ Nicolas Bénéès

• « *L'économie mondiale 2007* », CEPII, Repères/La Découverte. Avec comme à l'habitude des « dossiers stratégiques » portant sur l'économie allemande victime de l'impératif de la compétitivité et d'un grand pays voulant se faire aussi petit que la grenouille... *Les enjeux de la dépendance pétrolière de la Chine* et *Services : nouveau champ de la mondialisation*.

• *L'état du monde 2007*, sous la direction de Bertrand Badie et Béatrice Didiot, La Découverte, pour une analyse des nouvelles relations internationales. Il faut y ajouter *Qui a peur du 21<sup>e</sup> siècle ? Le nouveau système international*, La Découverte/Poche pour des points de vue de différents spécialistes qui ne rassurent pas sur l'état du monde.

• *Banque mondiale, le coup d'État permanent. L'agenda caché du Consensus de Washington*, Eric Toussaint, Syllepse/CADTM, CETIM.

• *Le pire des mondes possibles. De l'explosion urbaine au bidonville global*, Mike Davis, La Découverte.

*Ghettos américains, banlieues françaises, Hérodote*, n° 122, 3<sup>e</sup> trimestre 2006, La Découverte.

• *Changer le monde, nouveau mode d'emploi*, Chico Whitaker, Éditions de l'Atelier.

• *Propositions pour des politiques alternatives*, Fondation Copernic, Syllepse.

#### ► UN MANUEL

Au format de poche, la possibilité de tout savoir sur la microéconomie, même l'essentiel. Nécessaire à tous les étudiants de sciences économiques comme aux autres voulant pénétrer la logique de la firme telle qu'elle se met en place, sur le terrain théorique.

N. B.

• *Microéconomie*, François Etner, 475 p., PUF/Quadrige.

#### ► SPIRALE À PARTIR DE FREUD

Jean Laplanche publie, sous le titre *Problématiques*, ses cours où il décorique la pensée de Freud pour lui rendre sa dimension... problématique, interrogeant notre savoir pour éviter de l'ossifier. Une pensée vivante, une relation avec une manière de s'inter-

roger tout en interrogeant ses étudiants. Ce volume VI tourne autour de la notion d'après-coup pour arriver à la « séduction généralisée »... N. B.

• *Problématiques VI*, Jean Laplanche, 175 p., PUF/Quadrige.

#### ► LES BALKANS : ÉDUCATION, HISTOIRE APRÈS LES CONFLITS ?

Depuis 1998, le *Courrier des Balkans* traduit et publie en ligne le meilleur de la presse d'Europe du Sud-Est, grâce à ses partenariats avec les journaux de la région. *Les Cahiers du Courrier des Balkans* proposent une sélection des meilleurs articles. Éducation et histoire sont les deux premiers thèmes. Dans les Balkans, l'école figure au rang des principales victimes de la « transition ».

Elle a davantage contribué à éloigner les différentes communautés nationales qu'à les rapprocher. En tout, près de 30 articles publiés dans la presse des Balkans, et des enquêtes originales réalisées pour *Le Courrier des Balkans*. Pour paraphraser le géographe Yves Lacoste, on pourrait affirmer que « l'histoire, ça sert d'abord à justifier les guerres ». Pas seulement dans les Balkans. À travers une sélection de plus de 20 articles, il fait le point sur les polémiques et les controverses, sur l'écriture de l'histoire et son enseignement.

J. Derens

• *Les Cahiers du Courrier des Balkans*, 112 p., 8 €, *Les Balkans sur grand écran* (n° 1), Éducation, *Le grand défi pour les Balkans* (n° 2), *Bataille de l'histoire dans les Balkans* (n° 3). Rens. *Courrier des Balkans* [http://balkans.courriers.info/article\\_boutique.php?id\\_article=6921](http://balkans.courriers.info/article_boutique.php?id_article=6921)

## Notre sélection

UN « NOIR » PARLE...



La société israélienne est divisée profondément en deux. Les Ashkénazes - Allemands en hébreu, les Juifs d'Europe de l'Est -, sont à tous les postes de pouvoir, méprisent les *Noirs*, les Sépharades - Espagnols. Une revanche ironique de l'Histoire. Sépharades et Arabes ont longtemps porté l'étendard des recherches scientifiques et philosophiques, autour de la Méditerranée... Une littérature sépharade commence seulement à naître en Israël. Yossi Suary, dans ce premier roman, en jette les bases. Il fait œuvre autant de sociologue que de romancier pour faire comprendre la révolte de cette minorité. La grand-mère du narrateur, Emilia - déportée -, le dit avec truculence : les Sépharades ont plus de points communs avec les Arabes qu'avec les Ashkénazes. Difficile à vivre pour le jeune garçon et le jeune homme. Toute la trajectoire du narrateur viendra comme une illustration de ce mal-vivre. Le quartier pauvre de Pardes Katz est l'autre héros, comme la montée du sectarisme religieux pour se sortir de cette situation de rejet... **N. B.**

• Yossi Suary, *Emilia et le sel de la terre. Une confession*, Actes Sud, 2006, 155 pages.

### ► HOMMAGE



Naguib Mahfouz nous a quittés cet été. L'Égypte et le monde perdent un grand romancier et un humaniste dont nous avions besoin face à la montée actuelle des intégrismes. Il savait comme personne décrire son pays qu'il aimait, comme il aimait la culture française. La corruption est aussi un de ses personnages principaux. *Son excellence* date de 1974 et conte l'histoire d'un fonctionnaire et de son accession au poste tant désiré... au moment où il meurt et se trouve trompé autant par sa femme que par le gouvernement... Sans parler de Dieu, bien sûr. **N. B.**

• *Son excellence*, Naguib Mahfouz, Actes Sud/Sindbad, 175 p.

### ► CONTES ET MÉMOIRE

Comment se raconter tout en racontant un continent, via ses lieux de mémoire, ses contes, ses histoires, ses désirs de vengeance... en un mot comment faire œuvre de préservation du patrimoine tout en gardant les yeux ouverts et en mettant son grain de sel dans cette histoire ? Grâce à son double animal - le porc-épic -, l'auteur règle ses comptes tout en faisant comprendre les cultures de ce continent dont les légendes continuent de courir dans la langue des griots, langue de vipère contre tous les puissants. Cette dimension de l'oralité n'a jamais été bien comprise dans les pays occidentaux. Une manière de l'appréhender par l'intermédiaire de ces phrases qui, jamais, ne se terminent. **N. B.**

• *Mémoires de porc-épic*, Alain Mabanckou, Seuil, 229 p.

## LITTÉRATURE ET POLAR

# Une noire esthétique

**ESTHÉTIQUE MORTELLE.** James Sallis avait, jadis, créé un détective privé noir pour incarner une idée : être Noir aux États-Unis, c'est aussi un état d'esprit, une sorte de marginalité permettant de voir cette société avec une certaine distance, un regard oblique aurait dit Freud - dont on fête le 150<sup>e</sup> anniversaire. Lew Griffin, c'était le nom qu'il lui avait donné, cède ici la place à Turner - sans plus -, un ancien flic qui a fait de la prison où il a tué un homme... Sallis joue avec le temps, le distend, le rend caoutchouteux, une façon de rendre au jazz ce que cette musique lui a donné. Le blues comme la « country » sont présents pour illustrer ce coin perdu du Tennessee où la durée se dissout dans le silence. Une enquête sur quoi ? sur qui ? Des morts, des œuvres d'art, et la curiosité des « fans ». En même temps, une sorte de biographie d'un être humain se fuyant lui-même en fuyant les autres pour essayer de se trouver, de se refaire comme individu pouvant décider de son propre sort. Deux impératifs dominant ce livre : « mettre un peu de confusion » et « se laisser aller », impératifs issus directement du jazz. Le cinéma, comme art du 20<sup>e</sup> siècle, affirme sa présence par des œuvres invisibles. Une fois l'enquête terminée - si ce terme veut dire ici quelque chose -, le lecteur n'a qu'une hâte, repartir au début. Non pas pour comprendre mais pour participer à la création d'un monde, critique implicite du nôtre et plus encore de celui de Bush... Un grand livre !

• *Bois mort*. James Sallis, Série Noire/Gallimard, 281 p.

**UNE NOUVELLE GRANDE DÉTECTIVE.** Les récits d'espionnage font partie intégrante de la sphère d'influence du polar. Surtout lorsqu'il s'agit de polar historique. En 1560, du temps d'Elisabeth, première du nom, la cour d'Angleterre bruisse de complots que la Reine doit déjouer pour rester sur le trône. Son père, Henri VIII, pour réconcilier ses sujets et pour se marier de nouveau, a rompu avec la papauté en créant l'Église anglicane dont il est le chef. Marie Stuart, Reine de France et d'Écosse convoite le trône et veut rétablir la religion catholique. Sur cette trame, Fiona Buckley raconte les aventures d'une Dame Blanchard, bâtarde, de ses amours et de sa découverte de sa passion devenant son métier, espionne et enquêtrice, tout en étant Suivante de la Reine... Dans les deux premières enquêtes - *Dans l'ombre de la Reine*, présentation des personnages principaux comme il se doit pour le premier de la série, tout en développant une intrigue construite et *L'affaire du pourpoint* -, c'est un vrai talent de conteuse qui émerge. On a du mal à lâcher le livre. Elle nous entraîne vers ce monde que nous connaissons mal, de cette Angleterre exotique pour suivre cette Dame se voulant de son temps où la modernité commence à se manifester. Un plaisir rare. Nous avons hâte de la retrouver...

• *Dans l'ombre de la Reine et L'affaire du pourpoint*. Fiona Buckley, Grands détectives/10/18.

**PSYCHOLOGIE ET COMPAGNIE.** Le commissaire Espinosa est le révélateur - au sens photographique du terme - de cette histoire étrange unissant un fils et sa mère, de cet amour envahissant dont on doit se sortir en provoquant des drames, forcément. Peu d'action dans cette enquête, mais une plongée dans la psychologie de certains êtres qui voient leur destin scellé par leur action réciproque sans pouvoir arrêter ce cycle. Un diseur de bonnes aventures révèle à Gabriel un meurtre qu'il va commettre... ou qu'il a déjà commis. Le meurtre du père bien évidemment. Comme tout bon psychanalyste - l'auteur semble un peu trop être sensible au monde de Georges Simenon que, visiblement, il a lu - il attend la confession qui délivrera Gabriel du mal. À la fin du livre, elle n'est pas encore là mais ne saurait tarder. À certains moments, Garcia-Roza réussit nous faire partager les angoisses du personnage, à d'autres le lecteur se demande ce qu'il fait là... **Nicolas Bénétiès**

• *Bon anniversaire Gabriel*. L.A. Garcia-Roza, Actes noirs/Actes Sud.



## NOS COLLÈGUES PUBLIENT

### ► ... ET LEURS ÉLÈVES AUSSI !

Sous la responsabilité de Régis Bodrug et de François Legros, les élèves du collège Paul-Verlaine d'Évrecy (dans la région caennaise), réunis dans l'atelier patrimoine, sont partis à la recherche des raisons pour lesquelles des Ukrainiens sont arrivés dans la région caennaise. Interviews, enquêtes font le travail de mémoire qui est en même temps un travail pédagogique.

• *Ukrainiens en Normandie. Témoignages d'immigrants*, OREP Éditions, 128 p.

### ► GUYANE MON AMOUR

Portraits de paysages, d'hommes et de femmes, de mondes différents de cette contrée marquée par le bague. Un cri d'amour autant que de révoltes devant les méfaits du colonialisme.

• *Le pays des mille eaux. Guyane 2000-2005*, Gérard Perrier, L'Harmattan, 215 p.

### ► COMMENT PHILOSOPHER ?

L'utilité de la philosophie est plus que jamais à démontrer comme sa place dans l'enseignement secondaire. Interrogateur et interrogé s'essayent de répondre à ces questions en se servant de l'itinéraire intellectuel de François Dagognet.

• *Suivre son chemin. Un itinéraire philosophique. Entretiens avec Patrick Vighetti*, F. Dagognet, La Passe du Vent, 139 p.

## ABÉCÉDAIRE AUTOBIOGRAPHIQUE

Gérard Genette ne se laisse pas cataloguer facilement, poète, un peu romancier, essayiste - c'est ce qui lui va le mieux, au sens que Claire de Obaldia donne à ce terme dans *L'esprit de l'essai*, Seuil -, critique et d'autres choses encore. Comment pouvait-il parler de lui ? En s'introduisant dans un ordre alphabétique, degré zéro du classement. Chez lui, les mots prennent un sens particulier. Ainsi la dépression devient, logiquement, « un accès de lucidité » et il sait aussi se livrer sans se départir de cet humour et de cette ironie sans quoi aucun avec ne serait possible. Un inventaire nécessaire. Une façon de rire de notre époque et de soi-même. Une sorte de « good book »...

• *Bardadrac*, Gérard Genette, Seuil, 453 p.

## MASQUES MODERNES

Comment parler, montrer l'Afrique d'aujourd'hui ? Romuald Hazoumé, béninois, a choisi de le faire par l'intermédiaire de bidons d'essences transformés en autant de masques représentant les formes actuelles de l'esclavage. « Autrefois, les esclaves embarqués sur ce bateau savaient d'où ils venaient mais ignoraient où ils allaient. Aujourd'hui, ils ne savent toujours pas où ils vont, mais ils ont oublié, ne savent plus d'où ils viennent. » L'objectif est ici de retrouver le sens d'une histoire perdue, d'un patrimoine. Cette quête nous concerne aussi. **N. Bénétiès**

• *La bouche du roi*, R. Hazoumé, exposition de 304 masques au musée du quai Branly, du 12/9 au 12/11/2006, catalogue publié chez Flammarion.



## CUBA, UN CINÉMA VIVANT

# Fuir pour rester

Le cinéma cubain n'est plus ce qu'il était et ne survivrait pas sans les coproductions, mais sa vigueur reste sans limite. On y inaugure le film d'enfants, fait en famille pour la famille, sans la moindre mièvrerie mais joyeux, tonique, coloré, et juste relevé de subtil désespoir. Malu et Jorgito sont deux petits Cubains dont les familles se haïssent dans la grande tradition shakespearienne. L'une est simple, l'autre « bourgeoise » ; d'un côté on proclame sa foi à Dieu, de l'autre à Fidel ; mais le quotidien est le même, et l'on vit des deux côtés d'une même rue pauvre de La Havane. Malu ne veut rien d'autre que rester à Cuba, mais sa mère rêve de quitter le pays, ne semblant se maintenir en vie que par d'interminables conversations téléphoniques où elle se fait l'amère chroniqueuse d'une vie où rien n'est possible. Les deux enfants, s'étant juré amitié éternelle, s'en vont un matin avec un mince bagage : il s'agit d'empêcher le père (gardien de phare à la pointe de Maisi, le bout de l'île, le bout du monde) de signer l'autorisation de sortie du territoire.

Malberti vient du film animé, et il forge une épopée enfantine aux motifs à la fois familiers et exotiques, entre conte fantastique, série télévisée aux effets de montage ébouriffants, références impertinentes aux classiques (pas de Lilian Gish bienveillante, ici, comme pour les fuyards de *La Nuit du chasseur*, mais une



Un territoire sans limite, sinon la mer

vieille aveugle qui envoie son dogue sur les enfants voleurs). La légèreté du tournage – une petite équipe dans un autocar, sous la supervision de la télévision cubaine – se sent dans l'énergie du filmage et du montage, le souffle des images travaillées par un montage ludique, dynamique, le crépitemment musical rythme la fuite, le jeu des petits acteurs dirigés comme des personnages de cartoon. Tout cela suffirait à faire de *Viva Cuba* un film délicieux, mais il y a plus. Car Malu et Jorgito s'en vont pour ne pas partir. Fuir pour rester, et dans cette fuite faire l'expérience d'un pays à la fois immense et minuscule : c'est ce paradoxe qui construit l'île comme un espace à la fois réel et imaginaire, où même Varadero devient un rivage désert. Le territoire paraît

sans limites, ce que les mères attestent par leur désespoir devant la disparition de leurs enfants, alors qu'au fond, comme fait remarquer un policier, nul ne peut ici se perdre. La télévision garde l'œil sur toute l'île comme un « Big Brother » qui rend toute cachette impossible, et même les fêtes patriotiques sont des pièges à enfants épris de liberté. Lorsque Malu et Jorgito arrivent à destination, un nouveau désir de fuite se heurte à une mer immense et métallique, comme pour montrer que si loin que l'on aille à Cuba, la mer vous arrête toujours. ■

Jacqueline Nacache

• *Viva Cuba*, de Juan Carlos Cremata Malberti, Cuba/France, 2005. Sortie nationale : 11 octobre 2006. [www.vivacuba-lefilm.com](http://www.vivacuba-lefilm.com)

## CINÉMA

### Travail de mémoire



Dans les années 1990 de la guerre civile en Algérie, le cinéma n'était pas présent : il faut reconstituer la mémoire de cette époque douloureuse. Djamilia Sahrroui en retrouve le climat dans l'histoire d'une jeune

femme, médecin, qui part à la recherche de son mari, journaliste enlevé pour ses opinions trop libres. Amel part avec Khadidja, vieille femme tendre et provocante, conscience d'une guerre de libération dont les enjeux semblent depuis longtemps oubliés. Tout réalisme est gommé par une réalisation dépouillée, centrée sur l'aventure des deux femmes qui vont à la rencontre du danger. Elles croisent des hommes, cruels, fous ou sages, mais tous faibles face à elles, à leur détermination, au contact qu'elles gardent avec la terre même de l'Algérie lorsqu'elle blesse leurs pieds nus. Un film à voir, à entendre aussi, pour le chant râpeux de Fettouma Bouamari, qui ouvre et ferme cet épisode

d'histoire intimiste et nécessaire.

• *Barakat*. Réalisation : Djamilia Sahrroui, France, 2006.

### L'usine à rêves

Prenant la suite d'un ouvrage devenu une référence pour l'étude du cinéma américain (*Hollywood, la norme et la marge*, 1998), *Hollywood, un rêve européen*, tisse richement les mille liens artistiques et humains qui lient le Vieux Continent à la dream factory hollywoodienne, des origines à nos jours. Malgré l'aspect familier du sujet, il manquait dans l'édition française un livre qui lui soit entièrement consacré et en dépasse les aspects les plus connus (axe Berlin-Hollywood). Art de la synthèse se conjuguant sans effort apparent avec la précision des références tant cinéphiliques qu'artistiques. Le tout coule et se lit comme un roman, l'histoire toujours recommencée de la conquête d'un Nouveau Monde.

J. N.

• *Hollywood, un rêve européen*, Jean-Loup Bourget, Armand Colin, 2006. 296 p.

## MUSIQUE-FESTIVAL

### • 20 ans après

Pour fêter son 20<sup>e</sup> anniversaire, Tourcoing a fait appel aux racines imaginaires du jazz, l'Afrique. Un programme éclectique, mêlant hommage à la chanson française avec Dee Dee Bridgewater et Daniel Mille, au rock avec Magma et Sixun, aux légendes avec Yusef Lateef (invité du groupe des frères Belmondo) et Charles Lloyd, aux Afriques, avec Anouar Brahmeh, Souad Massi et Richard Bona. Il aura débuté les 3/4/5 octobre avec un programme dirigé vers les scolaires présenté par Thomas Dutronc, spécialiste de la guitare manouche.

• Du 12 au 18/11. Rens. : 03 20 68 54 20. [www.tourcoing-jazz-festival.com](http://www.tourcoing-jazz-festival.com)

### • Les couleurs du jazz

Pour la quatrième année, les instituts culturels étrangers à Paris s'ouvrent à tous les jazz de tous ces pays. Un festival – *Jazzycolors* – parrainé par Daniel Humair, batteur et peintre. 17

pays y participeront, 25 concerts dont deux au Duc des Lombards et six au FIAP Jean-Monnet, de quoi faire des découvertes. Ainsi, connaît-on le jazz lituanien ? ou estonien ? ou même suisse ?

• Du 13 au 26/11. [www.jazzycolors.org](http://www.jazzycolors.org)

### • La Champagne, la nuit

Troyes et son agglomération, sous l'égide de Pierre-Marie Boccard, rend hommage à la chanson française via Bénabar et Michel Delpech, du 29/10 au 4/11. Ils seront chantés par 800 collégiens puis par 900 choristes ! Entre-temps, J.-L. Trintignant aura dit Apollinaire accompagné par l'accordéoniste Daniel Mille, Yuri Buenaventura, chanteur et chef d'orchestre aura fait danser au son de sa *salsa dura*, V. Delerm, J.-L. Aubert, les Têtes Raïdes, H.-F. Thieffaine, G. Testa entre autres se seront fait entendre.

N. B.

• Rens. 03 25 40 02 03. [www.nuitsdechampagne.com](http://www.nuitsdechampagne.com)



ENTRETIEN AVEC DOMINIQUE BOISSEL  
conseiller artistique au Théâtre de la Tempête

# Tempête de plaisir

En 1970, la Cartoucherie de Vincennes abandonnée par l'Armée est destinée à être rasée. Jeannine Alexandre-Debray du Conseil de Paris envisage plusieurs reconversions du lieu et c'est au Théâtre du Soleil qu'elle accorde un bail de location. Par la suite d'autres compagnies s'y installent dont celle que Jean-Marie Serreau crée sous le nom de Théâtre de la Tempête.



© DR

## L'US : Quel est le projet de Jean-Marie Serreau ?

Jean-Marie Serreau, lui-même metteur en scène et « découvreur de théâtres », souhaite offrir un lieu d'accueil aux compagnies sans lieu d'implantation. En effet, à la fin des années soixante, alors que la création connaît une grande effervescence, la plupart des salles parisiennes relèvent du secteur privé. Mais jeunes compagnies et metteurs en scène ont aussi le désir de sortir d'un cadre obligé de représentation : on détourne des lieux de leur fonction initiale ; on souhaite modifier la relation entre le spectacle et son public, ouvrir des horizons nouveaux, esthétiques ou politiques. La Cartoucherie est bien sûr emblématique de cette démarche : « On peut faire du théâtre partout, ironisait J.-M. Serreau, même dans un théâtre... » Depuis lors, le Théâtre de la Tempête – subventionné par le ministère de la Culture et locataire de la Ville de Paris – poursuit sa mission d'accueil. Jacques Derlon a, par ailleurs, été un initiateur des résidences de création : Philippe Adrien sera en 1985 le premier metteur en scène invité à s'établir, et deviendra, en 1996, le responsable artistique du lieu.

## Comment se construit une programmation ?

Plutôt que d'une ligne artistique, je parlerais de « paysage » : aucun genre ou registre n'est privilégié ou exclu, mais deux notions nous guident : l'ordre de la découverte (auteurs ou compagnies) et l'ordre de la reconnaissance ou de l'héritage. Nous sommes concernés par le répertoire aussi bien que par les textes contemporains. C'est ainsi qu'au cours de la saison 2006-2007,

nous voyons se succéder Racine, L'Écclésiaste, Brecht, Tchekhov et des auteurs traitant de sujets actuels : « Désirs », conçu à partir de témoignages, « RBMK », qui évoque la tragédie de Tchernobyl ou « Histoires de famille » qui rend compte du déchirement des Balkans.

## L'US : Quel travail faites-vous en direction des scolaires ?

En dehors du travail que nous effectuons auprès des classes de lycée à option théâtre, nous proposons aux enseignants des « petits ateliers ». Une visite du théâtre nous paraît essentielle pour rendre sensible le passage du « lieu scénique » (son architecture), à « l'espace dramatique », ouvert à la fiction. Parallèlement à la mise en scène et au jeu des comédiens, il convient de présenter aussi les « artisanats de l'événement » : décor, son, lumières, costumes... indispensables à la création d'un spectacle.

## L'US : Quel avenir prêtez-vous au théâtre ?

La réussite d'un projet, disait Jovet, repose sur l'identité d'un même sentiment dramatique entre auteurs, comédiens, public et collaborateurs artistiques : telle est la spécificité à ne pas perdre.

## L'US : Un bon souvenir ?

C'est chaque fois qu'une compagnie éprouve le bonheur du site, de l'accueil et rencontre son public. Je citerai Brecht : « le théâtre est un lieu de plaisir ». J'ajouterai « partagé ». ■

Propos recueillis par Francis Dubois

## Connaissance du patrimoine littéraire

Depuis 1989, date de sa création, *Lire en fête* réactive le bonheur de découvrir ensemble, de partager le plaisir de lire. Fenêtre ouverte sur l'ailleurs associant tous les publics à l'ensemble des acteurs de la « chaîne du livre », cette manifestation gratuite est un rendez-vous essentiel possédant la capacité de surprendre, lui assurant chaque année le succès. Entre la réalité et l'imaginaire, le connu et l'inconnu, les œuvres classiques et les créations contemporaines, cette manifestation éveille les curiosités, bouscule les émotions. Lectures à voix haute, concours d'écriture, ateliers, expositions, salons, espaces de débats, cafés et promenades littéraires, pièces de théâtre, spectacles de rue, paroles ambulantes... Quatre mille manifestations en France et dans cent autres pays, célébration du livre, de la lecture et

de la création littéraire destinée à permettre à chacun, bibliophile ou néophyte, de puiser son miel.

Pour sa dix-huitième édition, elle s'articule autour de deux événements majeurs : *La Nuit de l'écrit* (le 13 octobre), au cours de laquelle se mêleront lectures insolites, bals littéraires, concerts-signatures, et *Une ville, une œuvre*, la thématique nationale destinée à mettre en valeur l'ancrage du patrimoine littéraire régional sur l'ensemble du territoire. ■

• 18<sup>e</sup> édition de *Lire en fête* les 13, 14, 15 octobre 2006 partout en France et dans 100 pays à travers le monde.



## Chanson française

Un rendez-vous mensuel de qualité, loin du formatage médiatique ou commercial, est proposé par Christine Houdin avec les *Lundis de la chanson* au Vingtième-Théâtre. Une occasion de rencontrer l'expression travaillée, porteuse de sens et d'émotions, de jeunes interprètes talentueux, souvent également auteurs-compositeurs (Natacha Ezdra, le 20/11; Ann' Clair et Laurent Malot le 22/1...), de croiser humour et chansons décapantes avec les Suisses Sarclo, Bel Hubert et Simon Gerber (le 11/12 avec un spectacle né à Avignon en 2005 *Quinzaine du blanc chez les trois suisses*), ou de retrouver de grands noms de la chanson comme Serge Utgé-Royo, Francesca Solleville, Dominique Grange, Bruno Daraquy... qui s'associent pour un spectacle de chants de révolte et d'espoir, de la Commune à aujourd'hui... *La Commune n'est pas morte!* Les 16 et 17/10. P. L. • Cette très belle salle propose une programmation théâtrale et musicale, 7, rue des Plâtrières, 75020. M° Gambetta ou Ménilmontant. Nouveau partenariat Réduc-snes pour les *Lundis de la chanson*, 12€ pour les syndiqués SNES (au lieu de 20) sur réservation impérative au 0143 52 20 40. Voir pages culture du site.

## Nos collègues enregistrent

Michel Fernandez, saxophones et flûte, enseignant, poursuit son exploration des univers de Coltrane et de Aylor tout en les mêlant de ses propres expériences. Il a choisi la voie la plus escarpée d'une création en trio. Ces trois-là se connaissent bien et savent improviser ensemble. • *Éléments*, Michel Fernandez trio, Jazz in situ. [www.michelfernandeztrio.com](http://www.michelfernandeztrio.com)

## Agriculture et culture

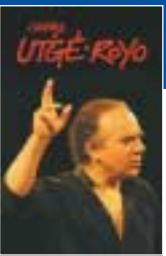
La diversité culturelle fait partie des grandes revendications de ce temps marqué par la mondialisation et par l'émergence d'une marchandise culturelle valable pour tous les pays. La défense de l'exception culturelle rejoint la lutte des paysans pour la souveraineté alimentaire défendue par *Via Campesina*, structure regroupant toutes les organisations du monde paysan. Il fallait bien que les deux mondes se rencontrent. N. B. • *Via Campesina*, daqué distribué par Harmonia Mundi.

## De l'art pour les bébés !

Bien qu'en prise avec des difficultés budgétaires accrues – touchant de nombreux lieux culturels pourtant pleinement reconnus pour la qualité de leur travail –, l'équipe du théâtre Dunois propose un audacieux *Festival européen de spectacles pour la petite enfance*. P. L. • Partenaire réduc-snes - [www.theatredunois.org](http://www.theatredunois.org). Du 2 au 26/10, avec des spectacles venant d'une dizaine de pays, certains à proposer dès huit mois... Alerte les bébés...

## Actualité culturelle sur Internet

Chaque semaine, sur le site du SNES, à l'adresse [www.snes.edu/snesactu/sommaire.php3](http://www.snes.edu/snesactu/sommaire.php3) rubrique culture, de nombreux compléments à cette rubrique, en particulier, dès maintenant la présentation des « saisons » de divers lieux partenaires, comme les Théâtres des Amandiers (Nanterre), Dunois, de l'Athénée, de la Bastille, de la Cité Internationale, du Rond-Point (Paris), de la Tempête, de la MC de Bobigny, du Théâtre Aleph d'Ivry... et bien d'autres à venir. S'y retrouvent aussi des expressions sur l'actualité culturelle en octobre-novembre ou plus globalement, théâtrale, cinématographique, musicale, chorégraphique, expositions, actions, débats et conférences, collègues créateurs... Est également accessible en permanence, pour les syndiqués (mot de passe de la carte nécessaire), la base « Réduc-snes » de la centaine de lieux partenaires acceptant de faire bénéficier les syndiqués d'un tarif réduit, dans diverses régions... Vous connaissez d'autres lieux pouvant accepter d'être partenaires, d'autres initiatives culturelles de qualité à défendre... contactez-nous. [Philippe.Laville@snes.edu](mailto:Philippe.Laville@snes.edu)



**DE PLUS EN PLUS DE COLLÈGUES RÉALISENT DES DIAPORAMAS** pour leurs cours ou leurs travaux dirigés, il s'en échange sur les listes de diffusion et les élèves - en TPE, voire en IDD - en réalisent. Le logiciel de présentation le plus connu est *PowerPoint* de *Microsoft* mais... il n'est ni libre ni gratuit, ni plus efficace que d'autres, et ce serait dommage, dans l'école publique, de ne pas montrer qu'il existe des logiciels performants hors des circuits commerciaux dominants. Il existe une alternative, *Impress*, elle est Open-Source donc distribuable et modifiable librement, elle est gratuite et téléchargeable facilement. En toute légalité, vous pouvez disposer de ce logiciel, avec ses mises à jour, et vous l'utiliserez sur tous les postes auxquels vous avez accès ou auxquels vous donnerez accès à vos élèves. De plus, *Impress* est intégré à une suite d'applications, *OpenOffice.org*, qui ressemble beaucoup à la suite *Office* de *Microsoft*.

## Réaliser des présentations soignées avec *Impress*, logiciel performant, libre et gratuit

### Pas à pas avec *Impress*

Même s'il est aussi simple et riche, *Impress* n'est pas un calque de *PowerPoint*. Pour passer de *PowerPoint* à *Impress*, on peut utiliser un didacticiel fait pour ça. Notre article s'adresse aux débutants et n'a pas d'autre prétention que de les aider à mettre le pied à l'étrier d'un outil multimédia simple qui peut les aider à enrichir leurs pratiques pédagogiques.

#### Créer un diaporama

À l'ouverture d'*Impress*, une boîte de dialogue [assistant-présentation] apparaît. Il est possible de sélectionner les champs à partir d'un [modèle], c'est la solution la plus simple mais aussi la moins riche. Pour découvrir vraiment les possibilités d'*Impress* cochez [présentation vierge] puis sur [suivant] 2 fois et enfin sur l'onglet [créer].

#### Traiter les données

Votre diaporama s'ouvre sur une diapositive vide. La colonne [tâches], à droite, permet de sélectionner le style de mise en page à appliquer à votre diapositive. Vous pouvez choisir, par exemple, « titre, clipart, texte ».

Cliquez alors dans les cadres pour taper votre texte ou insérer votre image :

• **Saisir du texte** : cliquez dans l'un des cadres, le curseur se centre au milieu de celui-ci, saisissez votre texte comme avec un traitement de texte courant (taille de police, gras/italique, couleur des lettres...).

• **Insérer une image (du son, de la vidéo, une feuille de calcul...)** : cliquez dans le cadre voulu, puis allez dans le menu [insertion] puis [image]. Choisissez une illustration dans votre dossier d'images habituel, sur votre disque dur. Vous pouvez également double-cliquer dans les cadres prévus à l'insertion d'image pour accéder directement à ce fichier. Le menu [insertion] permet également d'intégrer du son, des images animées, des feuilles de calcul et tous autres fichiers créés avec un autre logiciel et sauvegardés sur votre disque dur dans un format ouvert (voir encadré).

#### Ajouter des diapositives au diaporama

Faites un clic droit dans la colonne [diapos], à gauche de votre écran, puis cliquez sur [nouvelle diapo], etc. N'oubliez pas d'enregistrer régulièrement votre diaporama.

#### Peaufiner le diaporama

Une fois la création des diapositives achevée, vous pouvez améliorer votre présentation.

• Pour donner une unité de couleur à vos diapositives : cliquez

#### LIENS NÉCESSAIRES, LIENS POUR DÉBUTER ET LIENS POUR ALLER PLUS LOIN

*OpenOffice.org* (avec *Impress*) est téléchargeable sur <http://fr.openoffice.org/about-downloads.html>

#### TUTORIELS (pour apprendre à faire des présentations soignées) :

- <http://www.ac-orleans-tours.fr/lp-lettres/tice/fiches/Premiers%20pas%20avec%20OpenOffice.org%20Impress.pdf> (article simple avec copies d'écran).
- [http://logiciels-libres-cndp.ac-versailles.fr/article.php3?id\\_article=118](http://logiciels-libres-cndp.ac-versailles.fr/article.php3?id_article=118) (un très bon didacticiel avec nombreuses copies d'écran).
- <http://domisweb.free.fr/tutorielppt/index.php> (plus approfondi, si vous enseignez l'anglais profitez-en pour explorer ce site d'un collègue travaillant en collège).
- <http://www.cspi.qc.ca/recit/staroffice/ecran.html> [dans un cours complet sur la suite bureautique *StarOffice*, équivalent commercial de *OpenOffice.org*, par Sophie Gautier (Québec)].
- <http://fr.openoffice.org/Documentation/Index.html> (pour toutes les richesses de la documentation « officielle » d'*OpenOffice.org*).

#### FORMATS OUVERTS

Les formats ouverts résultent d'un effort de normalisation destiné à assurer l'interopérabilité (pour simplifier, à faciliter les échanges...). On peut consulter :

- [http://fr.wikipedia.org/wiki/Format\\_ouvert](http://fr.wikipedia.org/wiki/Format_ouvert) pour comprendre et repérer les extensions de ces formats (.odb pour les diaporamas faits avec *Impress*).
- [http://thomas.enix.org/pub/ll-utbm/formats\\_ouverts/formats\\_ouverts.html](http://thomas.enix.org/pub/ll-utbm/formats_ouverts/formats_ouverts.html) (un bon article, synthétique, présentant bien l'intérêt de ces formats).

du bouton droit sur votre première diapositive puis sur [diapo] et [paramétrer la page]. Cette option permet de donner une unité de couleur d'arrière-plan (aucune, couleur, dégradé, hachures ou image Bitmap de fond) à toutes vos pages ou à celles que vous sélectionnez.

• Pour animer l'image et le texte : sélectionnez l'image ou le texte que vous souhaitez animer. Dans la colonne de droite cliquez sur [animation personnalisée], le menu [modifier l'effet] s'affiche. Cliquez sur le champ [ajouter]. Vous pouvez

alors ajouter divers effets (couleur, animation, son...).



• Pour ajouter des effets de transition : utilisez le menu [transition] dans la colonne de droite, le principe est le même que pour l'animation.



## Enregistrer

Il ne vous reste qu'à visualiser votre présentation via le menu [diaporama] dont l'icône est en principe présente dans le menu le

plus en haut de votre écran ou en tapant [F5] sur votre clavier. La touche [Echap] vous permet de revenir à tout moment vers *Impress*.

Une astuce : exportez au format PDF via le menu [fichier], cela rend la présentation lisible sur un maximum d'ordinateurs (sans nécessiter ni l'installation de

*Impress* ni la visionneuse de *PowerPoint*, en utilisant *Acrobat Reader* presque partout présent). ■

# Utilisez votre diaporama dans un cadre pédagogique

Un diaporama peut simplifier la prise de notes des élèves, mais il peut aussi détourner leur attention. Pour éviter cela, vous pouvez imprimer une version papier de votre présentation sous le mode notes, ce qui leur permettra de garder l'essentiel de l'exposé accompagné de vos réflexions et de leurs questions. Pour cela, il vous faudra paramétrer les options d'impression. Vous y accédez par le biais d'[outils] puis [options], [*OpenOffice.org Impress*]. Cochez [notes].

Un diaporama multimédia peut également aider les élèves à comprendre des éléments difficiles du cours ; *Impress* est un outil multimédia riche, stable dont il serait dommage de se passer. Cependant, gardez-vous de faire du vieux avec du neuf ou d'utiliser les animations multimédias à mauvais escient. On peut consulter des articles de réflexion sur l'utilisation pédagogique de l'image et de la « médiagraphie », ou s'inspirer de la diversité des présentations de collègues. Ces quelques liens peuvent vous aider :

Influence de l'image sur l'apprentissage

- Le CLEMI, incontournable, <http://www.cleml.org/publications.html>

- Apports et limites, article sur le site de l'INRP, <http://www.inrp.fr/Tecne/Rencontre/PdfJet95/Beaufils.pdf>

- Dans l'enseignement des Lettres (Inspection générale) [http://eduscol.education.fr/D0033/actfran\\_image.htm](http://eduscol.education.fr/D0033/actfran_image.htm)

## Exemples

### Sciences et technologies

- <http://www.irem.univ-montp2.fr/groupeZEP/informatique/informatique2.htm#info1> (Mathenpoche).

- [http://www2.educnet.education.fr/sections/phy/pratiques/dossiers/presentation/pour\\_debuter](http://www2.educnet.education.fr/sections/phy/pratiques/dossiers/presentation/pour_debuter) (pour débiter ou approfondir, et liens).

### Français et langues

- [http://lettres.ac-bordeaux.fr/Lanc\\_pratpedago.htm](http://lettres.ac-bordeaux.fr/Lanc_pratpedago.htm) (des séances à télécharger pour le latin).

### Histoire-Géographie

- [http://www.clionautes.org/article.php3?id\\_article=789](http://www.clionautes.org/article.php3?id_article=789) (des diaporamas, pourquoi faire ?)

- <http://www.educreuse23.ac-limoges.fr/loewy/swf/default.htm> (nombreux exemples à télécharger).

etc. ■

## NOS SITES DU MOIS

### Histoire des sciences : un rendez-vous avec Adapt-SNES

Adapt participera à la deuxième édition du Salon du Livre d'Histoire des Sciences et des Techniques, les 17-18-19 novembre 2006 à Ivry-sur-Seine (94). Cette année :

- Un cycle de conférences sur l'histoire des théories de l'Évolution.
- L'espace Internet permettra de consulter des sites d'HST, des bibliothèques numériques, la bibliographie du salon, un annuaire d'HST, des cédéroms. La BNF, la bibliothèque interuniversitaire de médecine, le CNAM... animeront l'espace et montreront comment l'informatique et particulièrement Internet révolutionnent nos méthodes de travail, de recherche, de lecture, de découverte du monde et d'exploration des savoirs.
- Consultez le site de l'ASTS <http://www.ast.snes.fr/site/manif.php?id=112>.

### Cet été, on aurait perdu une planète...

Qu'arrive-t-il à Pluton, effacée de la liste des planètes du système solaire ? Quelques articles :

- Revue Ciel et espace <http://www.cieletespace.fr/Actualites/Actualite.aspx?id=466>, utilisable avec les élèves.
- La cité des sciences [http://www.cite-sciences.fr/francais/ala\\_cite/science\\_actualites/sitesactu/question\\_actu.php?id\\_article=6483&langue=fr](http://www.cite-sciences.fr/francais/ala_cite/science_actualites/sitesactu/question_actu.php?id_article=6483&langue=fr), simple.
- National Geographic <http://news.nationalgeographic.com/news/2006/08/060824-pluto-planet.html> ;
- Science et avenir [http://sciences.nouvelobs.com/sci\\_20060824\\_OBS9291.html](http://sciences.nouvelobs.com/sci_20060824_OBS9291.html).

L'EPI, association *Enseignement Public et Informatique*, publie une revue électronique.

S'abonner ou consulter le site <http://www.epi.asso.fr> donne accès à une foule de ressources. Dans le sommaire du n° de juin 2006 : des articles (<http://www.epi.asso.fr/revue/articson.htm>) dont *Innover* ou *protéger ?*, *Squeak*, un outil pour modéliser ; des notes de lecture (<http://www.epi.asso.fr/revue/editic.htm>) dont *Campus numériques*, *universités virtuelles*, et *caetera - Les indispensables mathématiques et physique pour tous - Petite revue des blogs de profs* ; des comptes rendus de visite de sites (<http://www.epi.asso.fr/revue/sitesom.htm>) ; des articles et ressources concernant les logiciels libres...

- Articles et liens du thème principal :

**Marie-Eve Carteron-Charpentier**, documentaliste.

- Pages réalisées par **Alain Prévot**, pour Adapt-SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13, 01 40 63 27 70 [alain.prevot@adapt.snes.edu](mailto:alain.prevot@adapt.snes.edu)

*Ces articles sont soumis à la licence Creative Commons, la reproduction exacte et la distribution intégrale sont permises sur n'importe quel support, à autant d'exemplaires que vous le désirez, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées, et à l'exclusion de toute utilisation commerciale.*

Tous les articles multimédias parus dans *L'US* magazine, des centaines de tests de cédéroms éducatifs, de nombreux liens, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>

## DES NOUVELLES DES OUTILS « ALTERNATIFS »

### « Clé en main »

Le CRDP de Paris propose une clé USB de 512 Mo, un espace de stockage de données et neuf logiciels libres portables aux fonctionnalités complémentaires : *Openoffice.org* (suite bureautique complète), *Firefox* (navigateur Internet), *Thunderbird* (messagerie), *Miranda* (client chat IRC multiprotocoles), *The Gimp* (image), *Audacity* et *Cool player* (application pour le son), *VLC* (lecteur vidéo) et *Sci Te* (éditeur de texte/code). Nulle installation ni décompression préalables ne sont nécessaires. La clé fonctionne sous n'importe quel système d'exploitation *Windows* permettant à chaque utilisateur « nomade » de retrouver n'importe où son espace de travail. Voir [http://crdp.ac-paris.fr/d\\_productions/production\\_cle-en-main.htm](http://crdp.ac-paris.fr/d_productions/production_cle-en-main.htm).



## “Il faut davantage d'éducation pour faire face aux défis de la société”

**L'US :** *Philippe Meirieu, vous critiquez dans votre nouvel ouvrage<sup>(1)</sup> le peu de place qu'occupe l'école dans le débat politique. Mais n'assiste-t-on pas à son retour depuis quelque temps ?*

**Philippe Meirieu :** Ce n'est pas vraiment l'école qui est de retour dans le débat public ; on assiste plutôt à son utilisation à des fins politiques. Le gouvernement actuel choisit systématiquement de traiter l'échec par l'exclusion. Tout devient, alors, une question de « sécurité » ou, plutôt, de sécuritarisme : on surfe sur la peur de l'« autre », on désigne des boucs émissaires, on met en œuvre des logiques d'enfermement. Ainsi, notre société tend à confondre la lutte contre le chômage et la lutte contre les chômeurs, la lutte contre l'échec scolaire et la lutte contre les élèves en échec. Le seul problème, c'est comment se débarrasser de ceux qui font problème... Dès lors, paradoxalement, si les questions scolaires font l'objet de débat, l'éducation, elle, en est cruellement absente. Et la dénonciation par la gauche de cette politique me paraît manquer de vigueur.

**L'US :** *Pourtant, si ce discours rencontre un certain succès, c'est qu'il répond à des attentes et à des problèmes réels. Quelles seraient selon vous les vraies pistes pour s'attaquer aux problèmes de violence ou d'accès des classes populaires aux études supérieures ?*

**P. M. :** Il faut travailler sur les causes et pas seulement tenter d'en faire oublier les effets : supprimer ou assouplir la carte scolaire parce que « les parents le demandent », c'est éviter de s'interroger sur les moyens d'éviter la ghettoïsation et d'améliorer la qualité du travail dans les établissements les plus difficiles. Il faut sortir de l'opposition entre parents et enseignants, ne pas ethniciser la question scolaire, etc. Il est vital de regarder la complexité des questions à traiter, de sortir de la nostalgie et du « y'a qu'à », qui revient toujours à dire « y'qu'à exclure ». Mais c'est difficile : cela exige de l'invention, de l'argent, de l'énergie.

**L'US :** *Comment interprétez-vous, dans ce contexte, la création d'un « socle commun » ?*

**P. M. :** Il s'agit-là d'un tour de passe-passe extravagant : on fait semblant d'augmenter



les ambitions pour tous alors qu'en réalité, on les abaisse. On prétend qu'il s'agit d'une élévation de l'exigence, alors qu'on renonce aux objectifs de la scolarité obligatoire pour tous. Sans oublier l'effet de brouillage pour les enseignants, confrontés à une multitude de références et qui se demandent laquelle privilégier : s'agit-il des programmes, des documents d'accompagnement, du socle commun, lequel n'a fait que « surligner » certains objectifs ?

Je suis, certes, favorable à la refonte qu'on nous annonce des programmes du collège, mais à une condition : il faut réinstaurer les commissions transversales qui harmonisaient les programmes par niveaux et entre les niveaux. Par ailleurs, il faut vraiment mettre à plat les connaissances et les compétences exigibles à la fin du collège, ce qui implique une concertation avec toutes les organisations professionnelles, avec la communauté scientifique, mais aussi avec la société civile dans son ensemble. Ainsi, l'enseignement du droit au collège me paraît nécessaire, de même que celui de l'économie et de la technologie, si l'on ne veut pas que l'orientation à la fin de la Troisième se fasse par défaut. À cet égard, je suis révolté par le sort des lycées professionnels : je crains une vente par appartements de l'Éducation nationale aux entreprises et collectivités territoriales. Je constate, dans ces établissements, un travail pédagogique dont je suis admiratif, mais je vois aussi que se profile

une marginalisation qui remettrait en cause la cohérence du système scolaire et ne permettrait pas de garantir aux élèves le haut niveau culturel dont tous les citoyens ont besoin aujourd'hui. Que l'on pense à l'absence de l'enseignement de la philosophie au bac professionnel : s'il faut saluer la création des bacs professionnels, force est de constater qu'on s'est arrêté en chemin. La formule des « trois filières d'égale dignité » reste un vœu pieux et les lycéens des lycées professionnels se trouvent même, bien souvent, exclus des filières de type BTS.

**L'US :** *Cela ne conduit-il pas à la notion de « lycée unique » ?*

**P. M. :** Cela me semble indispensable... J'entends par

« lycée unique » des cités scolaires à taille humaine où seraient présentes les trois voies avec des passerelles permettant de passer de l'une à l'autre ; mais il faudrait aussi des enseignements communs à ces différentes voies, en particulier dans les disciplines générales, artistiques et sportives, des enseignements où les élèves des trois voies se retrouveraient ensemble afin que se crée un véritable creuset social, même si chaque voie doit conserver ses spécificités. De leur côté, le gouvernement et le Medef considèrent l'enseignement professionnel non pas dans le cadre d'une ambition éducative globale, mais comme une alternative à « l'éducation ». C'est ce que montre l'apprentissage à quatorze ans et l'idée que l'enseignement professionnel serait dévolu aux entreprises, qui seules « sauraient faire ». Cela signifie que les élèves devraient y être dirigés de manière anticipée, qu'ils devraient choisir précocement entre la culture générale et la professionnalisation.

**L'US :** *Vous avez en effet porté un jugement très sévère sur « l'apprentissage junior ».*

**P. M. :** Ce jugement s'explique en partie par la conjonction de cette réforme : c'était après les événements en banlieue de novembre dernier et l'apprentissage à quatorze ans a été présenté comme une solution à cette situation ! Vouloir résoudre un grave problème social par moins d'éducation, c'est un reniement des valeurs de la République... C'est davantage

d'éducation qu'il faut pour faire face aux défis de la société. De plus, la mesure est démagogique : on donne aux jeunes trois cents euros et on les dispense de continuer de s'instruire ! C'est une manière catastrophique d'acheter la paix dans les classes. Je rappelle en effet que dans le cadre de cet apprentissage, les cours ne représentent que treize semaines par ans. La formule n'a d'ailleurs pas beaucoup de succès et l'on pouvait s'y attendre. Si 73 % des Français s'y déclaraient favorables, ils l'étaient pour les enfants des autres et non pour les leurs ! Cela dit, je ne me prononce pas, non plus, en faveur d'un *statu quo* : le collègue unique actuel ne résout pas tout et il faut s'atteler en profondeur à sa refondation.

**L'US :** Êtes-vous favorable à un corps unique de professeurs du second degré ?

**P. M. :** Complètement. C'est la condition pour aller vers le « lycée unique » que j'appelle de mes vœux. S'agissant de la bivalence, j'estime qu'elle peut être intéressante si elle est voulue par les enseignants. On peut, par exemple, imaginer un congé

de formation pour compléter sa formation dans une seconde discipline. Mais on voit bien que la bivalence est utilisée aujourd'hui, dans les collèges en particulier, pour des raisons purement gestionnaires... au détriment des élèves !

**L'US :** On observe aussi une multiplication des compléments de service. Les enseignants se plaignent surtout de manquer de temps pour se concerter...

**P. M. :** Je suis d'accord avec vous. C'est pourquoi j'ai toujours été réticent devant l'augmentation des primes ou un système de carrière spécifique pour les enseignants des collèges et lycées difficiles. Ce que veulent ces collègues, c'est du temps, de l'accompagnement et de la formation pour mieux faire leur travail. Je souhaite donc une révision du service enseignant pour tous, mais il faut absolument que, dans les établissements difficiles, on dispose de plus de temps que dans les autres. Je propose de revoir complètement les critères de dotation des établissements en moyens élèves, en postes et en budget : il faudrait indexer les dotations sur la moyenne des CSP des familles scolarisées. Ainsi, par exemple, si la CSP des familles des élèves d'un établissement se situe à 30 % en dessous de la moyenne, une partie de la dotation – que j'estime à un tiers – serait de 30 % supérieure à la dotation moyenne... ce qui permettrait de dégager du temps, de faire des dédoublements, de développer le suivi des élèves, etc. Je parle

ici du budget consolidé et je précise que cette règle devrait s'appliquer au public mais aussi au privé.

**L'US :** Quel regard portez-vous, dès lors, sur le dispositif des Zones d'éducation prioritaire ?

**P. M. :** Je plaide pour un autre critère que celui de la zone géographique, le critère le plus objectif étant celui de la CSP des familles. Avec les ZEP, on se trouve dans une situation binaire qui ne correspond pas à une réalité complexe : d'un côté les établissements « normaux », d'autre part les ZEP, mais rien entre les deux. Il faut élaborer un système progressif qui permette de s'adapter à une multitude de situations.

**L'US :** Une piste actuellement empruntée, est de mettre des élèves méritants d'établissements difficiles dans d'autres établissements mieux cotés...

**P. M. :** C'est un scandale et cela exprime une conception de la démocratisation

## Il est vital de regarder la complexité des questions à traiter, de sortir de la nostalgie et du « y'a qu'à », qui revient toujours à dire « y'qu'à exclure ».

vraiment très étrange. Cela ne peut qu'aboutir à paupériser encore davantage les établissements en difficulté.

**L'US :** Que pensez-vous de la promotion de « l'égalité des chances » ?

**P. M. :** C'est un concept que je n'utilise plus et que je considère comme obsolète. Je préfère parler du « droit à l'éducation pour tous », notion beaucoup plus exigeante que celle d'égalité des chances, et présente, d'ailleurs, dans la loi de février 2005 sur le handicap : on parle du droit à l'éducation pour tous et du devoir de l'État d'en fournir les moyens.

**L'US :** Quel est votre point de vue sur la question de la formation des enseignants ?

**P. M. :** Le péché originel des IUFM, c'est, selon moi, ce concours au milieu qui fait que l'on a une année de bachotage puis une année de stage au cours de laquelle les nouveaux enseignants sont surchargés. Je suis favorable à un concours à l'entrée pour avoir deux vraies années de formation avec une découverte progressive du métier. Cela implique aussi que les stagiaires ne soient pas utilisés comme des bouche-trous, mais soient accueillis par des collègues experts qui les accompagnent avec les formateurs. Il n'y a pas de bonne formation possible en six mois : on peut l'améliorer mais il s'agit d'un temps extrêmement contraint, largement occupé par la classe en responsabilité.

**L'US :** Cela ne pose-t-il pas également le problème du recrutement des enseignants ?

**P. M. :** Il y a une urgence à démocratiser l'accès au corps des enseignants, en donnant, par exemple, la possibilité aux élèves de BTS ou d'IUT d'accéder à des licences qui leur permettent, par la suite, de passer les concours. Il faut aussi développer la validation d'acquis, qui serait beaucoup plus intéressante qu'un troisième concours qui dispense mécaniquement de la possession du diplôme. L'accès au métier d'enseignant est également une question d'équité sociale.

**L'US :** Dans le contexte actuel, que pensez-vous des polémiques concernant la carte scolaire ?

**P. M. :** Le fait positif, c'est que le sujet vient à l'ordre du jour car on ne peut pas laisser en l'état une situation qui véhicule tant d'hypocrisie et dans laquelle l'équilibre républicain est mis en péril. Mais il faut savoir que la suppression ou l'assouplissement de la carte scolaire, c'est, à terme, le concours d'entrée au CP ! Il vaudrait mieux retravailler la carte scolaire comme un camembert à partir du centre-ville afin d'assurer une véritable mixité sociale. Par ailleurs, si la dotation des établissements est indexée sur la CSP, on limitera la fuite vers le privé en rendant l'école publique plus attractive. Sur cette question du privé, je milite d'ailleurs en faveur d'une remise à plat complète. Je conçois bien que rouvrir le dossier du privé soit délicat pour les politiques. Mais la situation devient préoccupante : le privé agit par contagion sur le public qui, pour ne pas perdre, des « segments de clientèle » rentre dans la logique libérale. Il est temps de réagir !

**L'US :** Vous semble-t-il possible d'agir pour l'école aujourd'hui ?

**P. M. :** Il est d'abord important que les questions de la fracture scolaire se trouvent au cœur du débat. Je pense qu'il existe un écart important entre le discours tenu sur l'école par les médias et ce que pensent vraiment les acteurs de terrain. Je crois ces derniers beaucoup moins nostalgiques qu'on ne le dit : souvent déprimés, c'est vrai, mais pas nostalgiques, et prêts au contraire à soutenir de vraies propositions de réformes. ■

Propos recueillis  
par Alexis Chabot et Matthieu Leiritz

(1) *École : demandez le programme !*, ESF Éditeur, septembre 2006.

Phillippe Meirieu est professeur des universités en sciences de l'éducation. En 2006, il a terminé son mandat de directeur de l'IUFM de l'académie de Lyon. Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur l'éducation, dont *Lettre à un jeune professeur* en 2005 (ESF Éditeur).